



NI SAINS, NI SAUFS

Enquête sur les enfants
non accompagnés
dans le Nord de la France

NI SAINS, NI SAUFS

Enquête sur les enfants
non accompagnés
dans le Nord de la France

Cette enquête ainsi que le reportage photographique ont reçu le soutien de la Fondation EDF.



En partenariat avec UNICEF UK



www.unicef.fr

Création graphique : www.despetitsPois.com

© UNICEF France juin 2016
UNICEF France, Comité français
pour l'UNICEF, association loi 1901
reconnue d'utilité publique

SOMMAIRE GÉNÉRAL

4	Les auteurs		
5	Avant-propos		
7	Résumé exécutif		
12	Introduction		
p. 17	01		
	EXPOSITION AUX DANGERS		
	ET VULNÉRABILITÉ		
	DES MINEURS		
	NON ACCOMPAGNÉS		
19	Des conditions de vie inhumaines et dégradantes		
20	Déscolarisation		
21	Santé mentale		
22	Violences physiques		
23	Violences sexuelles		
24	Économie		
p. 25	02		
	QUI SONT LES MINEURS		
	NON ACCOMPAGNÉS ?		
27	MNA afghans		
33	MNA syriens		
36	MNA égyptiens		
39	MNA érythréennes et éthiopiennes		
44	MNA vietnamiens		
46	MNA kurdes d'Irak et d'Iran		
53	Autres nationalités		
57	Prise en charge au Royaume-Uni : attraits et réalité		
p. 62	03		
	LE CADRE JURIDIQUE		
63	Le cadre juridique de la protection de l'enfance		
66	La réunification familiale		
p. 69	04		
	RÉPONSES ET ACTEURS		
70	Les dispositifs de protection de l'enfance du Pas-de-Calais, du Nord et de la Manche		
72	Les dysfonctionnements des systèmes de protection de l'enfance		
p. 80	05		
	SITUATIONS DE TRAITE		
	DES ÊTRES HUMAINS		
81	Le cadre juridique		
82	La traite des êtres humains à l'égard d'un mineur		
82	Formes d'exploitations recensées		
85	Risques d'exploitation au Royaume-Uni		
87	Absence de prise en compte du phénomène par les autorités françaises		
p. 88	CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS		
p. 94	ANNEXES		
p. 103	PORTFOLIO LAURENCE GEAI		

LES AUTEURS DE L'ENQUÊTE

OLIVIER PEYROUX, sociologue de formation. Il a travaillé pendant 6 ans en Roumanie, puis au sein de l'association Hors la Rue. Il est lauréat 2013 du prix de la fondation Caritas Institut de France pour l'ouvrage *Délinquants et victimes* (Editions Non Lieu). Expert judiciaire sur la traite des êtres humains, il mène des missions d'expertise pour l'OSCE, l'UE, le ministère des affaires étrangères et des ONG internationales. En 2015, il a mené une recherche action pour Caritas intitulée : « La traite des êtres humains dans les situations de conflits et de post-conflits ». L'étude portait notamment sur les situations de vulnérabilité des réfugiés syriens et irakiens au Liban, en Turquie, en Arménie et sur la route des Balkans. Elle a été présentée à l'ONU en juin 2015. Il est membre du groupe d'experts à l'ONU sur la thématique des réfugiés.

ALEXANDRE LE CLÈVE, juriste de formation, spécialisé en droit des étrangers. Il travaille depuis plus de 10 ans sur la question des bidonvilles et des migrants, à la CIMADE et en tant que directeur de l'association Hors la Rue (protection de l'enfance). Il a co-écrit « *L'Atlas des migrants en Europe, Géographie critique des politiques migratoires* », (Éditions Armand Colin).

EVANGELINE MASSON DIEZ a travaillé pendant 8 ans auprès des personnes en grande précarité et avec les familles vivant dans la rue, en squats ou en bidonvilles. Elle est l'auteur de « *Les petits-enfants de Lénine* » (Editions Alta Plana, 2008), et de « *Micha, Elena et les autres. Vies et visages de Roms en France* » (Éditions Lacurne, 2012). En 2015, elle a repris des études de sciences politiques et travaille sur les questions de migration, discrimination et mobilisation des personnes.

AVANT-PROPOS

MARIE-PIERRE POIRIER

*Directrice régionale UNICEF
Coordinatrice Spéciale
pour la crise des réfugiés
et des migrants en Europe*

Depuis janvier 2015, environ 1,2 million de personnes ont entrepris le voyage périlleux à travers la Méditerranée dans l'espoir d'atteindre l'Europe. Ce déplacement conséquent de réfugiés et de migrants est l'un des plus importants dans l'histoire du continent.

Une donnée frappante de cette migration est le nombre grandissant d'enfants qui arrivent sur les côtes européennes. Alors qu'en juin 2015, 1 réfugié ou migrant sur 10 était un enfant ; la proportion en décembre 2015 était passée à 1 sur 3. Aujourd'hui, les enfants représentent 40 % des réfugiés et migrants qui se trouvent en Grèce.

Cette étude nous raconte quelques unes des histoires qui se cachent derrière ces chiffres dramatiques, en s'attardant sur la situation critique des enfants non-accompagnés dans les camps du nord de la France et le long de la Manche. A travers leurs témoignages, nous en apprenons davantage sur leurs parcours. Certains de ces enfants ont payé entre 2700 € et 10000 € pour arriver en France, un voyage qui peut durer de 15 jours à 7 mois. Comme le montre l'étude, la majorité des enfants viennent de pays décimés par la guerre et les conflits : Afghanistan, Soudan, Irak et Syrie. D'autres fuient des zones de crises économiques ou sociales.

Pendant leurs voyages, les enfants réfugiés et migrants souffrent énormément : bloqués aux frontières, forcés à dormir dehors, exposés à la pluie comme à la chaleur, privés d'accès aux soins de base et vulnérables aux contrebandiers et trafiquants. Les enfants non-accompagnés sont d'autant plus à risque. La plupart des enfants qui rejoignent l'Europe sont à la recherche de sécurité et de protection, et ont l'espoir d'un avenir meilleur ; mais atteindre l'Europe ne met pas fin aux dangers auxquels ils sont exposés. L'étude montre qu'une fois que ces enfants arrivent en France, ils ont un accès limité aux services d'hygiène ou à de la nourriture et pas d'accès à l'éducation. Leur sécurité est incessamment menacée, et ils n'ont pas accès aux dispositifs de protection de l'enfance. L'étude démontre également que les procédures mises en place pour la réunification familiale sont loin d'être efficaces. La situation dans d'autres pays européens est similaire. C'est véritablement une crise pour les enfants en Europe.

C'est dans ces conditions que l'UNICEF a organisé sa réponse en soutien des enfants réfugiés et migrants. Dans les Balkans, depuis septembre 2015, plus de 140000 enfants ont été aidés à travers du soutien psychosocial, un accès à des services de santé spécialisés, des distributions de vêtements chauds, de nourriture et d'eau, et l'installation de services d'hygiène dans

les espaces mère-et-enfant UNICEF. Des espaces dédiés permettent aux enfants de jouer en sécurité, de partager leur histoire avec des équipes professionnelles, de recevoir des conseils et apprendre comment accéder aux services dont ils ont besoin.

Toutefois, la responsabilité primordiale de respecter et protéger les droits des enfants réfugiés et migrants revient aux Etats. Le statut migratoire d'un enfant ne justifie pas que l'Etat ignore son engagement vis-à-vis des droits de l'enfant. De plus, la protection des enfants réfugiés et migrants nécessite une collaboration transfrontalière entre les états et les fournisseurs de services sur les routes empruntées par les enfants et leurs familles.

Puisque nous sommes loin de la fin de la crise des réfugiés et migrants en Europe, il est de notre responsabilité, en tant qu'UNICEF, de suivre attentivement la situation des enfants et l'impact que la législation des États peut avoir sur eux. Nous continuerons à encourager le renforcement des systèmes de protection de l'enfance, notamment en offrant appui et renforcement des capacités aux acteurs nationaux. Cette étude doit être lue dans cette perspective, reflétant la voix des enfants et offrant des recommandations concrètes aux autorités. L'UNICEF espère que ces recommandations se traduiront par des mesures de protection des enfants efficaces, afin que la France puisse réellement devenir le défenseur des droits des enfants réfugiés et migrants en Europe.

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Cette étude sociologique analyse les risques auxquels sont régulièrement exposés les mineurs non accompagnés vivant dans les différents bidonvilles du Nord de la France et sur le littoral de la Manche. Elle s'est déroulée de janvier à avril 2016 sur sept sites (Calais, Grande-Synthe, Angres, Norrent Fontes, Steenvoorde, Tatinghem, Cherbourg). Cette recherche se fonde sur 61 entretiens individuels et collectifs avec des mineurs non accompagnés, menés dans leur langue maternelle au sein de différents lieux de vie (bidonvilles, centre Jules Ferry, Centre d'accueil provisoire ou dans le nouveau camp humanitaire de Grande-Synthe). L'équipe a complété ces données par des recherches documentaires, des entretiens avec les intervenants de terrain et des personnes qualifiées sur les situations (économiques, géopolitiques) de chaque pays.

Parmi les enfants et les jeunes rencontrés, trois enfants étaient âgés de 11 à 12 ans, neuf de 13 à 14 ans et 49 jeunes de 15 à 17 ans de nationalité afghane, égyptienne, syrienne, kurde (d'Iran et d'Irak), soudanaise, érythréenne, éthiopienne, koweïtienne, guinéenne et vietnamienne. Les entretiens ont duré jusqu'à 90 minutes.

Les estimations chiffrées sur le nombre de Mineurs Non Accompagnés (MNA) dans la région sont peu fiables en raison de l'absence d'enregistrement et de suivi des mineurs par les autorités et de la mobilité de ces derniers. Les chiffres reposent sur des comptages effectués à Calais et Grande-Synthe par des acteurs variés et à des instants différents. En mars 2016, d'après nos observations et en tenant compte des données fournies, nous pouvons estimer qu'environ 500 MNA étaient présents sur l'ensemble des sept sites identifiés sur la région. En termes de flux, sur une année, cela représente un nombre de MNA nettement plus important. A titre indicatif, durant l'année 2015, France Terre d'Asile a accueilli 1403 mineurs* provenant uniquement de la « jungle » de Calais dans son centre de Saint-Omer. En se basant sur les tentatives de recensements menées par différentes associations depuis début 2016, on peut estimer qu'environ 2000 MNA seraient passés par les différents sites depuis juin 2015.

* Cette statistique est indicative. Le mode de comptage pouvant comporter un même jeune comptabilisé plusieurs fois.

Tous les mineurs rencontrés dans le cadre de l'étude se plaignent du froid et de la fatigue. Les plus fragiles s'installent dans des abris peu isolés des intempéries et ont difficilement accès aux distributions de repas ainsi qu'aux

douches. **Du fait du contrôle renforcé des frontières, les MNA sont amenés à rester plus longtemps dans les bidonvilles du littoral augmentant l'impact sur leur santé de ces conditions de vie extrêmement difficiles** En se basant sur notre échantillon, la durée moyenne de séjour dans les «jungles» est de cinq mois ; quelques mineurs étaient sur le littoral depuis neuf mois et un depuis plus d'un an.

Aucun des MNA n'a accès à une scolarisation régulière pourtant obligatoire. En attente d'une tentative de passage chaque nuit, de nombreux jeunes nous ont confié ne plus supporter l'inactivité, qui peut engendrer chez certains nervosité et comportements dépressifs. Quelques MNA ont confié à l'équipe de Médecins du Monde leur envie d'être hospitalisés en milieu psychiatrique suite à des décompensations et des passages agressifs et violents (contre eux-mêmes ou contre d'autres jeunes).

Les migrants vivant dans les bidonvilles du littoral sont quotidiennement exposés à plusieurs types de risques de violences lors des tentatives de passage, lors des rixes entre les communautés ou encore lors d'opérations policières. Les rixes entre migrants sont quant à elles de plus en plus courantes principalement à Calais, et ce surtout depuis l'évacuation de la partie sud de la « jungle » qui a accentué les conditions de précarité des lieux de vie. Les mineurs, de par leur vulnérabilité, sont parmi les plus exposés à ces violences.

Les principales craintes exprimées par les mineurs lors des entretiens sont les violences provenant des forces de police, des milices de civils et des passeurs ainsi que les agressions sexuelles pour les filles et les garçons.

Sur la plupart des sites étudiés, un « droit d'entrée » est exigé par les passeurs, pour pouvoir s'y installer. Les MNA, qui ne peuvent pas payer, se retrouvent contraints pour être accepté d'assumer des tâches fastidieuses pour les adultes : aller chercher l'eau, faire la queue à la douche pour des majeurs, faire le ménage du container lorsqu'ils sont hébergés au CAP, revendre les denrées récupérées lors des distributions au marché informel nocturne qui a lieu dans la jungle de Calais, etc.

Afin d'étayer davantage les risques auxquels sont exposés les MNA, l'équipe s'est intéressée à l'ensemble du parcours migratoire et de ses dangers. En fonction des nationalités et des localités d'origine, les causes ayant conduit au départ vers l'Europe associent forte insécurité au pays et absence totale d'avenir professionnel. La majorité des mineurs rencontrés ont eu recours à des passeurs. **Pour se rendre en France, les sommes déboursées varient de 2 700 € à 10 000 €.** En fonction des moyens

financiers, les parcours migratoires diffèrent. Pour les MNA les plus fortunés, le trajet est organisé et payé depuis le pays d'origine. Un guide (appelé "oncle") prend le relais dans chaque nouveau pays traversé et conduit les mineurs jusqu'à une frontière. Les MNA provenant de familles plus pauvres sont contraints de se débrouiller par leurs propres moyens et de négocier dans chaque pays avec des passeurs locaux. Cette différence entre le passage dit « garanti » et celui pays par pays explique l'hétérogénéité des temps de parcours allant, pour les jeunes interrogés, de 15 jours à 7 mois.

Quelle que soit la technique choisie et le prix payé, la route demeure extrêmement dangereuse. Plusieurs mineurs ont déclaré avoir été retenus par divers groupes criminels contre une demande de rançon faite à la famille. Certains ont dû travailler plusieurs mois dans des conditions proches de l'esclavage pour payer leur trajet. D'autres encore ont connu des périodes de détention par des autorités locales. Les relations avec l'"oncle" payé par les passeurs pour conduire un groupe de mineurs d'un point à un autre, sont rarement bienveillantes. Des récits d'abandon de mineurs marchant trop lentement dans les montagnes nous ont été rapportés. Dans plusieurs cas, la traversée en mer Turquie – Grèce ou Libye/Égypte – Italie s'est avérée traumatisante (perte de proches, sentiment de mort imminente, etc.). De même, les abus sexuels semblent courants. Ce que confirment les personnes rencontrées.

Pour ceux qui tentent d'aller au Royaume Uni, la sécurisation des points de passage (tels que les aires de stationnement de camions ou les trains) par les autorités rend le passage pratiquement impossible sans l'aide de passeurs. Pour traverser la Manche, les prix n'ont jamais été aussi élevés : entre 5 000 € et 7 000 € par personne. Cette situation contraint les MNA à prendre des risques importants pour passer sans payer (se cacher dans des camions frigorifiques ou à l'intérieur de containers par exemple).

La protection des MNA est une obligation pour les États et ce, comme le rappelle la Convention relative aux droits de l'enfant. En France, ce sont les conseils départementaux qui sont le chef de file de la protection de l'enfance. Chaque département définit son propre schéma d'intervention. Il diffère selon les territoires mais est basé quasi exclusivement sur l'adhésion du jeune à un projet d'insertion en France. Par conséquent, il n'apporte que des réponses trop parcellaires à la situation de ces jeunes aux profils variés, vulnérables et mobiles, passant d'un département à l'autre et effectuant, pour certains, des séjours réguliers à Paris. Le conseil départemental du Pas-de-Calais a mis en place un dispositif, géré par l'association FTDA, tentant de répondre de manière partielle à la problématique des MNA. Plus de 80% des MNA qui intègrent ce dispositif ont été contactés par les maraudes de l'association. Les équipes de FTDA se rendent quasi quotidiennement dans la « jungle » de Calais et ponctuellement sur les sites de Norrent Fontes et de

Tatinghem. Divers bénévoles associatifs, militants ou citoyens, interviennent également dans les bidonvilles et sont régulièrement en lien, avec les MNA. En revanche, dans les départements de la Manche et du Nord, aucun dispositif spécifique et aucune intervention sur les sites n'ont été mis en place. L'identification des jeunes se fait principalement par les acteurs associatifs, pour la plupart bénévoles, qui ne sont pas formés à la thématique de la protection de l'enfance en danger.

Sur l'ensemble des sites, l'impossibilité de pouvoir recueillir de manière confidentielle la parole du jeune, le contrôle constant des adultes de la communauté, la promiscuité dans les bidonvilles, la perception négative des lieux d'accueil par les MNA rendent l'accroche du mineur quasi impossible et réduisent par là même la portée des maraudes.

Par ailleurs, les systèmes alternatifs d'hébergement et d'orientation comme le Centre Jules Ferry et le Centre d'accueil provisoire gérés par La Vie Active ou les Centres d'accueil et d'orientation n'ont ni l'agrément, ni l'encadrement nécessaire pour accueillir et mettre à l'abri les MNA. Les sites dédiés existants sont par ailleurs saturés et l'enquête met en avant un manque cruel de places d'hébergement. Par conséquent, et pour accéder à une place d'hébergement, les MNA doivent se déclarer majeurs ou doivent se présenter accompagnés d'un "cousin" ou d'un "oncle" majeur ce qui accroît les risques d'emprise de la part d'adultes malveillants.

Les MNA vivant dans la jungle de Calais, à Grande-Synthe et sur les autres sites sont trop souvent perçus par la majorité des acteurs comme des jeunes en transit, ayant une « volonté inébranlable de passer la Manche » à qui il est alors impossible de proposer un projet de protection en France. Seule la procédure de réunification familiale du Règlement (UE) du 26 juin 2013 dit « Dublin III », qui établit les critères et mécanismes de détermination de l'État membre responsable de l'examen d'une demande de protection internationale, peut leur être proposée. Cette procédure ayant une interprétation restrictive de la « famille » est longue (du fait notamment de la nomination d'un administrateur ad hoc), complexe, mal maîtrisée et fut peu utilisée par les associations de l'aveu même de ces dernières. Depuis le début de l'année 2016, (entre le début de l'année 2016 et le mois d'avril) 52 saisines ont été adressées, 24 décisions ont été prises (22 accords dont 20 mineurs) et 20 transferts ont été réalisés.

Au cours de notre diagnostic, plusieurs situations d'exploitation rentrant dans le cadre de la loi du 5 août 2013 concernant la traite des êtres humains nous ont été rapportées. Les violences sexuelles sont une menace continue pour les jeunes femmes et les jeunes garçons. Les entretiens avec les jeunes filles Éthiopiennes, Érythréennes ou Kurdes ont permis d'identifier des pratiques

qui consistent en un échange de services sexuels contre la promesse d'un passage au Royaume-Uni ou en vue de payer leur passage et l'accès à certains terrains. La forme de contrainte commune à ces différentes situations s'apparente à de la servitude pour dettes.

Parmi les mineurs afghans rencontrés en entretien, la peur du viol est une des craintes majeures. Ils sont particulièrement exposés aux violences sexuelles. Les témoignages collectés mentionnent des situations de mineurs régulièrement abusés sexuellement, notamment par des passeurs et leurs amis lors de soirées alcoolisées.

Enfin, concernant la situation des Vietnamiens présents à Angres, et Grande-Synthe, si aucun témoignage direct n'a pu être véritablement recueilli au cours du diagnostic, du fait d'un contrôle de la parole des MNA présents sur le site, (qui est un indicateur marquant de risque de traite), plusieurs affaires d'utilisation de mineurs vietnamiens dans des fermes de cannabis au Royaume uni, à Strasbourg et en région parisienne ont été recensées.

L'étude démontre que tous les MNA présents le long du littoral ne sont pas uniquement dans une logique de passage au Royaume-Uni et que les parcours migratoires sont très variés. Si certains partent avec un mandat familial contraignant dans l'espoir de rejoindre des membres de leur famille présents au Royaume uni, d'autres ne semblent pas avoir d'objectifs précis et ont financé eux-mêmes leur voyage.

Si certains MNA sont sous l'emprise de réseaux d'exploitation, tous sont en situation de danger du fait de leur isolement et de leurs conditions de vie. Des expérimentations et des ajustements de la protection de l'enfance sont par conséquent nécessaires et urgents afin de permettre aux MNA d'accéder à une protection efficace dans le respect des droits de l'enfant et quelque soit leur projet migratoire.

Face aux risques de violences et d'exploitations de plus en plus accrus du fait des séjours plus longs et des passages plus difficiles, il est essentiel que de nouvelles solutions soient proposées. Il s'agit de garantir aux enfants arrivants dans les prochains mois un cadre sécurisé et durable pour leur éviter de se trouver dans des situations qui accentuent leur vulnérabilité. Afin qu'ils ne vivent pas ce qu'ont vécu les enfants non accompagnés lors de l'hiver 2015.

INTRODUCTION

1 THOMAS O., 2011, *Des émigrants dans le passage. Une approche géographique de la condition de clandestin à Cherbourg et sur les côtes de la Manche*, Thèse, Université de Caen.

2 LAACHER S., 2002, *Après Sangatte... Nouvelles immigrations, nouveaux enjeux*, Paris, La Dispute, 121 p.

Créée en 2013 et composée de personnes ayant une longue expérience avec les populations vivant en bidonvilles, TRAJECTOIRES s'est fixée pour mission d'appuyer les acteurs publics et associatifs dans la mise en place de solutions pertinentes pour l'intégration sociale de ces populations. Entre autres actions, l'association réalise des diagnostics sociaux et sociologiques au sein de bidonvilles et de squats sur l'ensemble du territoire français, permettant aux acteurs de disposer d'une vision complète et concrète des besoins et attentes des personnes, et d'y répondre le plus efficacement possible. Cette connaissance globale garantit une certaine distance par rapport aux enjeux locaux et favorise la mise en place de solutions ayant fait leur preuve sur d'autres territoires.

La présence des migrants le long du littoral de la Manche est ancienne. À l'automne 1999, face à l'afflux de réfugiés du Kosovo, un hangar de 27 000 mètres carrés appartenant à Eurotunnel est ouvert. La gestion en est confiée à la Croix Rouge et doit pouvoir accueillir 800 migrants. Ce centre de Sangatte, du nom de la commune où l'abri est installé, est fermé le 5 novembre 2002 alors que plus de 1 600 personnes y vivent. En 3 ans, plus de 70 000 personnes y sont passées. En 2011¹, Olivier Thomas reprenait dans sa thèse une hypothèse prophétique du sociologue Smaïn Laacher dans son ouvrage publié en 2002² : « *La disparition du centre de la Croix Rouge a participé directement à l'éparpillement des migrants sur le littoral. Le port de Calais est néanmoins resté le point de passage privilégié des migrants qui tentent de passer clandestinement en Angleterre (en raison de la présence du tunnel, mais surtout du nombre important de rotations des ferries). Autour de ce lieu structurant des itinéraires clandestins en Europe, une nouvelle géographie du passage s'est dessinée, prenant appui sur Paris et distribuant les possibilités*

³ En 2009, au moment de l'expulsion décidée par Eric Besson, on parlait de 300 à 500 migrants, puis de 1 000 au printemps 2014.

⁴ Libération, En Libye, le calvaire des réfugiés avant la traversée Mathieu Galtier, 20 avril 2016.

⁵ L'expression est utilisée depuis une dizaine d'années pour désigner les bidonvilles installés régulièrement sur la lande près de Calais. Originellement, le substantif « jungle » est la transposition littérale de l'anglais « jungle », qui désigne une végétation dense que l'on trouve dans les pays tropicaux. Le mot anglais a lui-même été inspiré du terme hindou « jangal » et de l'adjectif sanskrit « jangala » qui signifie « aride ». Les migrants de Calais ont eux-mêmes recours au terme de « jungle ».

⁶ En novembre 2015, près de 6 000 personnes dans la jungle de Calais.

⁷ cf. www.infomie.net/

⁸ Néanmoins, il faut souligner la présence importante d'intervenants, bénévoles pour la plupart, de structures associatives ayant un mandat local

⁹ cf. le Centre de ressources sur les mineurs étrangers isolés, www.infomie.net/

de transit sur l'ensemble du littoral». La répartition des bidonvilles a évolué au gré des évacuations des sites, de la pression policière et des stratégies utilisées par les migrants. Le nombre de ces derniers, quant à lui, fluctue³ en fonction des événements géopolitiques : situation de chaos dans les pays d'origine (Syrie, Érythrée), déstabilisation de la Libye⁴, ouverture de la « route des Balkans »...

En mars 2015, la préfecture demande aux habitants de plusieurs campements de Calais de s'installer, sur la base du « volontariat » et avec la médiation des associations, dans ce qui sera vite nommée la « New Jungle »⁵ : un terrain de 18 hectares toléré par la Préfecture situé au sud du centre aéré Jules Ferry, en zone inondable.

Aujourd'hui, plusieurs bidonvilles et squats, abritant des migrants, existent le long du littoral ainsi que le long des autoroutes A 25 et A 26 ainsi que dans d'autres pays européens limitrophes comme la Belgique et les Pays Bas. Si la jungle de Calais et le site de Grande-Synthe attirent régulièrement l'attention des médias et des politiques par le nombre de migrants⁶ qu'ils abritent, les autres sites semblent suffisamment discrets pour ne pas attirer l'attention et être parfois tolérés par les autorités locales.

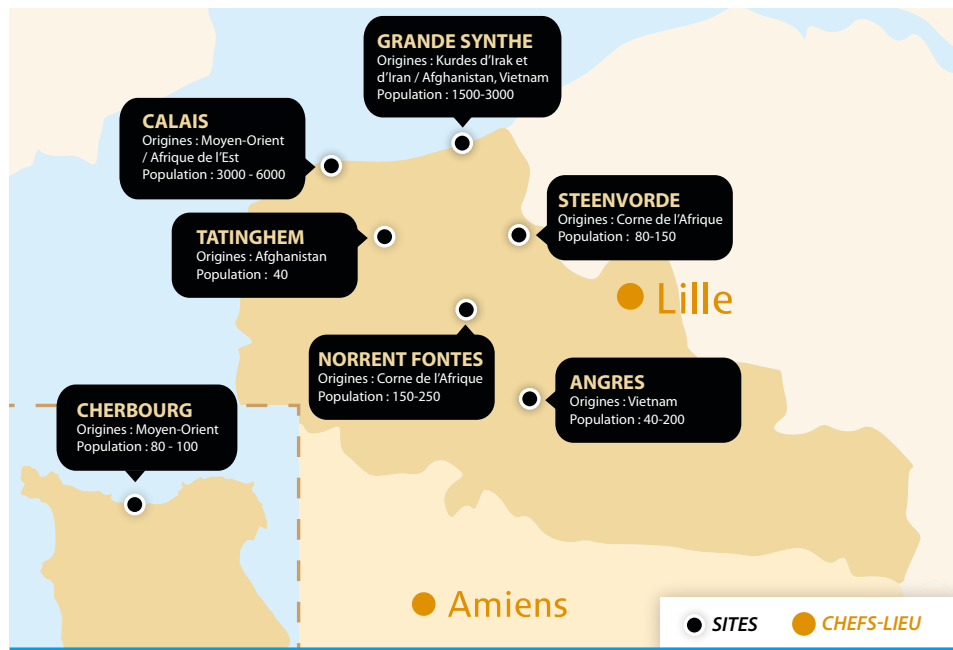
Cette étude est un diagnostic sociologique sur la situation des mineurs étrangers isolés ou mineurs non accompagnés⁷ vivant dans des campements et des bidonvilles le long du littoral de la Manche, à Calais et dans les environs. Elle a été réalisée, à la demande et en collaboration avec UNICEF France, par Trajectoires entre les mois de janvier et d'avril 2016. Sept bidonvilles répartis sur trois départements ont été identifiés. Nous pouvons également considérer que Paris fait partie de l'équation car une partie des mineurs de Calais y font des séjours réguliers. D'autre part, un déplacement a été organisé côté britannique pour rencontrer un certain nombre d'acteurs locaux dans le Kent et à Londres, dont le Home Office.

Deux lieux ressortent : Calais et Grande-Synthe au vu du nombre de migrants qui y habitent, de l'intérêt médiatique qu'ils suscitent et du nombre d'acteurs qui y sont présents. Les autres sites sont plus petits, parfois peu connus et l'intervention des pouvoirs publics et des associations y est quasi inexistante⁸. Une présentation de ces sites est disponible en annexe.

En droit français, il n'existe aucune définition des termes « mineurs isolés étrangers » ou « mineurs non accompagnés ». Le mot « isolés » renvoie à l'idée de danger et à un besoin de protection. Quant au Conseil de l'Europe, il définit les mineurs migrants non accompagnés⁹ de la façon suivante : ce sont des enfants âgés de moins de 18 ans, qui ont été séparés de leurs deux parents et d'autres proches membres de leur famille, et ne sont pas pris en charge par un adulte investi de cette responsabilité par la loi ou la coutume.

10 « The Long Way, The Refugee Rights Data Project », févr. 2016, disponible sur l'adresse suivante : www.refugeerights.org.uk/wp-content/uploads/2016/04/RRDP_TheLongWait.pdf

11 Ce chiffre n'est qu'une estimation à un moment précis et est susceptible d'évoluer au gré du contexte géopolitique, des évacuations des bidonvilles, de la pression policière.



Pour de nombreuses personnes rencontrées, cette notion de majorité ou de minorité ne correspond à rien de précis. « Chez nous, il y a les bébés quand ils têtent, les filles sont la responsabilité de leurs parents, les filles sont la responsabilité de leurs maris et c'est tout. Mineure c'est quoi ? » confiait ainsi une jeune femme Éthiopienne. Dans le cadre de cette étude, nous avons choisi cette approche européenne et l'emploi du terme de mineurs non accompagnés (MNA).

Les estimations chiffrées relatives à la présence des MNA sur le littoral sont peu fiables en raison de l'absence de suivi et d'enregistrement des mineurs. Aucun intervenant associatif ou institutionnel n'a été en mesure de nous donner des éléments précis concernant le nombre de MNA vivant sur le littoral. Seuls des recensements partiels ont été effectués dans la « jungle » de Calais mais les chiffres varient énormément selon les acteurs. Ainsi, en février 2016, selon les intervenants, vivaient entre 250 et 800 MNA vivaient dans la « jungle » de Calais. Le rapport *Refugee Rights Data Project*¹⁰ évalue, quant à lui, à 423 le nombre de MNA en février 2016, contre 294 début mars 2016. Le recensement de France Terre d'Asile effectué à la demande de la Préfecture fin février dénombre 326 MNA. Le 22 mars, les autorités françaises quant à elles en comptaient 170. Ces variations peuvent s'expliquer en fonction des méthodes utilisées et de l'heure où les dénombrements ont lieu. En effet, le matin une partie des MNA reviennent des points de passage de plus en plus éloignés de Calais. Ils ne sont donc pas présents dans la « jungle ».

En mars 2016, nous pouvons estimer qu'environ 500¹¹ MNA étaient présents sur l'ensemble des sept sites. En termes de flux, sur une année, cela représente un nombre de MNA nettement plus important.

12 Les statistiques produites n'empêchent pas la présence de doublons c'est-à-dire un même mineur comptabilisé plusieurs fois.

13 Un premier travail a consisté à établir une cartographie des intervenants sur les différents sites. La liste des personnes rencontrées est disponible en annexe.

14 Ce travail ne vient pas se substituer à l'action des associations chargées du suivi des migrants mais permet de le compléter et l'enrichir grâce à une analyse des situations des MNA présents sur le littoral de la manche.

15 Afin de parer aux conséquences du démantèlement du sud de la jungle de Calais, les services de l'État ont mis en avant la possibilité, pour les exilés vivant à Calais, d'être orientés vers des centres d'accueil et d'orientation (CAO) disséminés sur l'ensemble du territoire métropolitain.

16 Le centre d'accueil provisoire (CAP), construit au sein même du bidonville de la « jungle » a ouvert début janvier 2016. Il permet de loger 1 500 personnes dans des conteneurs aménagés équipés. Chaque container est équipé de douze lits superposés, d'une armoire par personne, des radiateurs sèche-serviettes et d'une prise électrique par lit. Géré par l'association Vie Active, son entrée est contrôlée ; les personnes majeures entrent au moyen d'une identification de la « morphologie palmaire » couplée à un code confidentiel ; les mineurs avec seulement un code et la désignation d'un référent majeur.

À titre d'exemple, durant l'année 2015, France Terre d'asile a accueilli 1403 mineurs¹² provenant uniquement de la « jungle » de Calais dans son centre de Saint-Omer.

MÉTHODOLOGIE ET MISE EN ŒUVRE

Sur la base du cahier des charges validé par l'UNICEF, l'étude repose sur différentes sources :

- **des entretiens avec des intervenants associatifs engagés** directement sur les sites, avec ou sans mandat associatif¹³ ;
- **61 entretiens individuels et collectifs avec les mineurs**, menés dans les différents lieux de vie des jeunes (bidonvilles, centre Jules Ferry, Centre d'accueil provisoire ou dans le nouveau camp humanitaire de Grande-Synthe) et dans leur langue d'origine, selon le principe d'entretiens semi-directifs, à partir d'une grille commune.

Par souci de confidentialité, seuls sont donnés les nationalités et les âges des mineurs rencontrés. Les enfants photographiés ne sont pas les enfants qui témoignent dans cette enquête.

L'équipe a complété ce travail de terrain par des recherches documentaires et des entretiens avec des personnes qualifiées sur les situations (économiques, géopolitiques) de chaque pays et sur les migrations. Les situations de plus grand danger décrites dans ce rapport (violences, traite et abus) sont basées en tout premier lieu sur les entretiens avec les mineurs et autres intervenants. La plupart de ces faits, pourtant très graves, n'ont pas donné lieu à un dépôt de plainte et donc à aucune enquête ou poursuites pénales. Cependant, toutes les situations d'exposition à des risques majeurs mentionnées ont fait l'objet d'un travail de recoupement précis auprès de différents acteurs de terrain (association, hôpital, CAP, etc.).

DIFFICULTÉS ET LIMITES DE L'ÉTUDE¹⁴

Ce diagnostic a été marqué par de nombreuses contraintes. Il s'est déroulé dans une période complexe et très médiatisée. Ainsi, à Calais, les orientations en CAO¹⁵, l'ouverture du CAP¹⁶, la présence massive de journalistes à l'annonce de l'expulsion du sud de la « jungle » et le jugement de cette décision, le démantèlement effectif du sud de la « jungle », la réinstallation dans le nord de la « jungle » ou sur d'autres sites de nombreux migrants n'ont pas facilité l'accès aux acteurs et aux MNA. De plus, l'engouement de multiples intervenants sur le sujet des mineurs, suite à la décision de la Haute Cour de Justice anglaise (Upper Tribunal Immigration and Asylum Chamber,

17 Hormis les intervenants « historiques », de nombreux militants non-affiliés ou des citoyens majoritairement anglais, arrivés récemment, passent pour rendre service ou rencontrer les migrants. Ces derniers restent souvent quelques semaines quand certains professionnels ont des missions de quelques mois. Il est alors difficile de gagner la confiance des jeunes, désorientés par la multitude de ces acteurs ayant leurs propres discours et méthodes de travail.

21 January 2016) sur le regroupement familial n'a fait que complexifier le diagnostic¹⁷.

Dans les différents sites, il a été difficile de mener les entretiens de manière confidentielle : il existe peu d'espaces neutres et fermés ; les jeunes sont très souvent accompagnés de pairs, souvent majeurs, qui contrôlent leurs paroles. Dans la « jungle » de Calais, les entretiens ont pu être menés dans des espaces clos (bureaux ou salles de convivialité fermés) mis à disposition par le centre d'accueil provisoire (CAP) ou le centre Jules Ferry.

Afin de rester dans une posture de neutralité, nous avons fait le choix de travailler avec des traducteurs indépendants et non engagés sur le littoral.

Enfin, il est important de rappeler que cette étude a été faite sur un temps court et limité. Tous les mineurs résidant sur le littoral durant ce laps de temps n'ont naturellement pas pu être rencontrés. Ce diagnostic est donc une étude qualitative menée auprès d'une soixantaine de MNA et ne prétend pas à l'exhaustivité.



01

EXPOSITION AUX DANGERS ET VULNÉRABILITÉ DES MINEURS NON ACCOMPAGNÉS

p. 19	DES CONDITIONS DE VIE INHUMAINES ET DÉGRADANTES	p. 22	VIOLENCES PHYSIQUES
		p. 23	VIOLENCES SEXUELLES
p. 20	DÉSCOLARISATION	p. 24	ÉCONOMIE
p. 21	SANTÉ MENTALE		

18 « À Calais, le dispositif policier est parmi les plus élevés de France. Presque 1 000 policiers sont ainsi présents dans une ville de 75 000 habitants, principalement dédiés à la lutte contre l'immigration : Compagnies Républicaines de Sécurité (CRS), Police de l'Air et des Frontières (PAF), Police Nationale, Border Police (police anglaise), etc. Les moyens policiers ont été augmentés au fur et à mesure des années. Les fourgons de CRS et de police circulent très régulièrement dans la ville et autour des camps » in *La santé mentale à Calais. Migrants, intervenants des constats et des préconisations d'actions*, par Lou Einhorn, Médecins du Monde, avril 2015.

En raison des conditions de vie indignes et de l'absence ou de l'ina-
déquation de la prise en charge à destination des MNA par les
pouvoirs publics, des dangers communs à l'ensemble des sites ont
pu être observés. La précarité des migrants, le contrôle renforcé¹⁸
de la frontière entre le Royaume-Uni et la France, la quasi non-interven-
tion publique dans les bidonvilles et l'allongement récent de la durée de
présence des migrants favorisent le développement de systèmes d'ex-
ploitation. Les premières victimes en sont les habitants des bidonvilles
et en particulier les mineurs, accompagnés ou non.

Les conditions de vie des bidonvilles situés en proximité du littoral de la
Manche ont été régulièrement dénoncées. Fin octobre 2015, le Secours
Catholique, Médecins du Monde et plusieurs demandeurs d'asile déposent
un référé-liberté devant le tribunal administratif de Lille, dans le but de
contraindre l'État à prendre des mesures urgentes concernant les condi-
tions de vie de la « jungle » de Calais. Le Conseil d'État confirme, le lundi
23 novembre 2015, la condamnation de l'État français et de la commune
de Calais à aménager la « jungle » et ordonne de procéder, dans un délai
de quarante-huit heures, d'une part, au recensement des mineurs isolés en
situation de détresse et de se rapprocher du département du Pas-de-Calais
en vue de leur placement et, d'autre part, de commencer à mettre en place,
dans les huit jours, des points d'eau, des toilettes et des dispositifs de col-
lecte des ordures supplémentaires, de procéder à un nettoyage du site et
de créer des accès pour les services d'urgence. Pour le Conseil d'État, les
conditions de vie des migrants dans la « jungle » sont de nature à les expo-
ser à « des traitements inhumains ou dégradants ». Si les conditions de vie
observées sur les sites constituent par eux-mêmes une mise en danger des
migrants, en particulier des mineurs, d'autres éléments de vulnérabilité spé-
cifiques à ces enfants sans protection sont aussi à relever.

19 *Exilés et droits fondamentaux : la situation sur le territoire de Calais*, rapport du Défenseur des droits, oct. 2015.

20 Entretien avec Marianne Humberstot, Appel des 800, le 2 février 2016 à Calais.

21 *Mission d'évaluation du dispositif de prise en charge sanitaire des migrants à Calais*, rapport définitif 22 octobre 2015, rédigé par Dr Philippe BOURRIER, Chef de mission, directeur général adjoint de l'EPRUS, Dr Zinna BESSA, sous-directrice, DGS Dr Pierre CONINX, réserviste EPRUS, Dr Dominique LAJUGIE, ARS Nord-Pas-de-Calais, Dr Béatrice MERLIN, ARS Nord-Pas-de-Calais, Pr Denis SAFRAN, conseiller du Ministre de l'Intérieur.

DES CONDITIONS DE VIE INHUMAINES ET DÉGRADANTES

En octobre 2015, le Défenseur des droits dénonçait lui aussi dans son rapport « *la précarité des conditions de vie dans le bidonville situé à proximité du centre d'accueil de jour Jules Ferry [qui] impacte directement l'état de santé physique et psychologique des exilés*¹⁹ ». Bien que les conditions de vie se soient légèrement améliorées suite à la condamnation de l'État et l'intervention de l'association Acted à partir de janvier 2016, elles demeurent très difficiles. La « jungle » de Calais est équipée en robinets d'eau et le ramassage des ordures y est assuré, mais les toilettes sont en nombre insuffisant et régulièrement bouchées à Calais et au CAP, d'après les migrants interrogés. Sur les autres sites que nous avons observés, ce sont souvent les bénévoles ou des initiatives individuelles qui tentent d'améliorer le quotidien des migrants. À Angres, Tatinghem, Norrent Fontes, par exemple, l'eau est livrée et les acteurs associatifs organisent des tours de douche une fois par semaine pour les migrants. À Grande-Synthe, avant l'installation du nouveau camp de réfugiés, les conditions de vie y étaient terribles.

Tous les mineurs rencontrés se plaignent du froid et de la fatigue, ils disent mal dormir et avoir du mal à se réchauffer même durant la journée. Les mineurs pourtant plus fragiles s'installent dans les abris les moins bien isolés, ont du mal à accéder aux distributions de repas et n'ont aucune priorité aux douches²⁰. D'après *The Long Way*, 28,4 % des migrants n'ont pas accès à un repas quotidien, les 71,6 % restants arrivent à manger au moins une fois par jour et après avoir attendu, en moyenne, 55 minutes. En outre, ils sont 72,7 % des migrants à déclarer ne pouvoir se laver tous les jours, les autres devant faire la queue à l'association Salam plusieurs heures pour avoir le droit de se doucher six minutes.

Médecins du Monde et Médecins Sans Frontières répertorient chez les migrants de nombreuses pathologies infectieuses (rhumes, bronchites, otites, angines) et dermatologiques (gale, varicelle) et des surinfections, liées aux conditions de vie dans les camps. Les abcès dentaires ne sont pas soignés. La situation sanitaire dans les bidonvilles du littoral est catastrophique et se dégrade de mois en mois et d'année en année.²¹ Les atteintes traumatologiques dues aux tentatives de passage sont elles aussi nombreuses : coupures, lacérations, sections de tendons, fractures et contusions musculaires. Lorsqu'elles ne sont pas soignées, elles peuvent s'infecter et laisser de lourdes séquelles.

DÉSCOLARISATION

Outre ces conditions de vie indignes et dégradantes, aucun des MNA, pas plus que les mineurs en famille présents sur les bidonvilles du littoral, n'ont accès à une scolarisation régulière dans le droit commun. Pourtant, la scolarisation pour tous les enfants est obligatoire, conformément aux articles L.111-1, L.122-1, L.131-1 du code de l'éducation et aux engagements internationaux de la France. La circulaire n° 2014-088 du 9 juillet 2014 rappelle que « l'éducation est un droit pour tous les enfants résidant sur le territoire national, quels que soient leur nationalité, leur statut migratoire ou leur parcours antérieur ». La circulaire interministérielle du 25 janvier 2016²² relative à la mobilisation des services de l'État auprès des conseils départementaux concernant les mineurs privés temporairement ou définitivement de la protection de leur famille et les personnes se présentant comme tels est venue réaffirmer ces principes :

« En France, chaque enfant et adolescent a droit à l'éducation, quelle que soit sa situation administrative. »

« Conformément à l'article L. 131-1 du code de l'éducation, tous les enfants âgés de six à seize ans présents sur le territoire national bénéficient d'une instruction, quelle que soit leur nationalité ou leur situation personnelle. La scolarisation des mineurs isolés étrangers âgés de six à seize ans résidant sur le territoire français relève donc du droit commun et de l'obligation scolaire, dans les mêmes conditions que les autres élèves. Il n'appartient pas au Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche de contrôler la régularité de la situation des élèves étrangers au regard des règles régissant leur entrée et leur séjour en France. L'inscription dans un établissement scolaire d'un élève de nationalité étrangère, quel que soit son âge, ne peut être subordonnée à la présentation d'un titre de séjour. »

Des solutions provisoires sont proposées aux MNA par des acteurs associatifs comme l'Ecole laïque du Chemin des Dunes, l'Ecole du Darfour, le Women & Childrens Center ou encore le Baloo's Youth Center à Calais et Fulgence à Grande-Synthe. Les activités proposées, à des classes d'âge ou réservées aux femmes et aux enfants, sont variées : cours de français, cours d'anglais, bibliothèque, cours de conversations, football, construction de cerf volants, animation radiophonique, groupe de paroles, couture, arts. Elles sont animées par des bénévoles et ont des difficultés à trouver des ressources financières. Ces structures disent recevoir quelques jeunes assidûment mais la plupart semblent venir de manière épisodique. Hormis le Women & Childrens Center, ils ne touchent quasiment pas les jeunes femmes.

Le centre Jules Ferry propose aussi des activités pour les femmes et les enfants hébergés. Il est important de préciser que, hormis l'Ecole du Darfour, les autres structures de Calais étaient toutes situées dans le sud de la « jungle », partie expulsée début mars 2016.

23 *La santé mentale à Calais. Migrants, intervenants : des constats et des préconisations d'actions*, de Lou Einhorn, Médecins du Monde, avril 2015.

L'UNICEF rappelle à ce titre, « l'article 31 alinéa 2 de la Convention internationale des droits de l'enfant fait peser sur l'État une obligation de favoriser le droit de l'enfant à participer pleinement à la vie culturelle et artistique, et d'encourager l'organisation à son intention de moyens appropriés de loisirs et d'activités récréatives, artistiques et culturelles, dans des conditions d'égalité. » De nombreux jeunes nous ont confiés lors des entretiens ne plus supporter l'inactivité et l'ennui. *« Le plus dur, c'est l'attente et la solitude. Je n'ai rien à faire, je tourne en rond »,* nous confiait un jeune Syrien. Un Égyptien de 14 ans quant à lui raconte : *« on veut des choses simples, juste ne pas vivre comme des chiens, apprendre le français et l'anglais, aller à l'école, être propre et en sécurité. »*

La préfecture du Pas de Calais a annoncé, le 23 mars 2016, l'ouverture d'une école, dans le centre Jules Ferry, pour les jeunes migrants de Calais à la mi-mai.

SANTÉ MENTALE

La précarité des conditions de vie, le fait de ne pas avoir accès à une scolarisation ou à une activité occupationnelle régulière impactent directement la santé psychologique et les fragilités mentales des mineurs. Le sommeil est le premier affecté entraînant des désordres physiologiques potentiellement dangereux pour la santé. De nombreux MNA et enfants, à cause des tentatives de passage ou de l'activité nocturne sur les sites, vivent en décalé, s'endormant systématiquement vers 2 ou 3 heures du matin et se réveillant vers 11h ou 12h. L'inactivité intellectuelle et l'attente d'un passage potentiel entraînent une augmentation de la nervosité et des comportements dépressifs chez les jeunes.

Comme l'indique l'étude de Médecins du Monde²³, *« les migrants présents à Calais ont pour la plupart subi de nombreuses violences dans leur pays d'origine, sur la route et à leur arrivée en Europe. Ils cumulent les expériences potentiellement traumatiques. Il s'agit donc d'une population vulnérable, qui se retrouve dans un contexte de crise ayant un impact négatif important sur la santé mentale. Les troubles rencontrés chez les exilés semblent en grande majorité réactionnels, causés ou réactivés par la situation calaisienne. La prévalence de personnes en souffrance psychique ou psychiatrique dans la population migrante à Calais semble particulièrement importante. Les symptômes rencontrés sont nombreux : états de stress post-traumatique, addictions, stress, troubles anxieux, troubles du sommeil, somatisations, etc. On rencontre également des troubles psychiatriques tels que délires de persécutions, paranoïa, bouffées délirantes, etc. La majorité des exilés n'a pas de problématique psychiatrique, mais est en souffrance psychique, ce qui*

24 Entretien avec Lou Einhorn, Médecins du Monde, le 9 février 2016, à Calais.

25 Entretien avec Lou Einhorn, Médecins du Monde, le 9 février 2016, à Calais.

26 *Exilés et droits fondamentaux : la situation sur le territoire de Calais*, rapport du Défenseur des droits, oct. 2015, p.30.

27 Entretien avec des intervenants de Médecins Sans Frontières.

représente une réaction normale face à une situation profondément anormale. Nous notons l'importance du contexte calaisien dans le déclenchement de ces troubles psychiatriques.

À Calais, le contexte est particulièrement destructeur pour la santé mentale : les conditions de vie, de passage, la peur d'être arrêté, les violences policières et racistes ont des impacts désastreux sur la santé mentale des exilés. » Depuis cette étude réalisée en avril 2015, parce que les migrants sont bloqués plus longtemps dans la « jungle » et avec l'augmentation des actes de violence, les choses se sont aggravées. Outre les cauchemars à répétitions, les problèmes d'angoisses, de nervosité et d'agressivité, de plus en plus d'hospitalisations psychiatriques ont lieu à la demande des jeunes²⁴ et des adultes. Certains migrants sont aussi hospitalisés d'office suite à des décompensations qui se traduisent par des passages agressifs et violents contre soi ou contre les autres.

Alors que les structures de droit commun ne sont pas adaptées à la prise en charge de la souffrance psychique et psychiatrique des MNA par manque de traducteurs compétents et par manque de formation, les soins sont majoritairement assurés par Médecins du Monde, Médecins Sans Frontières ou les équipes de l'antenne de la Pass dans le centre Jules Ferry. Ces professionnels du soin sont souvent contraints de faire des thérapies très brèves, au regard de la situation de « transit » des personnes. La logique de l'immédiateté s'impose même dans le soin : *« On agit sur les symptômes et on leur explique ce qui se passe, mais on peut rarement faire plus »*²⁵. Comme le note le Défenseur des Droits, *« force est de constater qu'en dépit des efforts entrepris, l'offre de prise en charge médicale demeure bien insuffisante au regard de la situation sanitaire caractérisant en cela une violation flagrante du droit des migrants à la protection de leur santé.*²⁶ »

VIOLENCES PHYSIQUES

L'ensemble des migrants vivant dans les bidonvilles du littoral est quotidiennement exposé à des risques de violences. Ainsi 61,6 % des migrants rencontrés dans le cadre du *Refugee Rights Project Data* déclarent ne jamais se sentir en sécurité. Les mineurs, de par leur vulnérabilité, sont les plus à même de se sentir en danger et victimes de violence physique.

Les premières violences subies par les exilés sur le littoral résultent de leurs tentatives pour passer la frontière. Elles se multiplient à mesure que les migrants prennent de plus en plus de risques, que les prix augmentent et que les personnes sont de plus en plus fatiguées, entraînant *de facto* une augmentation des blessures²⁷. Les migrants tentent de passer de plusieurs manières : via le site d'Eurotunnel, en bloquant la rocade pour se cacher dans

28 Par exemple, le 11 avril 2016, 14 migrants de nationalité érythréenne ont été découverts dans deux camions frigorifiques à Saint-Omer.

29 *Mission d'évaluation du dispositif de prise en charge sanitaire des migrants à Calais*, rapport définitif du 22 octobre 2015 réalisé par six médecins à la demande de la Ministre des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes et de Monsieur le Ministre de l'Intérieur.

30 *Calais : un migrant meurt renversé par un camion*, sur www.lemonde.fr, article daté du 31 mars 2016.

31 Entretien avec Marianne Humberstot, Appel des 800, le 2 février 2016 à Calais.

32 Au moment de la rédaction de ce rapport, la dernière importante a eu lieu le 16 mars 2016 et a fait 19 blessés, www.lavoixdunord.fr

33 www.lavoixdunord.fr

34 « The Long Way, The Refugee Rights Data Project », février 2016.

35 Lundi 15 avril 2016, six plaintes ont été déposées par des migrants pour des faits de violences auprès du parquet de Boulogne-sur-Mer dont quatre visaient des forces de sécurité. Ces plaintes s'ajoutent aux agressions menées par des groupes qualifiés de milices dénoncées par les associations et en première ligne le Centre juridique de la « jungle ».

36 Entretien avec les intervenants du Centre Jules Ferry, Calais.

un camion frigorifique²⁸ ou non et en traversant la Manche en bateau. Depuis le début de l'année 2016, au moins deux embarcations de migrants ont été interceptées et leurs occupants secourus alors qu'ils tentaient la traversée de la Manche, de nuit. Avec le printemps, on peut craindre que ces tentatives redoublent, principalement au départ de Dunkerque, augmentant les périls liés à de telles entreprises. Si les risques pris par les personnes pour tenter la traversée vers le Royaume-Uni sont à l'origine de blessures importantes (doigts lacérés, chevilles cassés, côtes fracturées...) ²⁹, ils peuvent aussi conduire à des décès. Depuis fin juin 2015, au moins 20 migrants sont morts dans la région du Calais en essayant de rejoindre l'Angleterre ³⁰. Cependant, aucun recensement précis n'existe. Le Centre juridique de la « jungle » estime que la moitié des migrants décédés en 2016 en tentant de rallier le Royaume-Uni étaient mineurs ³¹.

Les rixes entre migrants sont quant à elles de plus en plus courantes, surtout depuis le déménagement de nombreux migrants de la partie sud de la « jungle » de Calais, contraignant les personnes à s'installer rapidement et renforçant la précarité et la promiscuité. Si les mineurs rencontrés parlent souvent des bagarres entre Afghans et Soudanais ³² et entre Égyptiens et Soudanais, ces tensions peuvent impliquer d'autres nationalités et seraient souvent liés à des enjeux de contrôle de zones de passage. En janvier, une fusillade a eu lieu dans le camp de Grande-Synthe ³³, elle serait liée aux passeurs kurdes qui contrôlaient le bidonville du Basroch.

Mais la première crainte rapportée par les habitants de la « jungle » de Calais ³⁴ et exprimée lors des entretiens que nous avons menés avec les mineurs est celle des violences policières, fortement dénoncée par le Défenseur des Droits et les associations ³⁵. Les équipes de Médecins du Monde et Médecins Sans Frontières nous ont confirmé lors de nos échanges qu'ils rencontraient beaucoup de personnes, victimes de violences policières ou de la part de milices civiles, qui refusaient de porter plainte.

VIOLENCES SEXUELLES

Les violences sexuelles sont une menace continue pour les jeunes femmes et les jeunes garçons. Si toutes les jeunes mineures interviewées disent craindre de sortir le soir, lorsqu'il fait nuit, de peur de se faire violer, la prostitution concernerait directement environ une vingtaine de femmes sur Calais et quelques Vietnamiennes et Kurdes irakiennes à Grande-Synthe ³⁶. Lors d'un entretien au Centre Jules Ferry, une femme nous expliquait : « *toutes les filles reçoivent des propositions pour se prostituer, les plus faibles acceptent mais si tu refuses on ne t'oblige pas. Sauf si tu dois de l'argent.* » D'après les confidences d'une jeune Éthiopienne et deux jeunes Soudanaises, les femmes

³⁷ Voir la partie 2.1 sur les MNA afghans.

proposent leurs services dans les bars de la « jungle », le soir, et se font payer en liquide. C'est avec le gain de leurs passes qu'elles paient leurs entrées sur les sites de Steenvoorde et Norrent Fontes. Les jeunes femmes racontent que « *celles qui se prostituent passent plus rapidement* ». Il pourrait exister deux formes de prostitution des femmes migrantes : une forme « résignée », exercée par quelques femmes afin accélérer leur passage lorsqu'elles se retrouvent bloquées et une autre forme qui concerne des femmes exploitées et maltraitées par un réseau de traite.

Concernant les garçons, comme nous le verrons, les mineurs Afghans sont particulièrement exposés aux violences sexuelles à travers les pratiques dérivées du *Batcha boz*³⁷.

ÉCONOMIE

Une véritable économie grise existe sur les différents sites. Si l'activité des restaurants, des hammams, des boulangeries, des salons de coiffure et des supérettes est la plus visible dans la « jungle » de Calais, tous les sites fonctionnent avec un système parallèle propice à l'exploitation des plus faibles et des enfants non accompagnés en particulier. Tout se paie et rien n'est gratuit. Pour obtenir une protection ou gagner quelques euros, un mineur va faire la corvée d'eau, revendre au noir au marché de nuit ce qu'il a récupéré en distribution, faire la queue à la douche pour un majeur, faire le ménage du container où il est hébergé. Comme nous l'avons détaillé dans la première partie, pour la plupart des sites un droit d'entrée est exigé. Les MNA qui n'ont plus d'argent sont contraints de travailler pour des passeurs ou de s'orienter vers des activités dangereuses (vol, deal, prostitution).

Ces éléments démontrent que les conditions de vie observées sur les sites, les violences subies sur la route, les risques liés au passage, les rapports monétaires au sein des bidonvilles et les formes d'asservissement qui en résultent constituent une mise en danger permanente de mineurs non accompagnés présents sur l'ensemble des sites étudiés.



02

QUI SONT
LES MINEURS
NON ACCOMPAGNÉS ?

27	L'échantillon de l'étude	p. 44	MNA VIETNAMIENS
p. 27	MNA AFGHANS	45	Les régions d'origine
27	Implantation et nombre	45	La route migratoire
28	Causes du départ parmi les mineurs	45	Le passage
28	Stratégies de migrations impliquant des MNA	45	Un réseau très organisé
29	Profils	46	Une accroche et un lien de confiance difficiles à établir
29	Risques liés à la route	p. 46	MNA KURDES D'IRAK ET D'IRAN
30	Formes d'emprise et risques spécifiques chez les MNA Afghans	46	Implantation et nombre
31	Baisse d'attractivité du Royaume-Uni	47	Cause de départ des MNA kurdes irakiens
p. 33	MNA SYRIENS	48	Profil des MNA Kurdes Irakiens
34	La route	49	Cause de départ des mineurs kurdes iraniens
34	Des jeunes moins touchés par les risques d'exploitations	49	Profil des mineurs iraniens et kurdes iraniens
p. 36	MNA ÉGYPTIENS	50	Risques liés à la route
36	La route	51	Le passage entre la France et le Royaume-Uni
36	Une migration « coup de tête »	51	Forme d'emprise et risques spécifiques chez les mineurs kurdes irakiens
37	Deux profils de mineurs Égyptiens	p. 53	AUTRES NATIONALITÉS
37	Des jeunes effrayés et contrôlés par des passeurs	53	MNA soudanais
p. 39	MNA ÉRYTHRÉENNES ET ÉTHIOPIENNES	55	MNA koweitiens « bidoun »
39	Une migration avant tout politique	56	MNA albanais
40	Un trajet fait de viols et de violences	p. 57	PRISE EN CHARGE AU ROYAUME-UNI : ATTRAIT ET RÉALITÉS
41	Un projet flou au Royaume-Uni	57	La scolarisation
42	Une exploitation des plus faibles en France	58	Demande d'asile et risque d'expulsion
		58	Accès au travail
		58	Réunification familiale au Royaume-Uni

38 Entretien avec Vincent Deconinck, Secours Catholique, le 27 janvier 2016 à Calais.

39 Entretiens informels avec les intervenants de Médecins du Monde et du Secours Catholique.

40 Le « centre juridique » a été créé début janvier 2016 après l'appel d'intellectuels, dit « appel des 800 », publié en octobre 2015 dans *Libération* et s'élevant contre « les violences policières presque routinières » et des « ratonnades par des militants d'extrême droite ».

41 www.medicinsdumonde.org

42 Malgré les problèmes de fiabilité évoqués dans l'introduction, cette estimation se fonde sur les recensements (FTDA, Refugees Project) et nos observations de terrain.

43 DANIEL SENOVILLA HERNÁNDEZ « Promouvoir les droits des mineurs non accompagnés et sans protection en Europe » Poitiers 2013, dans le cadre du projet PUCAFREU, UE / Migrinter.

Afin de présenter les différents MNA qui vivent dans la « jungle » de Calais et dans les autres sites du nord de la France, nous avons opté pour une approche par nationalité car elle nous a semblé correspondre le plus aux fonctionnements migratoires. Cela ne doit pas masquer la présence de profils et de parcours très hétérogènes, y compris parmi les enfants isolés de même origine géographique. Certains ont quitté leur pays seuls, d'autres avec des amis ou des frères et sœurs, quelques uns avec leurs parents, même s'ils ont pu être séparés de ces derniers sur la route. Ils ont le plus souvent un « oncle » pour passer les frontières. Ce dernier change parfois à chaque frontière ou disparaît pendant le périple³⁸.

L'ÉCHANTILLON DE L'ÉTUDE

Lors de nos entretiens, les jeunes rencontrés avaient entre 15 et 17 ans, douze avaient moins de 14 ans et trois enfants étaient âgés de 11 et 12 ans. Les entretiens ont duré entre 15 et 90 minutes. D'après leurs déclarations, ils demeurent en moyenne cinq mois dans des « jungles » ; certains étaient sur le littoral depuis neuf mois au moment des entretiens, dont un depuis un an et deux mois. Les jeunes filles mineures isolées sont peu nombreuses et le plus souvent Érythréennes et Éthiopiennes, très rarement Soudanaises³⁹. Depuis l'été 2015, selon le « centre juridique » de la « jungle »⁴⁰, le Secours Catholique et Médecins du Monde, les MNA sont plus nombreux mais surtout plus visibles et de plus en plus fragilisés du fait de l'allongement de leur séjour dans les différents bidonvilles⁴¹.

MNA AFGHANS

IMPLANTATION ET NOMBRE

Les MNA de nationalité afghane représentent le groupe le plus important présent sur le littoral. Ils habitent principalement 3 sites : la « jungle » de Calais, Tatinghem et Cherbourg. Sur les terrains de Tatinghem et de Cherbourg, les MNA présents sont, dans leur très grande majorité, de nationalité afghane. Nous pouvons estimer⁴² ainsi qu'entre 100 et 200 mineurs afghans étaient présents sur les différents sites en mars 2016.

Cette tendance n'est pas surprenante : depuis 2005, les mineurs Afghans sont parmi les plus nombreux à demander l'asile dans les pays d'Europe de l'Ouest et du Nord⁴³. En 2015, après les Syriens, ce sont les Afghans qui

44 Philippe Fargues, *Un million de migrants arrivés sans visa en Europe 2015: qui sont-ils ?*, in *Population et Société*, avril 2016.

45 Source : Eurostat « In 2015, a substantial majority of unaccompanied minors were males (91 %) and over half were aged 16 to 17 (57 %, or 50 500 persons), while those aged 14 to 15 accounted for 29 % (25 800 persons) and those aged less than 14 for 13 % (11 800 persons). Around half (51 %) of asylum applicants considered to be unaccompanied minors in the EU in 2015 were Afghans ».

46 Mutluer, 2003, p.10.

47 A Report on Children of Afghan Origin Moving to Western Countries Kerry Boland, Febr. 2010. Les principaux groupes ethniques en Afghanistan sont les Pachtounes 44 %, les Tadjiks 25 %, les Ouzbeks 8 % et les Hazaras 10 %.

comptabilisent le plus d'entrées sans visa en Grèce et en Italie (186 617)⁴⁴, mineurs et majeurs confondus. Eurostat indique que sur les 88 300 mineurs non accompagnés ayant demandé l'asile dans les états de l'UE en 2015, 51 % était de nationalité afghane⁴⁵.

CAUSES DU DÉPART PARMI LES MINEURS

Après le coup d'état de 1978, une guerre civile entre pro-gouvernementaux et *Moudjahiddines* a engendré un exode de millions de réfugiés vers le Pakistan et l'Iran. Les dix années d'occupation soviétique ont eu pour conséquence de déstabiliser profondément le pays tant économiquement que politiquement. Des conflits ethniques ont éclaté par la suite entre seigneurs de guerre, faisant des millions de morts et plus de six millions de réfugiés. L'installation du régime taliban a encore accentué les déplacements de populations. Après le 11 septembre 2001 et l'entrée de troupes américaines, l'émigration s'est poursuivie. Pour rejoindre l'Europe, beaucoup de réfugiés ont transité par le Pakistan, l'Iran et la Turquie⁴⁶.

Lors de nos entretiens, la majorité des mineurs que nous avons rencontrés (en dehors des Tadjiks), provenaient de zones en conflit ou ayant récemment connu des troubles ethniques : Kunduz (prise par les Talibans fin septembre 2015), Baghlan et Samangân. Plusieurs d'entre eux avaient perdu leur père suite à des représailles. Lorsqu'on fait la synthèse des causes déclarées comme ayant déclenché le départ des MNA Afghans, la perspective d'un avenir incertain et risqué mêlée à la présence de membres de leur famille installés au Royaume-Uni, est l'association d'éléments qui revient le plus.

STRATÉGIES DE MIGRATIONS IMPLIQUANT DES MNA

Comme l'indique l'étude de l'UNICEF⁴⁷ sur les mineurs Afghans, la stratégie majoritaire parmi les familles est l'envoi d'un de leurs fils âgés de 12 à 30 ans pour qu'il puisse, à terme, les soutenir financièrement, tout en étant à l'abri des conflits et des risques d'enrôlement. En raison de la somme importante à réunir pour rejoindre l'Europe, le mandat familial est très fort. C'est le père qui décide de la destination de son fils. Si cette stratégie se retrouve dans une partie de nos entretiens, elle n'est pas unique. À partir de 2009, toujours selon la même étude, l'attaque suicide à Kaboul perpétrée le 28 octobre, frappant indifféremment des groupes ethniques, a augmenté le sentiment général d'insécurité. Des mineurs et des jeunes majeurs ont commencé à partir seuls en Europe, soit en faisant pression sur leur famille pour que cette dernière finance leur voyage, soit en travaillant sur la route (Pakistan, Iran, Turquie) afin de payer les passeurs locaux. Le choix de cette stratégie rend le projet migratoire moins précis et davantage lié aux opportunités qui se

présentent. D'après les témoignages des migrants Afghans contactés dans le cadre de l'étude, avec l'ouverture de la route des Balkans à l'été 2015, cette stratégie s'est amplifiée en raison de la baisse des prix pour rejoindre l'Europe. Ainsi, en 2010, le coût du voyage pour venir en Europe était compris entre 10 000 et 15 000 €. De septembre 2015 à février 2016, le voyage d'Afghanistan jusqu'à l'espace Schengen était envisageable pour seulement 3 000 à 4 000 €.

PROFILS

D'après nos entretiens sur les différents sites, la majorité des mineurs est pachtoune (80 %). Nous nous sommes entretenus aussi avec des Ouzbeks et des Tadjiks. En revanche, nous n'avons pas rencontré d'Hazaras (surtout présents en Allemagne). Cette tendance nous a été confirmée par un agent du CAP d'origine afghane. Les Pachtoune rencontrés proviennent des régions de Kunduz et de Baghlan au Nord de l'Afghanistan. La région Samangân, au nord de l'Afghanistan, est celle d'origine des Ouzbeks. Quand aux Tadjiks, ils viennent du Panchir, région peu touchée par les conflits.

Les mineurs sont pratiquement tous issus de grandes villes ou de villes moyennes. Ils ont tous été scolarisés. Leurs familles appartiennent ou appartenaient aux classes moyennes voire aisées jusqu'à l'apparition des troubles.

RISQUES LIÉS À LA ROUTE

Parmi les mineurs interrogés, le temps de parcours entre le départ d'Afghanistan et l'arrivée à Calais varie d'un mois et demi à sept mois. La grande majorité des mineurs est passée par le Pakistan et l'Iran afin d'éviter les zones de contrebandes de drogue à la frontière afghano-iranienne considérée comme trop dangereuse bien que géographiquement plus proche. Depuis l'Iran, ils ont rejoint la Turquie puis la route des Balkans, l'Italie, Paris et enfin les sites du littoral.

Les mineurs, comme d'autres migrants afghans interrogés dans le cadre de l'étude, ont indiqué qu'il existe deux modalités pour le passage :

1. Le passage garanti qui coûte entre 8 000 et 10 000 €. Le passeur Afghan négocie avec les passeurs locaux par téléphone à chaque point de passage. Les passeurs locaux n'apparaissent jamais pour limiter les risques de poursuites pénales. Ils rémunèrent des locaux qui servent de guides pour amener les mineurs d'une frontière à une autre, sans les franchir. Ces personnes se font appeler « oncle » par les mineurs. Elles peuvent escorter des groupes allant jusqu'à 40 mineurs.
2. L'autre moyen, plus long, plus risqué mais moins cher, coûte autour de 3 000 € et consiste, pour le mineur, à se rendre par ses propres moyens

48 Système qui permet des transferts d'argent au sein de la diaspora sans passer par des banques. Pour plus d'informations, voir Alessandro MONSUTTI « Éclairage - Les transferts de fonds informels des Afghans : une dispersion stratégique » in *Annuaire suisse du développement* Vol. 27, n°2 | 2008, p. 155-159.

aux différents points de passage et à négocier directement avec les passeurs locaux.

Quelle que soit la technique choisie, la route demeure très dangereuse. Plusieurs mineurs ont déclaré avoir été retenus au Pakistan ou en Iran contre une demande de rançon faite à la famille. L'un a déclaré avoir été capturé par des Talibans mais a réussi à s'enfuir. D'autres ont été renvoyés d'Iran au Pakistan à plusieurs reprises et ont connu des périodes de détention. Les relations avec l'« oncle », censé les amener d'un point à un autre, ne sont pas toujours bienveillantes. Des récits d'abandon de mineurs marchant trop lentement dans les montagnes nous ont été rapportés. De même, les abus sexuels sur les garçons semblent courants.

Au Pakistan, en Iran ou en Turquie, certains mineurs ont travaillé plusieurs mois, dans des conditions très dures (nombre d'heures élevées, conditions climatiques très rudes) dans l'agriculture ou la construction pour financer leur voyage.

FORMES D'EMPRISE ET RISQUES SPÉCIFIQUES CHEZ LES MNA AFGHANS

D'après nos entretiens, si les mineurs souhaitent rester dans la « jungle » pendant plusieurs jours, ils doivent payer un droit d'entrée d'environ 100€ pour Calais, afin d'être sous la protection d'un passeur, pour ne pas se faire renvoyer de la « jungle ». Le cas échéant, ils retournent à Paris afin d'attendre de l'argent envoyé par leur famille via Western Union ou le système de banque informelle, davantage utilisée, dit *hawâla*⁴⁸. Des médiateurs afghans, maraudeurs à Paris pendant plusieurs années, nous ont parlé d'activités rémunératrices dangereuses comme la vente de cigarettes aux abords du square Villemin et de prostitution masculine.

Toujours d'après nos entretiens, les mineurs hébergés au CAP n'échappent pas à l'emprise des passeurs s'ils souhaitent aller au Royaume-Uni. Comme nous l'ont expliqué les MNA ouzbeks et les Tadjiks, les Pachtounes ont développé des réseaux de passage très étendus allant jusqu'à la côte normande, le Havre, Cherbourg. D'après eux, seuls les MNA pachtounes ayant les moyens de payer, en bénéficieraient.

Les MNA afghans qui n'ont plus d'argent sont régulièrement utilisés pour toutes sortes de travaux : courses pour les passeurs, surveillance des aires de stationnement, ouverture des camions, etc.

Le risque d'abus sexuel est surtout à prendre en compte. À la question : « de quoi vous avez le plus peur ? », qu'ils soient hébergés au CAP ou qu'ils dorment dans les « jungles », la grande majorité des mineurs afghans évoquent la crainte du viol.

49 Jean-Pierre Perrin « Les garçons objets des noces afghanes », in *Libération*, 5 février 2013.

En Afghanistan, les rapports entre les garçons et les filles sont extrêmement codés. Certains garçons servent alors d'objets sexuels à travers la pratique du *Batcha boz*. « *En Afghanistan, hommes et femmes ne doivent jamais se rencontrer hors des relations familiales. Dans ces réunions, où même les prostituées ne sont pas admises, les jeunes garçons jouent le rôle des filles. Il faut donc absolument que ce soit des berich batcha (des garçons sans barbe). On joue sur l'ambiguïté, les participants leur donnent des gâteaux, leur lancent des billets. () Cette forme de pédophilie est pourtant endémique, plus fréquente dans les régions pachtounes du sud, chez les Ouzbeks au nord, et à Kaboul (). En dépit de fortes structures religieuses, le batcha boz est tenu comme légitime par les Afghans et n'est pas considéré comme une habitude mauvaise ou illicite* »⁴⁹. D'après les migrants que nous avons interrogés, ces pratiques rendent davantage acceptable socialement le viol de garçons mineurs par rapport à celui des filles susceptibles de déclencher des vengeance. Généralement, les violeurs sont du même groupe ethnique. Les mineurs nous expliquent qu'en cas de viol par un membre d'un autre groupe ethnique, des représailles entre les différents groupes ont lieu.

Si aucun mineur ne nous ait déclaré formellement avoir été victime de viol, ils craignent surtout les passeurs et leurs « petites mains ». En février 2016, bien que cette information n'ait pu être confirmée officiellement, plusieurs sources (policière et associative) ont indiqué que des arrestations ont eu lieu suite à un viol collectif d'une vingtaine de mineurs qui se serait déroulé dans la jungle de Calais.

BAISSE D'ATTRACTIVITÉ DU ROYAUME-UNI

Les mineurs rencontrés en entretien et présents sur la lande ou à Cherbourg ont, dans leur grande majorité, des parents plus ou moins proches au Royaume-Uni. La plupart explique qu'ils iront travailler au sein des commerces tenus par leur famille ou leur communauté.

Si, avant l'été 2015, le Royaume-Uni était très attractif en raison d'une communauté afghane et pakistanaise importante offrant des possibilités d'emploi, l'augmentation du prix du passage (multiplié par cinq ou dix) rend la traversée risquée sur le plan financier. Une partie des MNA afghans ont donc reconsidéré leur projet migratoire. Pour passer en Grande-Bretagne, les prix pratiqués par les passeurs sont actuellement compris entre 5 000 et 7 000 €. Comparée à l'Allemagne ou la Suède où il suffit juste de payer le transport (quelques centaines d'euros), la différence de prix est loin d'être négligeable. Par ailleurs, la Grande-Bretagne est l'un des seuls pays européens qui expulse les déboutés du droit d'asile vers l'Afghanistan (à leur majorité). En l'absence de proches de l'autre côté de la Manche, beaucoup de MNA afghans nous

ont expliqué qu'il est préférable d'aller en Suède car c'est « *le pays où il y a le plus de chance d'obtenir l'asile* ».

Lorsqu'on leur demande s'ils ont des membres de leur famille dans d'autres pays d'Europe, près d'un tiers des MNA Afghans dit avoir de la famille ailleurs (Allemagne, Pays-Bas, Suède). S'ils n'arrivent pas à passer au Royaume-Uni, ils les rejoindront. De même, pour les mineurs partis de leur propre initiative, revoir leur projet migratoire, notamment lorsqu'ils sont bloqués plusieurs mois sur le littoral, est envisageable surtout s'ils n'ont pas versé d'acompte pour leur passage.

“On a mis trois mois pour arriver à Calais” Ali, 15 ans

Ali a 15 ans, il est issu d'une famille ouzbek de trois enfants de la ville de Samangân au nord de l'Afghanistan. Sa ville, à majorité ouzbek, a longtemps été épargnée par les conflits. Depuis deux ans, les Talibans sont arrivés donnant lieu à des exécutions arbitraires. Ali dit que son père a été accusé par les Talibans d'appartenir aux services secrets. Il s'est fait ensuite assassiner. La famille a déménagé chez un oncle (un des frères du père) qui, d'après Ali, est riche et possède un hôtel. Ali est parti avec son cousin (le fils de son oncle). C'est son oncle qui s'est occupé de payer les passeurs. Ils ont mis trois mois pour arriver à Calais. Ils sont passés par le Pakistan. Puis, arrivés en Iran, ils se sont fait arrêter par la police et renvoyer au Pakistan. Toujours en Iran, ils ont été enfermés dans une

maison pendant vingt jours avec d'autres personnes. Il y avait très peu à manger et à boire. Son oncle a pu négocier avec les passeurs afghans pour les faire libérer. Ils ont ensuite rejoint la Turquie, la Grèce et la route des Balkans jusqu'à l'Italie et la France.

Au moment de l'entretien, cela faisait trois mois et demi qu'Ali était dans la « jungle ». Son cousin était passé deux mois plus tôt au Royaume-Uni en se cachant dans un camion. Il y a un mois, Ali est allé au CAP car il avait peur dans la « jungle ». Il s'est fait voler ses vêtements, qu'il a revus, quelques jours après, sur quelqu'un d'autre. Il dit que régulièrement le soir, il y a des viols par des adultes ou d'autres jeunes violents et alcoolisés.

Pour le passage, il craint d'y aller seul à cause des agressions par les passeurs

ou par la police. Il explique que, après avoir repéré dans la journée les aires où il y a des camions, les passeurs vont chercher des mineurs pour garder les lieux, du coup, c'est très difficile de passer seul. Il attend depuis un mois de recevoir de l'argent de son oncle. Il ne sait pas si son oncle va accepter de payer à nouveau. Au Royaume-Uni, il dit avoir un autre oncle qui y vit depuis une dizaine d'années, qu'il connaît très peu. Si dans les prochains mois il n'arrive pas à passer, il ne sait pas ce qu'il va faire. Il ne sait pas s'il a le droit de rester en France. Il a entendu que s'il dit vouloir rester ici, il sera obligé de donner ses empreintes et qu'on va le renvoyer en Grèce.

“C’est le prix à payer pour rester et espérer passer.” Ahmad, 14 ans

Ahmad a 14 ans et est d’origine pachtoune. Durant l’entretien, il insiste : sa famille est riche. Après l’assassinat de son père, il a dû fuir pour échapper à la vendetta qui frappe les aînés mâles. Sa mère a récolté l’argent et fixe le Royaume-Uni où réside son oncle, comme destination. Il voyage dans un premier temps avec un « cousin ». Ils se séparent sur la route des Balkans. Durant l’entretien, le jeune homme demeure vague

sur les pays traversés et ne se souvient plus comment il s’est retrouvé dans le petit bidonville de Tatinghem. Il semble épuisé ; ses réponses sont hésitantes, quand on lui demande des précisions sur sa destination. Ahmad semble vouloir traverser coûte que coûte la Manche, pour satisfaire la demande de sa famille et rejoindre un oncle qu’il n’a jamais rencontré plus que pour un projet personnel. Présent depuis une semaine à

Tatinghem, il semble accepter sans rechigner les corvées sur le terrain ; d’après lui c’est le prix à payer pour rester et espérer passer. Ses journées sont rythmées par les tâches à effectuer sur le terrain, les tentatives de passage, les retours après les échecs et après de longues heures marche. Seuls les passages aux douches, organisés par les bénévoles, viennent rompre cette monotonie.

MNA SYRIENS

50 Lors d’entretiens sur le CAP, trois mineurs Égyptiens se sont déclarés Syriens lors d’un premier entretien en février 2016 pour finalement admettre être Égyptiens lors d’un second entretien en mars.

Bien qu’attirant beaucoup l’attention des associations et des médias, les Syriens représentent, en février 2016, seulement 10 % des migrants de la « jungle », d’après le recensement de *Refugee Rights Data Project*, soit 300 personnes environ. Il est quasiment impossible d’estimer le nombre de mineurs, d’autant plus que certains jeunes se déclarant Syriens seraient en réalité Égyptiens⁵⁰. Ils vivent tous dans la « jungle » de Calais et la majorité serait hébergée au Centre d’Accueil Provisoire, d’après les intervenants interrogés. D’un niveau social plutôt élevé, il ressort des entretiens avec les jeunes et avec Médecins du Monde que leur migration est organisée : les décisions de départ sont prises avec l’accord des parents, des contacts fiables en Angleterre existent et des moyens financiers suffisants leur évitent d’être contraints ou exploités par des systèmes de prêts.

Les jeunes rencontrés à Calais étaient originaires d’Alep, de Raqqa et de Homs, villes touchées par les bombardements et les luttes entre l’armée de Damas, Daesh et les forces rebelles. D’après les jeunes rencontrés, l’intervention russe des forces aériennes de 2015 à Alep a accéléré les départs. Étudiants ou lycéens au moment de leur départ, ils sont partis pour fuir les bombardements, l’enrôlement forcé par les forces du gouvernement, par les forces de rebelles ou l’État Islamique et afin de poursuivre leurs études

51 Entretien avec Liz Clegg, Women & Childrens Center, le 27 janvier 2016 à Calais.

au Royaume-Uni. Depuis le début de la guerre qui a commencé en 2011, le conflit a gagné tout le pays ainsi que Damas, la capitale, pourtant longtemps préservée.

LA ROUTE

Les temps de voyage sont assez courts (entre 25 jours et 4 mois). Si certains se réfugient au Liban puis passent en Europe, d'autres passent la frontière turque avant de rejoindre la Grèce, puis traversent rapidement la Macédoine, la Serbie, la Croatie, la Slovénie, l'Autriche, l'Italie avant d'arriver en France. Certains passent quelques jours à Paris avant d'arriver à Calais. D'autres arrivent directement à Calais. Après avoir payé quelqu'un pour rejoindre la Turquie ou la Grèce, les jeunes rencontrés disent s'être débrouillés seuls en glanant des informations auprès d'autres migrants ou sur internet. Il paraît aussi possible que certains mineurs se fassent passer pour isolés alors qu'ils sont en famille ou ont voyagé en famille avant de se retrouver seuls. Le voyage est payé par des économies familiales, ce qui évite aux jeunes d'être à la merci de passeurs ou d'usuriers.

DES JEUNES MOINS TOUCHÉS PAR LES RISQUES D'EXPLOITATIONS

Les jeunes syriens sont perçus comme plus vulnérables aux yeux des intervenants associatifs et militants⁵¹ du fait de leur pays d'origine. Cela étant pour Médecins du Monde, les demandes d'accès à la santé et aux soins se font naturellement et sans difficulté particulière.

De plus il ressort des entretiens que la plupart de ces jeunes ont un contact fiable au Royaume-Uni, de la famille vivant de longue date ou des frères plus âgés ayant migré au début du conflit syrien qui travaillent, légalement ou non. Ils entretiennent un contact régulier avec ces derniers.

“Maintenant c’est trop dur” Ahmed, 17 ans

Ahmed 17 ans, originaire d'Alep, est arrivé dans la « jungle » en septembre 2015 et a obtenu un lit au CAP à la mi-février. Poussé par ses parents, il quitte Alep « pour fuir Daesh ». Derrière lui, il laisse ses parents et ses deux sœurs aînées et son lycée. Avec le soutien financier de ses parents, il rejoint par ses propres moyens la Turquie puis paie la traversée vers l'Italie. Arrivé en Italie, il poursuit son voyage en demandant des conseils aux migrants Syriens qu'il rencontre. Son voyage lui a coûté environ 4 500€. Dès

son départ, son objectif était de rejoindre le Royaume-Uni pour faire des études bien qu'il n'ait pas de contact précis sur place, hormis un ami de son père dont il n'arrive pas à se procurer le numéro de téléphone. Il n'a aucune famille installée ailleurs en Europe. Il appelle régulièrement ses parents. Depuis son arrivée, il tente de passer seul mais “maintenant c’est trop dur.” Alors il réfléchit à demander une aide supplémentaire à ses parents pour payer les 10 000 à 12 000€ que demandent les

passseurs pour traverser depuis Calais ou Dunkerque. Alors qu'il ne s'attendait pas du tout à ces conditions de vie, ce qu'il ne supporte plus, « c’est l'attente et la solitude. Ne rien avoir à faire, c’est le pire. » Il n'a jamais entendu parler de la possibilité d'avoir une protection en France. Il précise que s'il avait entendu parler de la possibilité de faire des démarches en France, il aurait été intéressé, « mais maintenant c’est trop tard. »

“J'espère obtenir un regroupement familial” Ianis, 15 ans

Ianis 15 ans, est un sunnite de Raqqa. Il est arrivé en même temps qu'A. au CAP, après avoir dormi six mois dans la « jungle ». Avant de rejoindre le CAP, il partageait sa cabane avec A. qui l'a beaucoup soutenu. En Syrie, il était au collège et vivait avec ses parents, sa grande sœur, ses deux petits frères et sa petite sœur. Son père était garagiste. Ses parents l'ont poussé à

partir pour poursuivre sa vie et pouvoir par la suite accueillir sa famille. Ils refusaient d'envoyer leur fille aînée, craignant les viols et les dangers du voyage. Dès le départ, il avait l'ambition de rejoindre l'Angleterre pour y retrouver un « cousin », en situation régulière depuis quatre ans. Ce dernier lui avait d'ailleurs parlé de la « jungle » et des conditions de vie qui l'attendaient en France.

Comme A. il a payé quelqu'un jusqu'à la traversée et l'Italie, puis il s'est débrouillé par ses propres moyens pour rejoindre la France. Il a fait le voyage en 25 jours et a dépensé 2 500 €. Après avoir essayé de traverser pendant quelques temps par ses propres moyens, il espère « obtenir un regroupement familial ». Lui non plus n'a jamais entendu parler du système de protection des mineurs.

52 D'après le *Refugee Rights Data Project* précité, les Égyptiens représentent 1,19 % des migrants présents à Calais, en sachant que nous n'avons pas croisé d'Égyptiens sur d'autres sites. Cependant, il est important de préciser que lors de nos entretiens, trois jeunes Égyptiens ont tenté de se faire passer pour Syriens et que, d'après un traducteur bénévole, c'est « chose courante et ceux qui ne parlent bien arabe se font avoir ».

53 Entretien avec Bastien Roland, bénévole arabophone de Médecins du Monde, le 8 février 2016 à Calais, et avec Liz Clegg, Women & Children Center, le 27 janvier 2016 à Calais.

54 Accusés de vols et de traîner en bande par plusieurs intervenants associatifs et indépendants, il y aurait eu des interpellations d'égyptiens courant février 2016 par les forces de l'ordre pour effraction (cf. www.lefigaro.fr/actualite-france/2016/02/21/01016-20160221ARTFIG00133-calais-la-jungle-sud-bientot-demantelee.php).

55 *A Tatinghem, des mineurs de plus en plus isolés*, par Haydée Sabéran, Libération, 20 janv. 2015.

56 Il convient de préciser, qu'au vu du poids de l'économie informelle, ces statistiques sont approximatives.

57 Entretien téléphonique avec Hisham Aly du Secours Catholique le 14 avril 2016.

MNA ÉGYPTIENS

Les Égyptiens représentent une minorité des migrants présents dans la « jungle » de Calais⁵². Pour autant, ils attirent beaucoup d'attention car la majorité d'entre eux sont mineurs, d'après les bénévoles qui les côtoient. Le nombre de MNA égyptiens serait compris entre 20 et 50. Ils sont perçus comme assez violents et déstructurés par certains intervenants⁵³. Beaucoup d'histoires circulent sur ces jeunes⁵⁴. Souvent dans le défi, il est difficile de communiquer avec eux, selon les intervenants de Médecins du Monde et du Secours Catholique.

LA ROUTE

À Calais et Tatinghem⁵⁵ où ils trouvent refuge, ils vivent en bande, sont plutôt jeunes (de 12 à 17 ans pour ceux rencontrés) et se déclarent tous originaires de villages de la région du Delta, non loin d'Alexandrie.

Dans les récits de jeunes rencontrés, les raisons avancées pour expliquer leur départ mêlent arguments politiques et motivations économiques. Ils disent quitter leur pays pour échapper à la misère et s'offrir un avenir meilleur. Le chômage est très important pour les jeunes en Égypte : selon l'OIT, un tiers de jeunes Égyptiens entre 18 et 29 ans serait sans emploi⁵⁶. Le chômage aurait même grandement augmenté après la révolution, avec la fermeture d'usines et le déclin des investissements et du tourisme. Ils cherchent aussi à fuir un système politique dans lequel ils ne trouvent pas leur place. D'après l'OIM, le nombre d'arrivées irrégulières d'Égyptiens recensées en Europe a diminué en 2012, avant d'augmenter en 2013 puis de bondir en 2014. Bien que les MNA ne se réfèrent que peu aux événements politiques des dernières années, il est avéré que ceux qui ont lieu place Tahrir ont eu un impact sur de nombreux jeunes Égyptiens. Si les plus aisés et les diplômés ont pu migrer rapidement et légalement, les autres et en particulier les jeunes ont dû mettre en place des stratégies plus aléatoires et dangereuses.

Dans les différents récits, il ressort que le départ a été peu préparé, hasardeux et parfois précipité. Pour certains, la route vers l'Europe ressemble à un voyage initiatique, pour « *tenter l'aventure et faire fortune* » comme certains le confient. Il semblerait que ces jeunes se réfèrent à des aînés qui ont réussi au Royaume-Uni⁵⁷. Ils embarquent d'Alexandrie, « *sur des gros bateaux pour la Libye ou des petits vers la Grèce*. » Si quelques uns disent se cacher dans les cales pour traverser, la majorité dit avoir payé. Les tarifs avancés sont très disparates selon les trajets effectués : de 500 € à près de 4 000 €. En Grèce et en Libye, certains jeunes racontent s'être fait exploiter dans l'agriculture ou le bâtiment (de quelques mois à trois ou quatre ans) pour payer la suite de leur voyage. Une fois en Europe, ils transitent par l'Italie puis la France ou alors traversent la Grèce, la Bulgarie, la Serbie, la Hongrie, l'Autriche, l'Allemagne

58 A la question « Pourquoi êtes-vous partis ? », plusieurs jeunes ont raconté avoir « vu la France et l'Europe et la télévision et que ça avait l'air bien ».

59 Les réseaux de passeurs se sont beaucoup développés autour du Delta pour faire passer les migrants d'Afrique noire qui passaient par l'Égypte. On peut supposer que ce sont les mêmes mafias qui organisent les traversées des jeunes égyptiens.

60 Echelle de prix donné par un Égyptien majeur aujourd'hui installé en Angleterre.

61 <https://fr.sputniknews.com/international/201510231019043964-italie-traffic-enfant-egyptiens/>

et la France. Tous sont passés par Paris et le quartier de la Gare du Nord pour une ou plusieurs nuits. Les délais de voyage sont très variables : de moins de deux mois à plusieurs années. Certains intervenants nous ont également confié que des MNA Égyptiens venaient avec un visa touristique pour rendre visite à des proches en Italie ou en Grèce et font le choix, sur un coup de tête, de rester et de tenter leur chance.

DEUX PROFILS DE MINEURS ÉGYPTIENS

Au vu des éléments repérés et observés, cohabitent dans la « jungle » deux profils distincts de jeunes Égyptiens : d'une part, des mineurs isolés ayant migré dans le cadre d'une stratégie familiale (avec le mandat des parents, le recours fort probable à un passeur et le contact d'un proche au Royaume-Uni), d'autre part, des enfants venant de l'agglomération d'Alexandrie, dont la plupart vivaient déjà dans la rue, ayant effectué cette migration de façon indépendante, dans une démarche d'auto-affirmation, en utilisant des moyens de transport peu onéreux et donc plus dangereux. Si les premiers sont assez discrets, les seconds se font remarquer en chapardant et en étant violents. D'après les intervenants en contact avec ces derniers, les moins instruits ont suivi une scolarité très épisodique en Égypte. Ils ont une vision floue et assez fantasmée de l'Europe, perçue comme un eldorado, très idéalisé⁵⁸. Ce rêve est entretenu par les passeurs très implantés dans la région du Delta⁵⁹ qui monnayaient le passage entre 1 600€ et 3 200€ l'an passé⁶⁰. En Angleterre, ils rejoindraient pour certains des « proches » à Londres, à Oxford et dans le Sussex.

DES JEUNES EFFRAYÉS ET CONTRÔLÉS PAR DES PASSEURS

Pour le Ministre égyptien de l'immigration Nabila Makram, la migration d'enfants et de mineurs égyptiens est « *un drame national* » d'autant plus que les enfants, une fois arrivés en France ou en Italie, deviennent des « *esclaves de dealers et sont victimes de violences sexuelles* »⁶¹. Lors de nos entretiens et de nos rencontres avec ces jeunes, nous n'avons pas constaté ces éléments. En revanche, tous les jeunes Égyptiens interrogés se plaignent de violences policières et du contrôle très lourd exercé par les passeurs qui, « *dans la jungle comme dans le CAP savent exactement où [nous sommes] et à quel moment* ». Pour payer le voyage, un jeune nous a raconté qu'il a emprunté « *une somme avec un délai de remboursement court (...)* » et que « *si [il] ne traverse pas en Angleterre durant ce laps de temps, la somme augmente très vite* ». Lui et sa famille recevraient des menaces. « *C'est pour ça qu'on doit passer très vite. Arrivés en Angleterre, on rembourse en travaillant.* » Nous avons pu observer que ces jeunes, présents à Calais depuis un, six ou

62 Entretien avec Hicham Aly, Secours Catholique, le 14 avril 2016 par téléphone, et Bastien Roland, Médecins du Monde, le 8 février 2016 à Calais.

neuf mois, sont tous à court d'argent et survivent en rendant des services ou en volant les journalistes, les humanitaires ou les autres migrants. Sachant qu'ils auront très peu de chances d'obtenir l'asile en France, ils ignorent facilement les institutions et les intervenants associatifs et refusent toute prise en charge⁶².

“Les passeurs savent où nous sommes à chaque moment.” Min, 15 ans

Min a quitté la région d'Alexandrie à la fin de l'été 2015 pour rejoindre l'Europe. Âgé de 15 ans, il a vécu cinq mois dans la « jungle » de Calais avant de rejoindre le CAP en février avec des amis. Mineurs non accompagnés, ils se sont regroupés à six et ont nommé un responsable majeur pour pouvoir obtenir des places au CAP⁶³. Son trajet a été rapide : il a mis cinq jours à rejoindre l'Italie en bateau grâce à un « ami »

qui lui a payé le voyage avant de remonter en train vers la France. Depuis son arrivée à Calais, il essaie de passer toutes les nuits en camion ou via le site d'Eurotunnel. Orphelin d'après ses déclarations, il n'a ni famille ni contact au Royaume-Uni. S'il veut aller là-bas « c'est pour étudier, après avoir travaillé pour rembourser des gens ». Il a dormi deux nuits à l'hébergement de Saint-Omer mais est très critique : « ils sont

racistes là-bas, il faut manger du porc ». Il dit n'avoir jamais eu peur pendant le voyage, mais en France, avoir peur “de la police qui [nous] tape » donc il ne sort plus de la « jungle » seul. Quand on aborde la question des passeurs, il est très mal à l'aise et semble vouloir évacuer rapidement le sujet, en glissant « ils savent où [nous sommes] à chaque moment et même dans quel container on dort. »

“Je serais bien resté en France mais je me fais gazer et taper, alors je continue. Salih, 13 ans

Salih paraît très jeune, il n'a pas plus de 13 ans et est Égyptien. Pourtant, il déclare à tout le monde avoir 16 ans et être Syrien. Il refuse de raconter son parcours et sa situation. Durant le premier entretien, il répétera : « je suis orphelin et je me suis caché dans un bateau, j'ai travaillé dans un

village en Grèce et après je suis venu. » En reprenant le temps de parler plusieurs fois avec lui, on comprend qu'il donne un coup de main aux passeurs en fermant les portes des camions sur les aires d'autoroute. Début mars, son seul objectif était de rejoindre la côte belge avec l'aide d'une filiale kurde.

À l'écart, il nous confiera : « l'Angleterre je m'en fous, je veux juste me sentir en sécurité maintenant. Je serais bien resté en France mais je me fais gazer et taper, alors je continue. Si je suis pas en sécurité en Angleterre, je rentrerai. »

63 Se reporter à la partie sur les alternatives qui dysfonctionnent.

64 Pour plus de détails sur l'Érythrée, se reporter à l'ouvrage de Léonard Vincent, « Les Érythréens » aux Editions Rivage (2012).

65 www.un.org

66 www.sept.info

MNA ÉRYTHRÉENNES ET ÉTHIOPIENNES

Les rares jeunes femmes mineures rencontrées vivant dans les bidonvilles de Calais, Steenvoorde et Norrent Fontes sont de nationalité éthiopienne et érythréenne pour la majorité et très rarement soudanaise d'après des intervenants de Gynécologie sans frontière. Lors de nos visites à Steenvoorde, à Norrent Fontes et Calais, les intervenants nous ont confié qu'aucune jeune fille mineure ne s'était présentée comme mineure alors que nous avons pu nous entretenir avec cinq (quatre à Norrent Fontes et une à Calais) et avons pu en identifier quatre à Steenvoorde dont deux enceintes.

De nombreuses jeunes filles qui quittent leurs pays mineures arrivent majeures en France suite à un voyage de plusieurs années. Par conséquent, on peut supposer que les mineures rencontrées sur le littoral soit ont quitté très jeunes leur pays, soit sont issues d'un milieu aisé et ont ainsi pu voyager rapidement, soit sont exploitées par un réseau de traite.

UNE MIGRATION AVANT TOUT POLITIQUE

Ces femmes quittent principalement leur pays pour des raisons politiques. L'Érythrée⁶⁴ est un régime autoritaire où le service militaire est obligatoire pour tous à partir de 17 ans et parfois jusqu'à 40 ans. De nombreux jeunes quittent leur pays avant leur 18 ans pour fuir cette obligation, certains encore plus jeunes lorsque leurs moyens le permettent ou que la famille subit des pressions politiques particulières. Les plus fortunés viennent directement en Europe en avion et avec, parfois, un faux visa touristique. Les plus pauvres remontent vers l'Europe par étapes, et par la Libye où ils restent parfois travailler quelques mois ou quelques années pour payer la suite du passage. Le pays se vide de ses habitants : en 2014, l'ONU a recensé en moyenne 2 000 passages par mois vers le Soudan et l'Éthiopie⁶⁵.

Si l'Éthiopie ne connaît pas la même situation politique, elle demeure très pauvre et très inégalitaire. De nombreuses jeunes femmes fuient les mariages forcés, la crise économique ou la pauvreté principalement produite par une expropriation parfois abusive. D'après les entretiens menés avec les femmes rencontrées, deux modes de migrations dominant pour les femmes : se faire engager comme bonnes à tout faire auprès de familles fortunées d'Arabie Saoudite⁶⁶ et profiter ensuite d'un séjour en France pour s'échapper (et demander alors l'asile en France), ou suivre le même parcours migratoire que les Érythréennes.

67 Cécile Allegra et Delphine Deloget, *Voyage en barbarie, sur la piste des réfugiés du Sinaï*, sur www.lemonde.fr, consulté le 17 novembre 2014.

UN TRAJET FAIT DE VIOLS ET DE VIOLENCES

Après avoir rejoint le Soudan, deux routes sont possibles : la première via l'Égypte et Israël (qu'aucune des mineures rencontrées n'avait suivie), la seconde via la Libye et l'Italie. Sur les deux routes, le voyage est particulièrement dur et comporte de nombreux risques : enlèvements, viols et violences⁶⁷. Lors des traversées du Soudan, les prises d'otages par les gardes-frontières semblent monnaie courante. Ils revendent les migrants à des tribus de bédouins, les *Rashaïdas*. Ces derniers les transportent en Égypte. Là, ils sont détenus dans des villas dans le Sinaï et une forte rançon est exigée aux familles. Une fois l'argent collecté, les migrants peuvent être relâchés en Israël ou libérés. Dans ce cas, ils rejoignent la Libye avec l'aide des mafias soudanaises et traversent le Sahara jusqu'au sud libyen dans des conditions très dures. Une femme nous racontait son périple : *« dans le Sahara, il y a une pause de trois heures pendant la traversée le temps que le passeur se repose. On n'est jamais sûre d'avoir de l'eau ou à manger, ça dépend et on ne sait pas. Il y en a beaucoup qui meurent pendant le trajet »*. En Libye, ils se retrouvent otages de réseau mafieux. Ils peuvent être détenus ou utilisés comme esclaves par certaines familles, pour payer les passeurs qui les emmènent ensuite en mer. *« Arrivé en Libye, tu paies et tu dois te cacher. J'ai eu très peur pendant le trajet et ils peuvent te violer, te taper quand ils veulent. Chaque nuit, les passeurs changent, donc tu ne sais pas qui sera là. Et chaque nuit, ils choisissent qui ils violent. Seules les femmes avec des jeunes enfants sont parfois laissés tranquilles. »* Après la Libye, ils rejoignent l'Italie ou la Grèce en bateau. *« Au port, tous les matins, les hommes sont fouettés et les femmes sont violées. Les chanceux montent dans le bateau. Tous les bateaux n'arrivent pas au même endroit, ils te déposent à différents endroits. »* A l'arrivée en Italie, *« on t'explique ce qu'il faut faire pour avoir des papiers. Mais d'autres éthiopiens nous disent qu'il faut aller ailleurs, que si on reste ici on va perdre du temps à faire des démarches. Que c'est mieux d'aller en Angleterre et que la France c'est compliqué. »* A Paris, de nombreuses femmes passent par le quartier du métro La Chapelle où on leur conseille de rejoindre Calais soit pour rejoindre l'Angleterre soit pour faire leur demande d'asile, *« les délais sont plus rapides »*, leur dit-on.

Les risques et les dangers sur la route sont omniprésents. La menace de viols est omniprésente pour les femmes. *« Toutes les femmes sont violées, même les femmes enceintes. Moi ils ne m'ont pas touchée, parce que j'allais mon bébé et je le gardais toujours contre moi, mais c'est un miracle »*, nous a confiés une femme. Plus le trajet est long, plus les femmes sont exposées au risque d'exploitation et de traite. Si celles qui ont des moyens financiers peuvent arriver en France assez rapidement (environ 45 jours d'après les femmes rencontrées) avec l'aide d'une femme intermédiaire,

68 Entretien avec un intervenant de Terre d'Errance le 5 mars 2016 à Norrent Fontes.

pour les plus pauvres et les plus fragiles, cela peut durer plusieurs années. Une Éthiopienne de 30 ans, hébergée au CAP, nous a ainsi racontés avoir quitté son pays à l'âge de 14 ans. Elle a mis plus de 15 ans à arriver en France, contrainte de travailler plusieurs années en Libye, en Grèce et en Italie ; une autre jeune Éthiopienne de 17 ans que nous avons rencontré à Calais avait quitté son pays à 13 ans pour fuir un mariage forcé. Après avoir rejoint rapidement la Libye, elle y est restée deux ans comme bonne à tout faire. Elle a été violée, régulièrement, lors des trajets longs où elle n'avait pas d'autre moyen de gagner de l'argent.

UN PROJET FLOU AU ROYAUME-UNI

Les motivations pour rejoindre le Royaume-Uni sont assez floues. Si certaines disent y avoir de la famille, les femmes ont rarement gardé un contact avec ces dernières. Les femmes plus âgées parlent souvent d'un conjoint en situation régulière. Elles justifient leur passage de manière clandestine au prétexte que leurs actes de mariage n'ont pas été reconnus authentiques et qu'elles ne peuvent prétendre au regroupement familial. Elles parlent souvent assez bien anglais et c'est le premier argument avancé pour justifier leurs projets de reprise d'études ou de travail au Royaume-Uni.

UNE EXPLOITATION DES PLUS FAIBLES EN FRANCE

L'arrivée en France ne signifie pas la fin des dangers. Les femmes de la corne de l'Afrique trouvent refuge à Calais (aujourd'hui principalement au centre Jules Ferry) et dans les bidonvilles de Norrent Fontes et Steenvoorde. Certaines restent peu de temps, de quelques semaines ou quelques mois sur les sites de Norrent Fontes et Steenvoorde, à de longs mois à Calais. Pour entrer à Norrent Fontes ou à Steenvoorde, les femmes doivent payer un droit d'entrée de 500€ environ pour avoir accès aux services associatifs et aux aires d'autoroute attenantes. Si elles quittent de leur propre initiative les sites pour revenir par la suite, elles doivent repayer. À Norrent Fontes, deux cabanes de bois sont réservées aux femmes : selon le témoignage d'une jeune femme, pour y avoir une place, il faut attendre son tour et dormir dans l'espace des hommes sous tente. Là, les viols semblent courants et une contrainte à la prostitution avait été exercée à son égard. Il semblerait qu'il y ait un fort *renouvellement* des jeunes femmes, en particulier des mineures⁶⁸, même si elles se déclarent toutes majeures au premier abord. Aucune des jeunes filles avec qui nous nous sommes entretenus n'était au courant du système de protection des mineurs français. D'après certains intervenants, le site serait tenu par une femme qui organise la migration des jeunes filles.

69 Le 23 février 2016 et le 5 mars 2016 au matin puis en fin d'après-midi.

70 Entretien avec les intervenants du centre Jules Ferry, le 25 mars 2016.

71 Entretien téléphonique avec Carine Zerouali, le 22 avril.

À Steenvoorde, lors de nos trois visites⁶⁹, aucun migrant vivant à Steenvoorde n'a accepté de s'entretenir avec nous seuls à seuls. Les femmes paraissent jeunes et enceintes. Quatre nous ont parus mineures même si elles ont refusé de nous adresser la parole. Un homme, anglophone, se présentait systématiquement comme l'unique interlocuteur et d'autres nous observaient à la dérobée pour contrôler avec qui on cherchait à s'entretenir. Collectivement, les réponses ont été expéditives, même si quelques jeunes garçons Soudanais, Érythréens et Éthiopiens ont accepté de donner leurs âges (13, 14, et 16 ans). Suite à notre insistance, un homme a accepté de nous parler, officiellement et sous le contrôle du groupe, et nous a, semble-t-il, livré une histoire apprise par cœur sans attendre nos questions. On peut supposer que ces personnes sont très encadrées et contrôlées par des passeurs qui demeurent à leurs côtés nuit et jour.

À Calais, et d'après les intervenants de l'association Jules Ferry et ceux du Women & Childrens Center, la majorité des femmes sont hébergées au centre Jules Ferry. Pourtant, ces dernières restent à la merci des viols et de la prostitution ; une vingtaine de jeunes femmes sortiraient le soir maquillées pour se prostituer dans les cafés de la « jungle »⁷⁰. Toutes les femmes interrogées disent craindre la violence, les vols et les viols qui sont monnaie courante à la nuit tombée.

Un militant auprès des migrants installés à Paris, vers Stalingrad et La Chapelle, nous faisait part du fait que toutes les semaines environ, une voiture déposait quelques femmes africaines et en récupérait d'autres. Ces femmes auraient confié vivre dans la « jungle » et qu'il s'agissait d'hommes d'origine albanaise qui les exploitaient, depuis Calais. Personne de Calais n'a pu confirmer le fait que des femmes de la « jungle » soient contraintes de se prostituer en ville à Paris. Cependant cela corroborerait l'histoire de femmes qui disent quitter quelques jours la « jungle » ou le Centre Jules Ferry pour « se reposer et voir des proches à Paris »⁷¹.

Au vu des difficultés grandissantes pour passer au Royaume-Uni, beaucoup d'acteurs associatifs craignent que de nombreuses femmes se tournent vers la prostitution et se fassent exploiter pour pouvoir survivre et passer plus rapidement. Depuis la fin février 2016, les intervenants du Centre Jules Ferry constatent le départ de nombreuses femmes pour Paris, Norrent Fontes, la Belgique ou encore l'Allemagne.

“C’était très dur, je ne maîtrisais rien, je dépendais des passeurs.” Winta, 13 ans

Winta a quitté l’Éthiopie à 13 ans pour fuir un mariage forcé avec un homme beaucoup plus âgé qu’elle et sans prévenir ses parents. « Je suis partie sur un coup de tête, sans argent ». Ayant une amie qui avait fait le parcours, elle savait auprès de qui se présenter pour passer. Avant de partir, c’était une collégienne sans histoire qui s’occupait de son petit frère la journée et allait à l’école le soir. Sa mère faisait des ménages et son père louait ses bras. « On avait

peu d’argent mais on n’avait pas faim. » Une fois au Soudan, elle a travaillé dans différentes maisons comme bonne, femme de ménage ou nounou. Elle est restée presque trois ans pour rembourser et payer la suite de son voyage. En Libye, elle n’est restée que quelques mois mais avait terriblement peur d’être tuée en tant que chrétienne. Winta raconte avec douleur son parcours, au cours duquel elle a été régulièrement violée et s’est prostituée quelques fois pour gagner plus vite de

l’argent: « C’était très dur, je ne maîtrisais rien, je dépendais des passeurs. En Libye j’ai voulu tout arrêter car c’était trop dur mais comme c’était pire, j’ai continué. » En Libye, elle rencontre quatre autres jeunes filles avec qui elle fait le voyage jusqu’en France via l’Italie. Rapidement après leur arrivée, ses amies arrivent à passer en Angleterre. Depuis, elles ont déposé une demande d’asile et étudient, lui ont-elles raconté.

“Je sais que si je paie ou me prostitue, je passerai plus vite.” Martha, 16 ans

Martha est arrivée à Calais il y a neuf mois, tout juste âgée de 16 ans. Elle parle bien anglais et rêve de reprendre ses études en Angleterre, elle qui a arrêté l’école à 13 ans. Elle s’est déclarée majeure au Centre Jules Ferry pour être

mise à l’abri et ne veut pas demander une protection de peur de perdre sa place. En attendant, elle essaie de passer régulièrement par ses propres moyens. « Je sais que si je paie ou me prostitue, je passerai plus vite. On me l’a proposé.

C’est dur de dire non. Pour le moment, ils ne m’ont pas forcée mais ils forcent des filles aussi. » Elle n’a aucune nouvelle de ses parents depuis son départ.

“J’ai rejoint la cabane des femmes. Ça m’a soulagée.” Yohanna, 16 ans

Yohanna a 16 ans mais refuse de dire son âge à cause de la police et des associations « sinon ils te proposent de sortir de là alors que [je veux] passer ». Née de père inconnu, elle a quitté l’Érythrée à la mort de sa mère pour échapper au service militaire et rejoindre sa sœur qui vit Angleterre depuis quelques années. Pourtant, elle ne sait ni où elle habite ni comment la joindre. Elle a suivi une scolarité dans une

bonne école privée et parle très bien anglais. Pour quitter son pays, elle a remis les bijoux de sa mère à une dame. « Elle s’est occupée de tout et m’a déposée à Paris, vers Gare du Nord et La Chapelle. Elle a pris soin de moi jusqu’en Libye et après je passais de groupe en groupe. » À Paris, après avoir dormi quelques jours à la rue, « c’était atroce comme tout le reste », elle rencontre un Éthiopien qui lui

parle de Calais et de Norrent Fontes. Elle choisit de rejoindre Norrent Fontes « car il disait que c’était plus sûr ». Au début, elle dormait dans une tente chez les hommes, avec la petite amie d’un ami de ce garçon. « Mais dès qu’une place s’est libérée, j’ai rejoint la cabane des femmes. On est 30 ici. Ça m’a soulagée car là-bas, dans les tentes, c’est dur et je ne veux pas raconter. Quand on n’a plus d’argent, on s’arrange. »

MNA VIETNAMIENS

72 Selon les acteurs présents quasi quotidiennement sur le site.

73 Nom donné par les acteurs de terrain aux personnes qui semblent avoir comme mission de « contrôler » les moindres faits et gestes des membres du groupe. Un des concierges était présent depuis quatre mois sur le site.

74 À l’origine, ECPAT (End Child Prostitution in Asian Tourism) est un mouvement né dans les années 90 sous la forme d’une campagne internationale visant à lutter contre l’ampleur alarmante de l’exploitation sexuelle des enfants dans le tourisme en Asie du Sud-Est. Aujourd’hui, ECPAT (End Child Prostitution and Trafficking) est un réseau mondial qui regroupe des associations dans 74 pays. ECPAT UK s’intéresse depuis de nombreuses années au phénomène des mineurs vietnamiens.

75 Des éléments ont pu nous être communiqués lorsque des vietnamiens, dont des mineurs, ont été placés en rétention en 2015.

Dans le cadre de notre étude, nous avons pu nous rendre, à Angres, sur un site habité par des ressortissants vietnamiens. Entre 30 et 200 personnes peuvent cohabiter sur le site, 10 à 15 % sont des mineurs⁷². Le renouvellement semble extrêmement important. La majorité des personnes présentes paraissent avoir entre 16 et 20 ans. Un autre bidonville abritait également des vietnamiens ; il a été démantelé en 2015.

Le terrain a été mis à disposition par la mairie d’Angres. La collectivité fournit l’eau (pour la vaisselle, la toilette) et 80 % du bois. Le collectif de bénévoles assure, notamment, une veille sanitaire et la possibilité de prendre une douche par semaine.

Il est extrêmement difficile d’obtenir des informations fiables sur ce groupe. Il existe peu de littérature de fond sur le sujet et l’entretien avec les personnes s’est avéré compliqué. Elles parlent très peu ou livrent un discours stéréotypé sous le contrôle de « concierges »⁷³. Nous avons alors dû croiser plusieurs sources d’informations : des rapports d’ECPAT⁷⁴ qui travaillent depuis de nombreuses années sur le sujet, quelques articles traitant des nouvelles formes de trafic de drogues et des entretiens avec les personnes qui ont eu lieu dans un autre contexte⁷⁵.

76 L'utilisation d'une telle quantité d'herbicide a eu un impact important sur l'environnement. Dans *Le Courrier de l'Unesco*, datant du mois de mai 2000, l'organisation liée à l'ONU estime que le cinquième des forêts sud-vietnamiennes a été détruit par les herbicides américains.

77 La région vit essentiellement de la pêche et du tourisme.

78 Laurent Appel, « Cannabis : la connexion vietnamienne », in *Criminalités*, Revue de géopolitique, Revue n°5 - mars 2013.

79 Aude Lasjaunias, *Le pêcheur passeur de migrants qui met le port de Dunkerque en émoi*, Le Monde, 7 nov. 2015

80 Dans son rapport 2006-2007, l'ONG DrugScope révèle que les trois-quarts des fermes cannabiques du royaume seraient tenues par des organisations criminelles vietnamiennes. Laurent Appel, « Cannabis : la connexion vietnamienne », in *Criminalités*, Revue n°5 - mars 2013. Selon le rapport d'Ecpat UK, 96 % des personnes qui travaillent dans les fermes de cannabis en Grande-Bretagne sont Vietnamiennes dont 81 % des mineurs).

81 Selon certains témoignages, la dette pourrait se situer entre 17 000 et 20 000 livres. Cette dette est parfois partagée avec la famille restée au pays, ce qui est un moyen de pression supplémentaire sur le jeune.

82 Laurent Appel, « Cannabis : la connexion vietnamienne », in *Criminalités*, Revue n°5 - mars 2013.

83 Laurent Appel, « Cannabis : la connexion vietnamienne », in *Criminalités*, Revue n°5 - mars 2013.

84 Paule Gonzales « Le milieu vietnamien suspecté après la découverte d'une ferme de cannabis ». In *Le figaro*, 9 novembre 2014.

LES RÉGIONS D'ORIGINE

Selon le collectif qui intervient sur le terrain d'Angres, les habitants seraient originaires de la région du Sông Ca, non loin des côtes de la mer de Chine méridionale et des montagnes Quyet, à 295 kilomètres au sud de la capitale du pays, Hanoi. Les raisons du départ seraient économiques, cette zone ayant été particulièrement touchée par le défoliant qui fut déversé pendant la guerre du Vietnam⁷⁶. Lors des entretiens que nous avons menés, les personnes nous disaient être originaires de Huet⁷⁷, de régions rurales et moyennement urbanisées, situées au centre du pays.

LA ROUTE MIGRATOIRE

Les Vietnamiens passeraient par la Russie, puis la Pologne et seraient ensuite mis dans des camions pour passer en Allemagne, en France. Selon certains témoignages, le voyage peut durer 14 mois. La présence de Vietnamiens issus de la coopération entre les pays frères de l'ex-bloc communiste a pu faciliter l'implantation de réseaux en Europe de l'Est, principalement en ex-RDA, en Tchéquie, en Bulgarie, et en Pologne⁷⁸.

LE PASSAGE

Si l'aire d'autoroute, à proximité du site d'Angres, semblait être le lieu de passage privilégié, il semble que d'autres techniques soient mises à profit. Ainsi, un pêcheur a été arrêté en novembre 2015. Il est soupçonné d'être membre d'une filière qui organisait le passage de migrants en Angleterre par voie maritime. Un voyage qui pouvait être facturé près de 14 000 € par personne, somme sur laquelle le marin devait percevoir près de 1 400 €, selon les éléments communiqués par la juridiction interrégionale spécialisée (JIRS) de Lille, chargée de l'instruction⁷⁹.

UN RÉSEAU TRÈS ORGANISÉ

Il existe un fort soupçon de situation de traite ou d'exploitation. Les personnes présentes seraient exploitées et séquestrées, notamment au Royaume-Uni dans des fermes de cannabis, pour les jeunes hommes⁸⁰ et dans des salons d'onglerie (avec une prostitution probable) pour les jeunes femmes (se reporter à la partie 3.2. sur la traite). Les personnes payent ainsi leur passage en Europe⁸¹ et sont souvent exploitées pendant des années dans des conditions de vie très précaires⁸².

Des fermes de cannabis étant également apparues en France, en Alsace⁸³ et dans la région parisienne⁸⁴, rien ne confirme donc que le Royaume-Uni soit la seule destination.

85 Un des membres du collectif nous a raconté l'histoire de cette jeune fille qui semblait avoir créé une relation avec une infirmière de l'association Gynécologies Sans Frontières. La jeune fille a disparu très rapidement après le début de « l'accroche ».

UNE ACCROCHE ET UN LIEN DE CONFIANCE DIFFICILES À ÉTABLIR

Même si aucune tension n'est perceptible sur le site (en notre présence), il ressort un contrôle très fort du groupe (discours stéréotypé) via la présence de « concierges ». Ainsi, lors de notre passage, un des concierges était le seul homme à parler anglais et deux femmes plus âgées (entre 30 et 40 ans) semblaient également exercer ce rôle. Il est quasi impossible de pouvoir échanger, en tête-à-tête, avec un membre (mineur ou non) du groupe. Un contrôle s'opère immédiatement, les « concierges » venant s'immiscer dans la discussion. Et il semble que lorsqu'une accroche s'effectue, la personne est « exfiltrée » rapidement du site⁸⁵.

Les personnes semblent avoir de l'argent sur elles alors qu'aucune agence de transfert d'argent n'est disponible dans les environs. Il semble peu probable qu'elles voyagent avec autant d'argent sur elles.

De plus, selon les intervenants, des connexions semblent se faire avec Paris et la Grande-Bretagne.

MNA KURDES D'IRAK ET D'IRAN

IMPLANTATION ET NOMBRE

Depuis plus d'une dizaine d'années, des populations originaires d'Irak et d'Iran et comprenant des MNA, souhaitant passer au Royaume-Uni, sont présentes dans le Dunkerquois. Dès 2006, Médecins du Monde ouvre une mission à Dunkerque pour venir en aide à ces populations vivant en bidonville et en squat.

Les populations kurdes d'Irak et d'Iran sont regroupées, dans leur grande majorité, sur le camp de Grande-Synthe, ouvert à la mi-mars 2016 à l'initiative de Médecins Sans Frontières.

UNE SITUATION TRÈS MOUVANTE ENTRAÎNANT DES FLUCTUATIONS SUR LE NOMBRE DE MNA

En une année, la situation et la composition de la population se sont considérablement modifiées. Jusqu'en juillet 2015, selon les estimations de plusieurs acteurs associatifs (MDM, Carrefour des migrants, Emmaüs) et des mairies concernées, le nombre de personnes présentes ne dépassait pas 80 dans les bidonvilles du Basroch à Grande-Synthe et de Tétéghem (distants de quelques kilomètres). Au total, sur ces deux sites, le nombre de MNA ne dépassait pas la dizaine, avec des nationalités diverses : iraniennes, irakiennes mais aussi syriennes et vietnamiennes.

86 D'après les statistiques des consultations médicales réalisées par Médecins du Monde sur le terrain de Tétéghem, il y avait en août 2015 1/3 d'Irakiens, 1/3 d'Iraniens et 1/3 de Syriens. En novembre de la même année, on est à 53 % d'Irakiens et 28 % d'Iraniens.

87 Entretiens en janvier, février et mars avec les maraudeurs de Médecins Sans Frontières et du Groupe SOS mandaté par la préfecture.

88 Entretiens effectués en mars 2016.

89 Bahar Baser, *La diaspora kurde d'Irak au Royaume-Uni, Hommes et migrations*, 1307, 2014, 140-143.

À partir d'août 2015, le nombre de personnes a considérablement augmenté avec une prédominance de kurdes d'Irak⁸⁶. En janvier 2016, après la fermeture du bidonville de Tétéghem (18 novembre 2015), la Préfecture effectue un recensement. Elle comptabilise 2 400 personnes : 80 % sont de nationalité irakienne dont 230 mineurs sans qu'il ne soit précisé la part des « isolés ». Ces chiffres sont contestés par les associations de terrain en raison du fait que le dénombrement a été effectué tôt le matin, alors qu'une partie des personnes (notamment des jeunes) n'était pas encore revenue de leur tentative de passage nocturne. Selon les maraudeurs⁸⁷, en janvier 2016, il y avait entre 250 et 350 MNA.

À la mi-mars 2016, suite à l'ouverture du camp humanitaire financé par Médecins Sans Frontières et l'abandon du bidonville du Basroch par les migrants, le nombre de personnes aurait diminué de moitié. Le nouveau recensement réalisé fin mars 2016, par la sous-préfecture via la police des frontières, faisait état de 1276 personnes, 90 % étaient de nationalité irakienne dont 20 MNA. Le comptage étant effectué dans les mêmes conditions (tôt le matin), les acteurs de terrain estiment que le nombre de MNA a été à nouveau sous estimé. Leur nombre fluctue d'un jour à l'autre en fonction des passages au Royaume-Uni, des départs vers d'autres pays (Allemagne notamment) et des nouvelles arrivées. Selon les intervenants de terrain⁸⁸, les MNA seraient autour d'une cinquantaine.

CAUSE DE DÉPART DES MNA KURDES IRAKIENS

Le Kurdistan irakien, peuplé d'environ 5 millions d'habitants, a connu de nombreux troubles lors de ces trente dernières années.

À la fin des années 80, le régime de Saddam Hussein mène une répression dite « campagne d'Anfal » envers les Kurdes d'Irak. À partir de cette époque, les premières migrations de Kurdes d'Irak ont lieu vers les pays du Commonwealth dont le Royaume-Uni pour des raisons historiques (l'Irak était sous mandat anglais). Au cours des années 90 et 2000, la diaspora kurde irakienne n'a cessé de se développer au Royaume-Uni⁸⁹. À partir de 2005, avec la seconde intervention américaine en Irak, la région a connu un essor économique qui s'est traduit par la venue de nombreuses entreprises étrangères et une hausse importante du coût de la vie (les prix des logements ont été multipliés par cinq). Afin de profiter de cet essor, une partie de la diaspora installée au Royaume-Uni est retournée en Irak. Ce retour a contribué à populariser les possibilités de réussite en Angleterre. À l'approche du retrait des forces américaines, devant l'autonomie de plus en plus grande affichée par le Kurdistan irakien, le gouvernement de Bagdad a diminué sa contribution à cette région tout en gardant le contrôle sur le pétrole.

90 En 2015, le nombre était de 2019 050 de réfugiés et apparentés dont 578 000 recevant une aide du HCR.

91 Terme qui signifie « ceux qui vont au-devant de la mort » et qui désigne les soldats du Kurdistan irakien.

Les salaires des fonctionnaires ont alors été payés avec plusieurs mois de retard. Par ailleurs, en 2014, la prise de Mossoul et de sa région (frontalière du Kurdistan irakien) par l'État islamique a entraîné une arrivée massive de réfugiés. Selon le HCR, au Kurdistan irakien, ils étaient 2 millions en 2015⁹⁰ (chrétiens, yézidis et kurdes originaires d'autres zones d'Irak). Cet afflux de population a contribué à l'abaissement du coût de la main d'œuvre.

Pour faire face à l'avancée de l'État islamique, le gouvernement local (kurde), désormais sans le soutien financier de Bagdad a été contraint de financer 150 000 *Peshmergas*⁹¹. Malgré la présence d'importants champs pétrolifères, le Kurdistan bénéficie encore peu de la manne pétrolière récupérée par le gouvernement irakien. Mais avec l'effondrement du cours du brut, ces revenus sont devenus insuffisants pour couvrir les besoins de la population et la solde des soldats du Kurdistan qui est versée avec plusieurs mois de retard. Une partie des adultes présents à Grande-Synthe sont d'ailleurs des anciens *Peshmergas* qui n'arrivaient plus à couvrir les besoins de leur famille. Ces difficultés économiques se sont traduites par des fortes divisions entre partis politiques kurdes et une augmentation du clientélisme pour obtenir un travail.

Pour beaucoup de jeunes, notamment des zones urbanisées, ces éléments rendent l'avenir très incertain. La migration s'est alors imposée comme une alternative facilitée depuis l'été 2015 par l'ouverture de la route des Balkans. Les familles n'ayant pas l'argent nécessaire pour envisager un départ ensemble, elles comptent sur l'envoi d'un mineur (garçon) afin d'assurer des revenus réguliers et ouvrir la voie pour d'autres membres.

PROFIL DES MNA KURDES IRAKIENS

La majorité des mineurs Kurdes Irakiens rencontrés lors de nos des entretiens était originaire de petites villes de la région de As-Sulaymâniy (Ranya, Qalat Dizah) proche de la frontière iranienne. Leurs niveaux sociaux sont parfois hétérogènes : jeune (marqué physiquement) qui a travaillé depuis l'âge de huit ans comme cireur de chaussures et jeune qui n'a jamais travaillé et veut poursuivre ses études au Royaume-Uni. La plupart ont un niveau fin de collège. Seul un jeune parmi ceux rencontrés n'a pas été scolarisé. Leurs parents sont des petits commerçants, des fonctionnaires ou des *Peshmergas* ne touchant plus de salaire et contraints de se rabattre sur des petits boulots : chauffeur de taxi, maçon, etc.

Si les causes ayant entraîné le départ sont relativement variées, les mineurs expliquent qu'ils n'ont aucun avenir dans leur ville d'origine et que les grandes villes sont devenues trop chères. Trouver un travail autre que dans le bâtiment est de plus en plus difficile en raison de la corruption et du népotisme renforcés par la crise économique et politique.

92 Cette information est corroborée par une étude de la Croix Rouge UK qui a dénombré, en janvier 2016, que sur 125 familles kurdes irakiennes présentes à Grande-Synthe, 100 avaient de la famille au Royaume-Uni.

93 Saywan Barzani, *Géopolitique actuelle des Kurdes en Turquie, en Irak et en Iran*, EchoGéo Sur le Vif, mis en ligne le 13 mars 2008,

Les causes de départ déclarées par les mineurs sont, par ordre de fréquence :

- décision du père qui finance le voyage de son fils pour rejoindre de la famille installée au Royaume-Uni (frère, oncle, cousin qui travaillent dans la restauration, la construction, les salons de coiffure, les stations de lavage de voiture...);
- décision de la famille, suite à la disparition du père, qui finance le voyage en vendant des biens ou grâce à l'aide de parenté installée au Royaume-Uni;
- absence de perspectives en dehors du trafic de drogues, pour les mineurs originaires de Kalazé (ville d'entrée pour le trafic de drogues au Kurdistan irakien);
- poursuite d'études au Royaume-Uni;
- volonté d'échapper à un mariage en tant que garçon, notamment après avoir eu une relation sexuelle avec une fille;
- volonté d'échapper à un mariage précoce et à une société trop traditionnelle pour les filles.

La très grande majorité des MNA explique avoir de la famille au Royaume-Uni⁹² mais également dans de nombreux pays d'Europe. À la question : « Si au bout de six mois vous n'arrivez pas à passer, que faites-vous ? », seul un tiers a précisé qu'ils ne renonceraient pas à passer au Royaume-Uni.

CAUSE DE DÉPART DES MINEURS KURDES IRANIENS

« En Iran, les Kurdes subissent une discrimination religieuse car ils n'appartiennent pas à la majorité chiite, le chiisme étant religion d'État, dont l'appartenance est nécessaire pour accéder aux hauts postes politiques et même administratifs. (...) la répression de la République Islamique n'a pas atteint le niveau d'extrême violence atteint en Irak et en Turquie, c'est-à-dire les déportations massives de million de Kurdes et la destruction de plus de 4 000 villages dans chacun de ces deux derniers pays et un génocide en Irak. La répression iranienne était plus « classique » : des exécutions et des arrestations ciblées.⁹³ »

Pour les Kurdes Iraniens, les causes de départs sont surtout liées à l'absence de perspectives et aux risques d'arrestations arbitraires. Le réchauffement des relations diplomatiques, depuis le conflit syrien, entre l'Iran, les États-Unis et l'Union européenne laisse peu d'espoir aux kurdes d'Iran d'un changement de régime et d'attitude à leur égard.

PROFIL DES MINEURS IRANIENS ET KURDES IRANIENS

Les mineurs Kurdes Iraniens rencontrés provenaient de villes moyennes, en particulier du comté de Boukan, province de l'Ouest Azerbaïdjan en Iran. Ils avaient tous été scolarisés avant leur départ. Leurs parents appartenaient à

la classe moyenne. La présence de membres de la famille au Royaume-Uni, d'après nos entretiens, est moins systématique que chez les Kurdes d'Irak. Quelques mineurs Iraniens non kurdes ont aussi été rencontrés. Ils expliquaient que leur famille était prête à payer, quel que soit le prix du passage. Ils nous ont fait comprendre qu'ils appartenaient à un milieu plutôt aisé et qu'ils souhaitaient se rendre au Royaume-Uni pour y poursuivre des études.

RISQUES LIÉS À LA ROUTE

D'après nos entretiens avec des migrants kurdes irakiens présents depuis plusieurs années en France, c'est au début des années 90 que des filières kurdes irakiennes se sont mises en place pour le passage en Europe. Les Kurdes iraniens ont recours aux mêmes passeurs que les Irakiens qui tiennent la filière, ce qui explique leur présence sur le terrain de Basroch (Grande-Synthe). Avant l'ouverture de la route des Balkans, les prix avoisinaient 10 000 euros pour entrer dans l'UE puis s'élevaient à quelques centaines d'euros pour passer au Royaume-Uni.

Tous les mineurs que nous avons interrogés ont payé des passeurs en Irak pour les amener jusqu'en Grèce en utilisant un système d'acompte limitant les échanges d'argent. Pour payer leur voyage (de 2 000 à 6 000 €) jusqu'à la Grèce, certains ont travaillé plusieurs mois dans la construction. Pour d'autres, ce sont leurs parents qui ont payé. Enfin, parmi les familles plus modestes, c'est un oncle installé au Royaume-Uni qui a payé leur route. À leur arrivée au Royaume-Uni, ils devront tout de suite travailler pour le rembourser. Cette dette génère un risque important d'exploitation économique. Leur itinéraire passe par l'Iran puis la Turquie (pas besoin de visa, le passeport irakien suffit pour entrer) puis par la route des Balkans et l'Autriche. Deux d'entre eux sont allés en Allemagne mais leur avenir leur a semblé incertain et après plusieurs mois d'attente dans un centre, ils se sont réorientés vers le Royaume-Uni. Dans la plupart des cas, la route a été relativement rapide (entre 15 jours et 7 mois) pour venir en France.

Concernant les kurdes d'Iran, la fermeture de la route des Balkans, à la fin novembre 2015, aux nationalités autres que syrienne, irakienne et afghane les a obligés à acheter un faux passeport irakien pour pouvoir passer.

Le passage le plus difficile se situe entre la Grèce et la Turquie, effectué en bateau pneumatique, pour les raisons suivantes rapportées par les mineurs :

- violence des passeurs ;
- menace avec une arme à feu pour embarquer sur le bateau ;
- risques liés à la mer ;
- et même, perte d'un membre de la famille.

LE PASSAGE ENTRE LA FRANCE ET LE ROYAUME-UNI

Pendant longtemps, le principal point de passage vers le Royaume-Uni se situait à Loon Plage, port de ferry-routage à quelques kilomètres de Grande-Synthe où embarquent de nombreux camions. D'autres points se seraient développés en Belgique et même aux Pays-Bas. La plupart des jeunes interrogés ont tenté de passer de 40 à 50 fois avec d'importantes prises de risque. Afin de déjouer les systèmes de détection, de plus en plus de mineurs nous ont expliqué passer à l'intérieur de camions frigorifiques. Le 1^{er} avril 2016, un mineur non accompagné kurde irakien installé sur le camp de Grande-Synthe est mort après s'être caché sous un camion.

FORME D'EMPRISE ET RISQUES SPÉCIFIQUES CHEZ LES MINEURS KURDES IRAKIENS

Les risques spécifiques aux mineurs kurdes proviennent de l'omniprésence des passeurs. Au début, les MNA qui arrivent à Grande-Synthe tentent de passer seuls. Ils payent alors simplement un droit d'entrée variable en fonction des liens familiaux. Cela peut aller de cadeaux réguliers comme acheter de l'alcool jusqu'au versement d'une somme de 500 €. Ceux qui n'ont pas d'argent pour payer le droit d'entrée sont refoulés et vont alors à Calais, parfois en Belgique ou aux Pays-Bas. Une fois la somme payée, après de nombreuses tentatives infructueuses et des pressions subies, beaucoup font appel à des passeurs. Pour éviter les poursuites pénales, l'échange d'argent se fait soit au Kurdistan, soit au Royaume-Uni. Souvent, un acompte est versé et le reste de la somme est réglée une fois le mineur passé. Cette technique accroît l'emprise sur les mineurs quant à leur obligation d'aller au Royaume-Uni puisqu'une partie de la somme a déjà été versée. Les prix payés par les mineurs pour leur passage oscillent entre 5 000 à 7 000 €.

Sur le camp, les passeurs organisent tout. Ils ont recours à des jeunes majeurs ou MNA qui n'ont pas d'argent et qui servent de petites mains pour faire des courses, ouvrir des camions, récupérer de l'argent auprès de telle ou telle famille, surveiller les aires de stationnement, bloquer l'accès à certains services (nourriture, douche, etc.). Sur le terrain du Basroch, l'accès aux douches, installées par MSF, a longtemps été payant. Des mineurs, que nous avons rencontrés, n'avaient pas pu se laver pendant 45 jours. Si des progrès ont été faits dans le nouveau camp de réfugiés, la présence des passeurs et de leurs petites mains demeure une réalité.

Concernant les filles, les différentes maraudes de SOS et de MSF ont, au cours de leur observation, entendu parler de situations de prostitution de mineures de 17 ans sans réussir à les identifier. Lors de nos entretiens avec les mineurs, plusieurs ont évoqué que des filles, arrivées seules, s'étaient

résignées à offrir des services sexuels à leur passeur et aux petites mains pour des sommes dérisoires (autour de 5€ la passe). Il n'a pas été possible d'en savoir plus, les mineurs nous expliquant que les jeunes filles en question étaient passées au Royaume-Uni.

Au cours des entretiens, à la question : « de quoi avez-vous le plus peur ? », ceux qui n'avaient pas encore payé de passeurs craignaient de se faire molester. En effet, pour contraindre les personnes (mineurs, majeurs) à payer, ils nous ont expliqué que sur les différents sites de stationnement des camions (Loon Plage, notamment), des jeunes sont payés pour voir si des migrants cherchent à passer. Quand ils en repèrent, ils appellent alors des gros bras, toujours rémunérés par les passeurs. Plusieurs traces de coups nous ont été montrées. D'après les mineurs interrogés, ces violences se seraient accentuées ces dernières semaines. Depuis le transfert dans le nouveau camp de réfugiés (mi-mars), les jeunes auraient constaté un relâchement de la surveillance de la police aux frontières, ce qui rend le passage un peu moins difficile. Afin de conserver la mainmise sur les mineurs qui décideraient de passer seuls, les passeurs ont accru leur vigilance sur les aires de stationnement et les actes de violence envers ceux qui tentent de s'affranchir de leurs « services ».

“Il sait qu’au début il travaillera pour rembourser son frère.” Akar, 16 ans

Akar a 16 ans et vient de Ranya, ville du Kurdistan irakien proche de la frontière iranienne. Son père a une entreprise dans le bâtiment. Lorsque son frère est parti au Royaume-Uni, il y a quatre ans, c'est lui qui a payé les passeurs. Akar est parti il y a six mois du Kurdistan. Avec son passeport irakien, il a traversé l'Iran (il n'y a pas de visa pour les Irakiens) puis la Turquie, voyageant en groupe avec d'autres personnes de sa ville. Pour rejoindre la Grèce, on les a fait embarquer de force

dans un bateau pneumatique sous la menace d'une arme à feu. Au total, la route jusqu'à Calais aura duré trois semaines. Dans le nouveau camp, il dit que c'est plus propre qu'avant. « Il y a beaucoup d'intervenants qui viennent mais qui à chaque fois donnent des informations différentes. Le soir, il y a souvent des bagarres et de l'alcool qui circule. » Il a tenté de passer plus d'une cinquantaine de fois, surtout à Loon Plage. En ce moment, il dit que « c'est

plus facile (début avril 2016) car la police est moins présente mais les passeurs sont très agressifs. Dès qu'ils te voient, ils te tapent violemment. » Il a trouvé quelqu'un qui peut le faire passer pour 5000 £. Au Royaume-Uni, son frère travaille dans un « barber shop ». Il sait qu'au début il travaillera pour rembourser son frère car il lui doit 9000 £.

“Je ne sais pas combien mon père a payé pour le passage.” Zoran, 16 ans

Zoran, Kurde iranien, a 16 ans. Il vient de la ville de Boukan. Son père lui a conseillé de partir au Royaume-Uni car il ne voyait aucun avenir pour lui en Iran. Zoran explique, lors de l'entretien que s'il était resté ça aurait été très difficile de trouver un travail autre que subalterne. «Au sein des entreprises et de l'administration tout marche par connaissances. Quand ils (les recruteurs) voient que tu viens du Kurdistan iranien, ils ne te font pas confiance et, au moindre problème, ils te licencient». Zoran raconte

que dans sa ville, il y a de plus en plus de drogues (cristal, héroïne, hachich) et qu'il a pas mal d'amis qui sont tombés dedans. Pour lui c'est une stratégie du régime «qui laisse faire pour casser les Kurdes alors qu'ailleurs (en Iran) tu risques la peine de mort quand tu vends de la drogue». Pour financer son voyage, son père a vendu des biens. Avant de partir, Zoran est d'abord allé en Irak pour acheter un passeport irakien falsifié. Il est retourné en Iran. Ensuite, il a été pris en charge aux différents points de frontières: Turquie,

Grèce, Bulgarie, pour éviter la vérification des documents à la frontière greco-macédonienne, Serbie, Croatie, Slovénie, Italie et France. Le voyage a duré deux semaines. Zoran dit ne pas savoir combien son père a payé pour le passage mais qu'il devra lui envoyer de l'argent régulièrement pour rembourser sa famille. Au Royaume-Uni, il dit avoir un oncle qui pourra le faire travailler dans un petit magasin. Il dit être depuis 15 jours sur le camp de Grande-Synthe. Pour son passage au Royaume uni, il attend que les passeurs l'appellent.

AUTRES NATIONALITÉS

94 Voir le rapport d'Amnesty international du 4 août 2015: *Les attaques perpétrées au Kordofan du Sud constituent des crimes de guerre*. www.amnesty.org/fr/latest/news/2015/08/sudan-attacks-in-south-kordofan-constitute-war-crimes

MNA SOUDANAIS

NOMBRE ET IMPLANTATION

Lors de la mission, il fut difficile d'avoir des entretiens approfondis avec des mineurs soudanais. Sur les différents sites, ils étaient très encadrés par des adultes, ne souhaitaient pas parler ou avaient des récits stéréotypés. Leur nombre est assez limité. Ils sont essentiellement présents dans la « jungle » de Calais et plus rarement à Norrent Fontes. D'après nos observations et les entretiens avec les acteurs de terrain, la très grande majorité d'entre eux aurait 16 ans et plus.

PROFILS ET RISQUES LIÉS À LA ROUTE

Les mineurs que nous avons rencontrés disent venir des zones de conflits du Kordofan du Sud, où les forces gouvernementales sont accusées de massacrer des civils⁹⁴ selon Amnesty international et du Darfour où, d'après le HCR (Haut Commissariat aux réfugiés), la situation est de plus en plus préoccupante. « *La situation humanitaire au Soudan s'est détériorée au cours des*

⁹⁵ UNHCR, *Profil d'opérations 2015 - Soudan*, www.unhcr.fr/pages/4aae621d46f.html

⁹⁶ Entretien avec l'ancienne responsable de mission de Terre des Hommes au Darfour.

deux dernières années, avec de nouveaux déplacements internes provoqués par le conflit au Darfour. Environ 400 000 nouveaux déplacés internes ont été enregistrés entre janvier et août 2014. Selon les chiffres de l'ONU, 6,9 millions de personnes ont besoin d'une assistance humanitaire au Soudan. Les dernières estimations indiquent que d'ici la fin 2015, le nombre de réfugiés et de demandeurs d'asile dans le pays pourrait s'élever à 460 000. »⁹⁵

En croisant les informations récoltées lors de nos entretiens avec les MNA Soudanais rencontrés à Calais, à Paris et des membres de la communauté, deux routes seraient empruntées. Un nombre très limité passerait par l'Égypte, traverserait par bateau la Méditerranée et arriverait sur les côtes italiennes. Cette route demeure minoritaire car elle oblige les MNA (provenant de la partie occidentale du Soudan, proche de la frontière avec le Niger) à traverser tout le Nord du pays avec le risque de se faire emprisonner et/ou torturer par les forces pro-gouvernementales. La majorité des MNA soudanais passerait donc par le Niger où, pendant environ trois jours, ils traversent le désert du Sahara jusqu'à la ville de Sebha, ville du désert libyen située à 660 km de Tripoli où convergent la majorité des migrants de la corne de l'Afrique (Soudan, Érythrée, Éthiopie, Somalie). Dans cette ville, ils sont pris en charge par des passeurs libyens. Ceux qui n'ont pas suffisamment d'argent pour payer le passage sont contraints de travailler dans le bâtiment ou l'agriculture (entre huit mois et un an, d'après les récits) afin de financer la traversée vers l'Italie. Quelques mineurs nous ont dit avoir été victimes d'agressions arbitraires car « les Libyens disent qu'on était les amis de Kadhafi ». D'autres se sont retrouvés en détention plusieurs mois alors qu'ils s'apprêtaient à prendre un bateau pour l'Italie. D'après eux, leur enfermement serait dû à des rivalités entre passeurs.

Afin de contourner l'interception des embarcations, certains ont expliqué avoir dû changer de bateau en pleine mer. D'autres ont expliqué que l'embarcation a été volontairement chavirée lorsqu'un navire de marine marchande était suffisamment proche pour les repêcher.

Comme nous l'avons expliqué, si ces informations sont plausibles d'après les articles sur le sujet et des acteurs de terrain⁹⁶, il demeure difficile de connaître le parcours réel des mineurs rencontrés, une partie de leur discours étant très stéréotypé. Ces éléments cependant permettent de mieux cerner les risques et les traumatismes auxquels les MNA Soudanais peuvent être confrontés.

RISQUES AU SEIN DE LA JUNGLE ET PROJET MIGRATOIRE

Au cours de nos entretiens, pour les raisons évoquées plus haut, il ne nous a pas été possible de déceler des risques spécifiques aux MNA Soudanais. Les seuls éléments qui sont ressortis sont la peur des Afghans. En effet,

97 *Jungle de Calais : 19 blessés dans des rixes entre migrants*, Le Parisien 17 mars 2016.

98 *Calais : neuf blessés dans une bagarre opposant 200 migrants*, La voix du Nord, 11 sept. 2015.

99 Mission UNICEF UK / UNICEF France du 24 au 25 février 2016.

100 Qui signifie « sans nationalité » en arabe.

101 Claire Beaugrand, *Radicalisation de la contestation politique au Koweït : quelle place pour les « Bidoun » dans une société ségréguée ?*, Orient XXI, 14 sept. 2015.

des affrontements entre Soudanais et Afghans au sein de la Jungle de Calais ont lieu régulièrement. Les derniers datent du 16 mars 2016⁹⁷, les plus importants avaient eu lieu en septembre 2015 lorsque 200 Afghans et Soudanais s'étaient affrontés sur fond d'histoire de vol entre les uns et les autres⁹⁸.

Concernant le projet migratoire, si certains mineurs expliquent vouloir rejoindre des membres de leur famille installés au Royaume-Uni, deux autres stratégies sont apparues.

Certains MNA soudanais, arrivés depuis une période plus ou moins longue en région parisienne, viendraient à Calais pour bénéficier d'une prise en charge au sein de l'Aide sociale à l'enfance via FTDA et/ou pour que leur demande d'asile soit traitée dans des délais plus rapides qu'à Paris. Ces mineurs semblent effectuer des allers et retours réguliers avec la capitale comme nous avons pu le constater sur deux situations rencontrées à Calais et aux abords du métro Stalingrad.

Comme nous l'ont expliqué les responsables du Milbank Reception Center du Kent⁹⁹, en charge de l'accueil des MNA arrivés par Douvres et passés, dans leur grande majorité, par la « jungle » de Calais, les jeunes soudanais qu'ils accueillent privilégient la poursuite d'études. Ils sont parmi les mineurs les plus assidus à l'école, avec les Érythréens.

MNA KOWEITIENS « BIDOUN »

NOMBRE ET IMPLANTATION

Lors de notre mission de terrain à Grande-Synthe, sur le bidonville Basroch, plusieurs MNA Koweïtiens dit « Bidoun¹⁰⁰ » étaient présents. Ils ne restaient que quelques jours et leur nombre ne dépassait pas deux ou trois par semaine. À Calais, leur nombre était plus important mais demeurerait limité.

RAISON DU DÉPART ET ROUTE

Nos échanges avec ces quelques mineurs ont été trop limités pour avoir des informations précises sur les raisons de leur départ. Comme l'indique Claire Beaugrand : « *Les bidoun constituent un segment marginalisé de la population koweïtienne, ils vivent dans un vide juridique depuis trente à cinquante ans. Alors qu'ils affirment avoir droit à la nationalité koweïtienne car ils n'en ont aucune autre, le Koweït les classe dans la catégorie des étrangers « résidant illégalement » sur son territoire, depuis 1986 – alors que leur présence est parfois antérieure à cette date. En conséquence, ils se sont vu refuser l'accès à la plupart des droits fondamentaux : éducation, santé, emploi et documents officiels¹⁰¹.* ».

102 *Coquelles : des migrants arrêtés deux fois en quelques jours avec des passeurs différents, La Voix du Nord, 30 déc. 2014.*

S'il ne nous a pas été possible de connaître les histoires personnelles des MNA koweïtiens, les discriminations institutionnalisées qu'ils subissent et qui tendent à s'accroître depuis juin 2015 expliquent probablement une bonne partie des raisons de leur départ.

Concernant l'itinéraire emprunté, au cours de nos entretiens avec les Kurdes irakiens, plusieurs nous ont expliqué que les *bidoun* utiliseraient les mêmes filières de passeurs et emprunteraient donc les mêmes routes après s'être procuré un faux passeport irakien.

S'agissant des risques spécifiques propres au trajet, nos informations sont trop parcellaires pour émettre des hypothèses.

RISQUES AU SEIN DE LA JUNGLE

Leur position très minoritaire sur le bidonville puis le camp à Grande-Synthe où réside une seule famille de *bidoun* d'une quinzaine de membres les met dans une situation de forte discrimination, comme l'ont constaté les différentes maraudes du groupe SOS et de MSF. Leur accès à la nourriture, aux douches et autres services est souvent entravé par les autres migrants présents. Leur présence à Grande-Synthe, très limitée dans le temps (moins d'une semaine parfois), semble démontrer qu'ils n'ont pas les moyens de payer le droit d'entrée pour rester sur le camp. À Calais, d'après nos observations, ils subiraient moins de discrimination bien qu'ils restent minoritaires parmi les autres MNA. La plupart cherchent donc à passer à tout prix en prenant un maximum de risques. En janvier 2016, deux MNA *bidoun* Koweïtiens avaient été trouvés en hypothermie dans un camion frigorifique. Âgés de 15 et 17 ans, selon l'association SOS qui les avaient accompagnés à la sortie de l'hôpital, ils avaient expliqué être montés en Belgique pour éviter les contrôles de police. Plusieurs mineurs *bidoun* ont évoqué au cours de discussions informelles vouloir remonter vers la Belgique ou les Pays-Bas afin d'accéder à des sites plus isolés. Quelques faits divers en 2014 laissent entrevoir la possibilité qu'ils rejoignent des passeurs travaillant depuis la Belgique¹⁰².

MNA ALBANAIS

Bien que le diagnostic portait sur les différents bidonvilles des départements de la Manche, du Nord et du Pas-de-Calais, où vivent des MNA, lors de la mission au Royaume-Uni, les autorités de Douvres nous ont indiqué que depuis trois ans, les mineurs Albais figuraient dans les dix premières nationalités des MNA ayant transité par les Hauts-de-France (nom de la nouvelle région) avant de passer au Royaume-Uni. Ils sont aussi parmi les mineurs les plus exposés au risque de traite des êtres humains (cf. partie sur la traite des êtres humains).

103 Effectuée par Olivier Peyroux dans le cadre du projet euro-méditerranéen en octobre 2015 pour Caritas France.

104 NCA Strategic Assessment, *The Nature and Scale of Human Trafficking in 2014*, déc. 2015, London.

D'après les entretiens avec Caritas Albanie¹⁰³, la majorité de ces mineurs proviennent de la région de Shkodra au nord de l'Albanie. Ces MNA albanais viendraient pour des raisons économiques, pour fuir des vendettas liées à des rivalités entre clans pour le trafic de drogue ou pour être exploités au Royaume-Uni (se reporter à la partie 3.2. sur la traite des êtres humains). Le prix du passage depuis l'Albanie serait autour de 15000 €, d'après les récits confiés aux éducateurs anglais. Avant de passer au Royaume-Uni, ils séjournent dans des hôtels à Paris, Lille et Calais où des filles, y compris mineures, seraient exploitées sexuellement.

Bien que ces informations soient très difficiles à vérifier, en 2014, le nombre de mineurs albanais identifiés à risque d'exploitation au Royaume-Uni était de 83. Par rapport à 2013, l'augmentation du nombre de victimes présumées est de 137 % pour ces mineurs. Parmi les formes d'exploitation identifiées par le *Home Affairs* (ministère de l'intérieur), on retrouve l'exploitation économique dans l'agriculture, l'incitation à commettre des délits pour le transport et la vente de drogue, et l'exploitation sexuelle pour les filles¹⁰⁴.

PRISE EN CHARGE AU ROYAUME-UNI : ATTRAIT ET RÉALITÉS

Si la protection de l'enfance au Royaume-Uni est une compétence décentralisée qui dépend des budgets des collectivités locales, la prise en charge des MNA est financée par le *Home Affairs*. Les mineurs de moins de 16 ans sont systématiquement placés dans des familles d'accueil. Pour les jeunes filles, cet accueil est maintenu jusqu'à leur 18 ans. À partir de 16 ans, les garçons sont placés dans des centres spécialisés d'une capacité de 20 à 30 mineurs. Au Royaume-Uni comme dans la plupart des pays d'Europe, la pratique des tests osseux n'existe pas. Une évaluation des papiers d'identité est faite par le *Home Affairs*. En cas d'absence de papiers, une évaluation psychologique est ordonnée. Pour les mineurs identifiés comme victimes potentielles de TEH, par la *National Crime Agency* qui dépend du *Home Affairs*, le financement de l'évaluation et de la prise en charge dépend du ministère de l'intérieur.

LA SCOLARISATION

D'après les entretiens effectués lors de la mission UNICEF France / UNICEF UK, pour les mineurs de moins de 16 ans, les délais de scolarisation ne dépassent pas six semaines. En revanche, pour les plus de 16 ans, les responsables d'établissements d'accueil rencontrés se plaignaient d'avoir de plus en plus de mal à les scolariser. En cas de poursuite d'études, la protection de l'enfance peut prolonger la prise en charge jusqu'à 21 ans avec une possibilité jusqu'à 24 ans.

105 Source : Home Office National Statistics Asylum.

106 En 2015, l'OFPPA a pris un total de 61 903 décisions hors mineurs. Au total, le nombre de décisions d'accord d'un statut de protection (réfugié et protection subsidiaire) prises par l'OFPPA et la CNDA s'établit en 2015 à 19 447.

107 www.gov.uk/government/publications/immigration-statistics-october-to-december-2015/removals-and-voluntary-departures

108 Information fournie par UNICEF UK.

109 Entretien effectué le 24 février à Douvres avec la responsable de la protection de l'enfance au niveau local.

DEMANDE D'ASILE ET RISQUE D'EXPULSION

En 2015, le Royaume-Uni se classe en 9^e position concernant les demandes d'asile avec 39 000 demandeurs¹⁰⁵ loin derrière l'Allemagne (431 000), la Suède (163 000), la France¹⁰⁶ (62 000), etc. Comparé à la Suède ou l'Allemagne, le taux d'acceptation (sur la plupart des nationalités) est plus faible avec une moyenne de 39 % (30 % en France). Le taux de renvoi des déboutés du droit d'asile est l'un des plus élevés d'Europe. En 2015, 12 056 personnes ont été expulsées ou ont bénéficié d'un retour volontaire¹⁰⁷. Contrairement à d'autres pays, les Afghans, une fois majeurs et déboutés du droit d'asile, peuvent être placés en centre de détention et renvoyés.

ACCÈS AU TRAVAIL

Bien que la présentation d'un titre de séjour ou d'une carte d'identité ne soit pas nécessaire, pour travailler légalement au Royaume-Uni, la personne doit fournir à l'employeur son « *national insurance number* », équivalent du numéro de sécurité sociale¹⁰⁸.

RÉUNIFICATION FAMILIALE AU ROYAUME-UNI

Les MNA arrivés au Royaume-Uni qui possèdent des membres de leur famille installés sur place peuvent demander à être placés chez ces personnes. En l'absence de liens de parenté directs (père, mère), la protection de l'enfance effectue une évaluation afin de savoir si les conditions matérielles (nombre de pièces dans le logement), financières (revenus) et éducatives sont réunies¹⁰⁹.

Si la prise en charge des MNA par la protection de l'enfance est quasi automatique lorsqu'un mineur est repéré au Royaume-Uni, la demande d'asile comporte davantage de risques de refus et d'expulsion que dans d'autres pays européens (Suède, Allemagne). Par ailleurs, un nombre limité de MNA privilégient l'inscription dans un cursus scolaire via la protection de l'enfance britannique. Une trentaine en 2015, d'après les données du Milbank Detention Center avec une proportion importante de MNA du Soudan et d'Érythrée. Ces éléments tendent à démontrer que la majorité des MNA qui cherchent à atteindre le Royaume-Uni y vont pour rejoindre des proches et/ou travailler clandestinement. La contraction de dettes de plus en plus importantes pour y parvenir accroît le risque de traite de ces mineurs sous différentes formes (se reporter la partie 3. sur la traite des êtres humains).

TRAJET DES MINEURS AFGHANS POUR REJOINDRE L'EUROPE *

TEMPS DE PARCOURS: entre 3 et 10 mois, basé sur nos entretiens

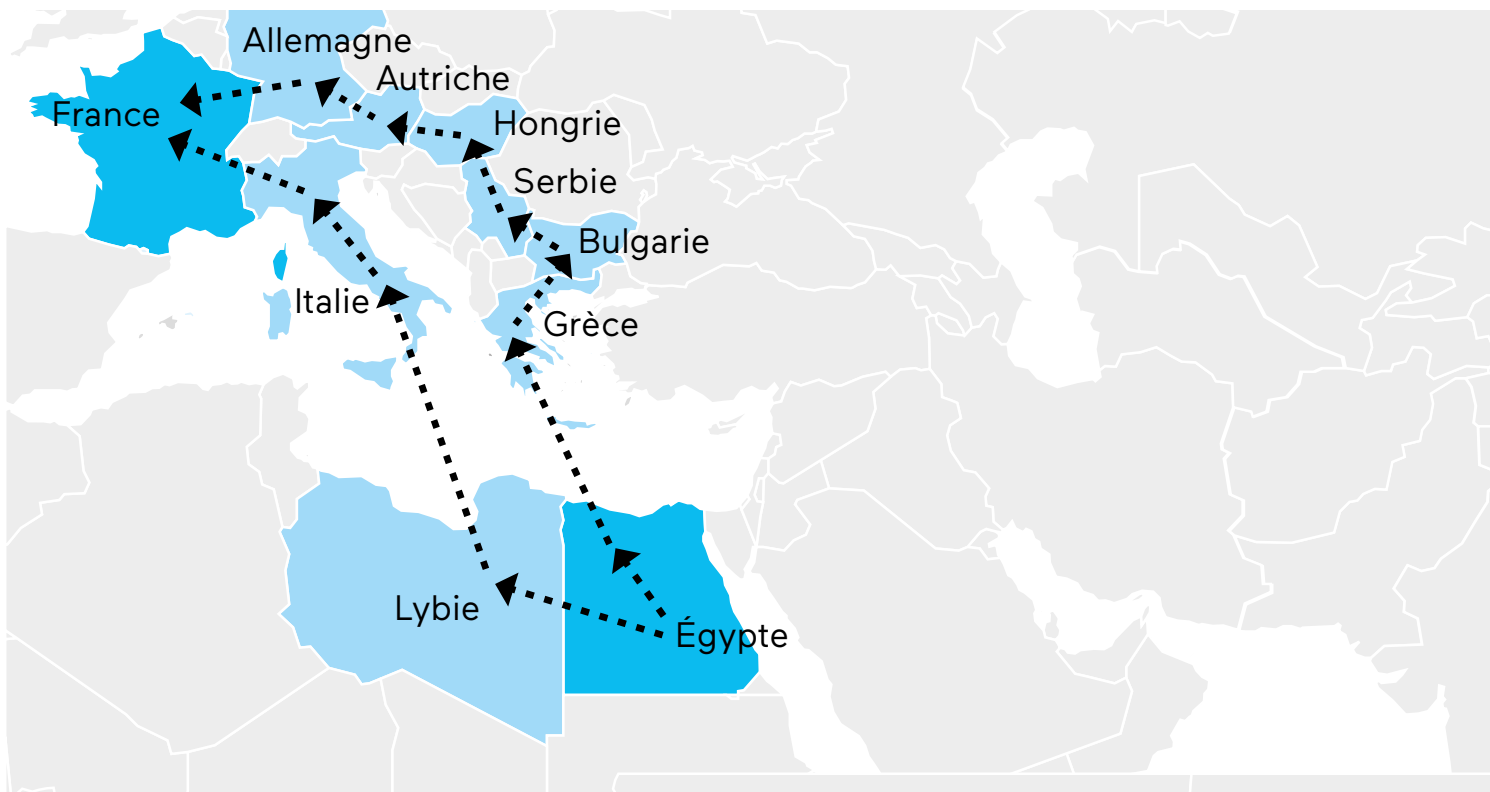


* Quelques mineurs nous ont indiqué être passés par la Bulgarie

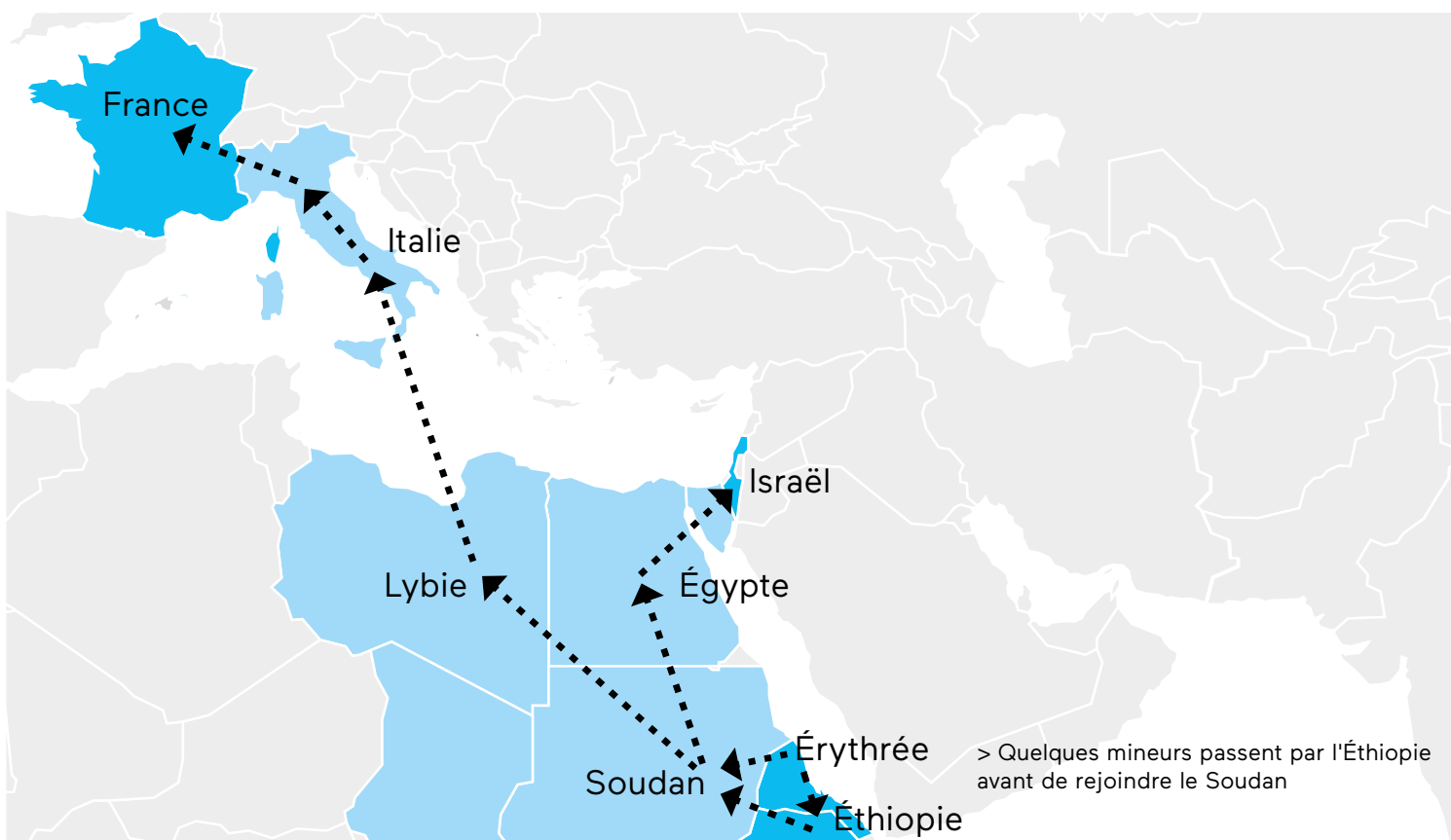
TRAJET DES MINEURS IRANIENS ET IRAKIENS POUR REJOINDRE L'EUROPE



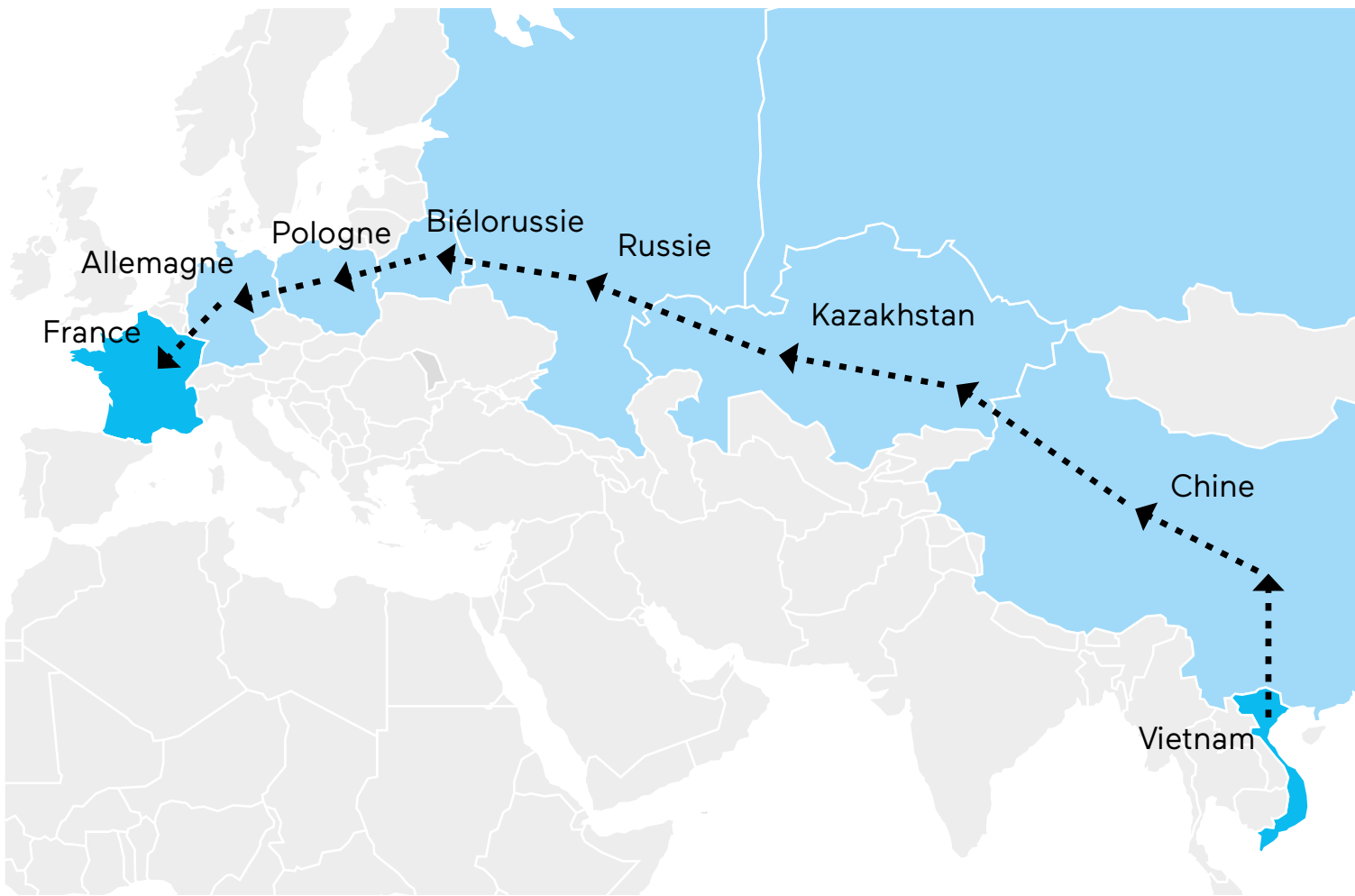
TRAJET DES MINEURS ÉGYPTIENS POUR REJOINDRE L'EUROPE



TRAJET DES MINEURS ÉRYTHRÉENS ET ÉTHIOPIENS POUR REJOINDRE L'EUROPE



TRAJET DES MINEURS VIETNAMIENS POUR REJOINDRE L'EUROPE





03

LE CADRE JURIDIQUE

**p. 63 LE CADRE JURIDIQUE
DE LA PROTECTION
DE L'ENFANCE**

- 63 Les textes internationaux
- 64 La protection de l'enfance en France
- 64 La protection administrative pour les MNA
- 65 Le signalement des situations de danger au Conseil départemental, chef de file de la protection de l'enfance, et la compétence des acteurs
- 65 Les acteurs compétents pour transmettre une information préoccupante

- 65 La protection judiciaire et les MNA
- 66 La saisine directe du juge des enfants par le mineur
- 66 Un dispositif spécifique pour les MNA au niveau national

p. 66 LA RÉUNIFICATION FAMILIALE

- 67 Le champ restrictif du règlement de Dublin
- 67 Une possible atteinte à la vie familiale
- 67 L'organisation de la réunification familiale

LE CADRE JURIDIQUE DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

LES TEXTES INTERNATIONAUX

La protection de l'enfance en danger est une obligation pour les États qui est rappelée par l'article 20 de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant : « *Tout enfant qui est temporairement ou définitivement privé de son milieu familial, ou qui dans son propre intérêt ne peut être laissé dans ce milieu, a droit à une protection et une aide spéciales de l'État. () Cette protection de remplacement peut notamment prendre la forme du placement dans une famille, de la kafala de droit islamique, de l'adoption ou, en cas de nécessité, du placement dans un établissement pour enfants approprié. Dans le choix entre ces solutions, il est dûment tenu compte de la nécessité d'une certaine continuité dans l'éducation de l'enfant, ainsi que de son origine ethnique, religieuse, culturelle et linguistique.* »

La prise en charge de droit commun de l'Aide sociale à l'enfance s'exerce donc sans condition de nationalité. Le Comité des droits de l'enfant a précisé dans ses observations générales n°6 de septembre 2005 : « *les obligations qui incombent à un État en vertu de la Convention s'appliquent à l'intérieur de ses frontières, y compris à l'égard des enfants qui passent sous sa juridiction en tentant de pénétrer sur son territoire. La jouissance des droits énoncés dans la Convention n'est donc pas limitée aux enfants de l'État partie et doit*

110 Cette loi a fait l'objet d'une réforme, loi protection de l'enfance du 14 mars 2016 (<http://www.infomie.net/spip.php?rubrique27>).

111 « Sont pris en charge par le service de l'aide sociale à l'enfance sur décision du président du conseil général : les mineurs qui ne peuvent demeurer provisoirement dans leur milieu de vie habituel et dont la situation requiert un accueil à temps complet ou partiel, modulable selon leurs besoins, en particulier de stabilité affective, ainsi que les mineurs rencontrant des difficultés particulières nécessitant un accueil spécialisé, familial ou dans un établissement ou dans un service tel que prévu au 12° du I de l'article L. 312-1 »

dès lors impérativement, sauf indication contraire expresse de la Convention, être accessible à tous les enfants – y compris les enfants demandeurs d'asile, réfugiés ou migrants –, sans considération de leur nationalité, de leur statut au regard de l'immigration ou de leur apatridie. »

LA PROTECTION DE L'ENFANCE EN FRANCE

En France, l'article L.111-2 du Code de l'action sociale et des familles confirme l'absence de condition de nationalité dans le cadre des mesures de protection de l'enfance : « *Les personnes de nationalité étrangère bénéficient dans les conditions propres à chacune de ces prestations : 1° Des prestations d'aide sociale à l'enfance* ». La loi du 5 mars 2007 a renforcé la compétence des conseils généraux en les érigeant en véritables « chefs de file de la protection de l'enfance. »¹¹⁰

L'article L.226-3 du Code de l'action sociale et des familles prévoit que le président du conseil départemental est chargé du recueil, du traitement et de l'évaluation, à tout moment et quelle qu'en soit l'origine, des informations préoccupantes relatives aux mineurs en danger ou qui risquent de l'être.

Il existe deux types de procédures de prise en charge de l'enfance en danger : la protection administrative et la protection judiciaire.

LA PROTECTION ADMINISTRATIVE POUR LES MNA

La prise en charge administrative des mineurs en danger ou risquant de l'être intervient en l'absence de toute décision de justice et se fonde sur les articles L. 222-1 et suivants du Code de l'action sociale et des familles – dont l'article L222-5¹¹¹ – qui prévoient l'intervention de l'Aide sociale à l'enfance. De plus, l'article L. 112-3 du même code prévoit que « *la protection de l'enfance a également pour but de prévenir les difficultés que peuvent rencontrer les mineurs privés temporairement ou définitivement de la protection de leur famille et d'assurer leur prise en charge* ».

Les MNA étant par définition isolés, donc en danger, devront faire l'objet d'une protection administrative sur le fondement de l'urgence.

112 « Le fait, pour quiconque ayant eu connaissance de privations, de mauvais traitements ou d'atteintes sexuelles infligés à un mineur de quinze ans ou à une personne qui n'est pas en mesure de se protéger en raison de son âge [] de ne pas en informer les autorités judiciaires ou administratives est puni de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende ».

113 « Si la santé, la sécurité ou la moralité d'un mineur non émancipé sont en danger, ou si les conditions de son éducation ou de son développement physique, affectif, intellectuel et social sont gravement compromises ».

114 Article 226-4, II, « Toute personne travaillant au sein des organismes mentionnés à l'avant-dernier alinéa de l'article L. 226-3 qui avise directement, du fait de la gravité de la situation, le procureur de la République de la situation d'un mineur en danger adresse une copie de cette transmission au président du Conseil départemental. Lorsque le procureur a été avisé par une autre personne, il transmet au président du conseil départemental les informations qui sont nécessaires à l'accomplissement de la mission de protection de l'enfance confiée à ce dernier et il informe cette personne des suites réservées à son signalement, dans les conditions prévues aux articles 40-1 et 40-2 du code de procédure pénale ».

LE SIGNALEMENT DES SITUATIONS DE DANGER AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL, CHEF DE FILE DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE, ET LA COMPÉTENCE DES ACTEURS

Le traitement de l'information préoccupante est traité par les Cellules départementales de Recueil, de traitement et d'évaluation des informations Préoccupantes (CRIP). Les informations préoccupantes doivent être envoyées au Conseil départemental afin de signaler des situations de mineurs en danger.

Des CRIP ont été créées dans chaque département dans le but de centraliser ces informations préoccupantes. Ces cellules sont également chargées d'organiser le suivi, par les services d'aide sociale à l'enfance, des enfants en danger.

LES ACTEURS COMPÉTENTS POUR TRANSMETTRE UNE INFORMATION PRÉOCCUPANTE

L'article L.226-2-1 du Code de l'action sociale et des familles prévoit que *« les personnes qui mettent en œuvre la politique de protection de l'enfance définie à l'article L.112-3 ainsi que celles qui lui apportent leur concours transmettent sans délai au président du Conseil général ou au responsable désigné par lui, conformément à l'article L. 226-3, toute information préoccupante sur un mineur en danger ou risquant de l'être, au sens de l'article 375 du code civil. »* Ainsi, doivent signaler la situation d'un MNA, notamment les personnels de gendarmerie et de police, de la PJJ, de l'Éducation nationale, participant aux missions de service de l'Aide sociale à l'enfance, à la protection de la maternité et de la première enfance. L'obligation ne se limite pas à l'ensemble de ces acteurs. L'article 434-3 du Code pénal¹¹² élargit son champ à toute personne et donc à l'ensemble des acteurs institutionnels ou associatifs, avec ou sans mandat.

LA PROTECTION JUDICIAIRE ET LES MNA

La protection judiciaire intervient après qu'une autorité judiciaire s'est prononcée sur la nécessité de la prise en charge d'un mineur en raison du danger ou du risque de danger qu'il encourt. Deux acteurs principaux interviennent dans le processus de protection judiciaire de l'enfance en danger : le juge des enfants, qui est amené à prendre des mesures d'assistance éducative (art 375 du Code civil¹¹³) ou des ordonnances de placement provisoire (art. 375-5 du Code civil) et le Procureur de la République qui peut lui aussi ordonner un placement provisoire en cas d'urgence (art. 375-5 du Code Civil). Tout professionnel constatant une situation de danger pour un enfant doit directement en aviser ce dernier via un signalement¹¹⁴.

¹¹⁵ www.infomie.net

¹¹⁶ Dans une décision du 30 janvier 2015, le Conseil d'État a annulé partiellement la circulaire du 31 mai 2013, estimant que la clé de répartition des mineurs isolés étrangers, régie par cette circulaire, devait être fixée par la loi.

¹¹⁷ www.infomie.net

¹¹⁸ Ce système a été entériné par la récente réforme de la protection de l'enfance, nouvelle loi datant du 14 mars 2016

¹¹⁹ www.infomie.net

LA SAISINE DIRECTE DU JUGE DES ENFANTS PAR LE MINEUR

En cas de contestation de la minorité du jeune à la suite de l'évaluation par les services du conseil départemental, le jeune a la possibilité de faire un recours, auprès du juge des enfants.

Un mineur peut saisir lui-même le juge des enfants¹¹⁵. L'article 1182 du Code de Procédure Civile prévoit qu'il fixe une audience et ce afin d'apprécier les critères du danger encouru par le mineur au sens de l'article 375 du Code Civil.

UN DISPOSITIF SPÉCIFIQUE POUR LES MNA AU NIVEAU NATIONAL

Si les conditions d'accès à une protection judiciaire sont identiques s'agissant des nationaux et des mineurs étrangers, un dispositif mis en place par un Protocole du 31 mai 2013 relatif à la mise à l'abri, l'évaluation et l'orientation des mineurs isolés étrangers et une circulaire du ministère de la Justice¹¹⁶ organisent un régime spécifique à l'égard des mineurs isolés étrangers s'agissant de leur entrée dans le dispositif de protection de l'enfance¹¹⁷. Ce protocole prévoit une procédure préalable de mise à l'abri et d'évaluation de la situation des MNA et une répartition territoriale des mineurs isolés étrangers entre les différents conseils départementaux¹¹⁸.

LA RÉUNIFICATION FAMILIALE

Au-delà de la prise en charge en tant que mineur en danger, un MNA peut bénéficier du Règlement (UE) n° 604/2013 du 26 juin 2013 dit « Dublin III ». Ce règlement établit les critères et mécanismes de détermination de l'État membre responsable de l'examen d'une demande de protection internationale introduite dans l'un des États membres par un ressortissant de pays tiers ou un apatride. Son article 8 prévoit différentes hypothèses pour les MNA et leur prise en charge. L'État membre responsable est celui¹¹⁹ :

- dans lequel un membre de la famille ou les frères ou sœurs du mineur se trouvent légalement ;
- dans lequel se trouve légalement un proche s'il est établi que ce proche peut s'occuper du mineur ;
- en l'absence de membres de la famille, de frères ou sœurs ou de proches, celui dans lequel le mineur non accompagné a introduit sa demande de protection internationale.

120 www.myria.be/files/Migration-rapport-2015-focus-enfant-dublin.pdf

121 www.france-terre-asile.org/images/stories/accompagnement-hebergement/pdf/rapportFTDA/rapport-calais-bbc-ftda-09-2009.pdf

122 www.coe.int/t/commissioner/viewpoints/080804_FR.asp

123 Le juge des référés de Lille a également souligné cet aspect : « il y a lieu de déplorer la circonstance que d'une part, les associations habilitées par le département Pas-de-Calais au titre de l'Aide sociale à l'enfance n'ont pas été en mesure de dispenser à X dès qu'il a été pris en charge par le service de mise à l'abri d'urgence, l'information à la procédure dite « Dublin III » compte tenu du lien familial qu'il entretient avec le Royaume-Uni » Ord. ref, TA Lille 11/02/2016 n° 1600877. En 2015, seules quatre demandes de prise en charge ont été émises par la France vers le Royaume-Uni au titre de la réunification familiale ; une seule a été acceptée et aucune ne visait un mineur isolé. <https://revdh.revues.org/1807>

124 Upper Tribunal, Immigration and Asylum Chamber, 29 janvier 2016, *The Queen on the application of ZAT, IAJ, KAM, AAM, MAT, MAJ and LAM v Secretary of State for the Home Department*, JR/15401/2015 et JR/15405/2015.

125 <https://revdh.revues.org/1807>

LE CHAMP RESTRICTIF DU RÈGLEMENT DE DUBLIN

L'actuel règlement Dublin III prévoit des règles spécifiques pour déterminer l'État responsable de l'examen des demandes de protection internationale introduites par des MNA dont les frères, sœurs, les autres membres de leur famille ou des proches résident sur le territoire de l'UE. L'État qui accueille un MNA doit d'abord vérifier si un membre de sa famille, un frère, une sœur ou, à défaut, un « proche » réside de manière régulière dans un État membre et peut s'occuper de lui¹²⁰. Cette interprétation restrictive de la « famille » ne permet pas à certaines catégories de parents (les oncles, les frères et les cousins) de rejoindre la famille¹²¹. Comme l'a noté Thomas Hammarberg, Commissaire européen aux droits de l'homme, une définition très étroite de la famille qui n'inclut que les parents et leurs enfants immédiats « [ignore] le fait que la physionomie de la famille de base diffère manifestement selon les traditions et les situations (). Une politique positive et humaine devrait tenir compte, dans chaque cas, de la configuration réelle de la famille. »¹²² Cette procédure de réunification familiale, longue (du fait notamment de la nomination d'un administrateur ad hoc), complexe, mal maîtrisée¹²³ a été jusqu'à récemment peu utilisée mais c'est une clause protectrice pour les mineurs non accompagnés qui pourraient ainsi rejoindre leur famille.

UNE POSSIBLE ATTEINTE À LA VIE FAMILIALE

C'est à la faveur d'une décision très médiatique que cette procédure fut mise sous les projecteurs. La chambre de l'immigration et de l'asile de la Haute Cour de Justice anglaise (Upper Tribunal) a été saisie par un cabinet d'avocats londoniens du cas de quatre jeunes syriens (trois mineurs et un jeune majeur atteint de troubles psychiatriques) qui cherchaient à rejoindre leur famille au Royaume-Uni¹²⁴. Dans cette affaire, les juges ont considéré que la stricte application des mécanismes de Dublin III portait une atteinte disproportionnée à leur droit à une vie familiale protégé par l'article 8 de la CESDH¹²⁵. En l'espèce, ce sont les délais de procédure, associés aux conditions de vie terrible du bidonville de Calais, qui étaient visés, mettant en lumière les dysfonctionnements du système de protection de l'enfance en France et de la complexe mise en œuvre du règlement de Dublin.

L'ORGANISATION DE LA RÉUNIFICATION FAMILIALE

Difficile d'établir qui est compétent pour organiser le voyage d'un MNA dans le cadre du règlement de Dublin. Son article 8 ne fixe pas les modalités d'un transfert opérationnel.

Néanmoins, il semble que l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII) soit compétente pour organiser le trajet de mineurs quelle que soit leur nationalité. Elle prend alors en charge toute l'organisation logistique (aide à l'obtention des documents de voyage, prise en charge du billet de transport, prise en charge des bagages, acheminement vers le lieu de départ), établit les contacts avec la famille et accompagne le mineur jusqu'à sa destination.

Deux conditions sont nécessaires :

- elle doit être saisie par le juge compétent ;
- les mineurs, à leur arrivée dans le pays de destination, doivent être confiés à leur famille ou à une personne/organisme habilité.



04

RÉPONSES ET ACTEURS

**p. 70 LES DISPOSITIFS
DE PROTECTION DE L'ENFANCE
DU PAS-DE-CALAIS, DU NORD
ET DE LA MANCHE**

- 70 Un dispositif spécifique dans le Pas-de-Calais
- 71 Accès à la protection de l'enfance sur les terrains du Dunkerquois (59) : un accès entravé
- 71 Accès à la protection de l'enfance dans la Manche (50) : un accès au droit commun sans suivi éducatif

**p. 72 LES DYSFONCTIONNEMENTS
DES SYSTÈMES DE
PROTECTION DE L'ENFANCE**

- 72 Des dispositifs de protection inadaptés
- 73 L'identification des jeunes limitée
- 75 L'accroche des MNA inefficace
- 77 La procédure de réunification familiale peu utilisée jusqu'à 2016
- 77 L'accompagnement juridique : un manque de coordination qui nuit à la situation des MNA à Calais
- 78 Des systèmes alternatifs imparfaits et insuffisants

126 cf la partie 3.2. sur le cadre juridique.

127 Se reporter à la partie sur la traite.

128 Une Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS) est un établissement social ou médico-social, spécialisé dans l'accueil temporaire de mineurs.

Comme nous l'avons rappelé¹²⁶, la prise en charge des MNA est une obligation au titre de l'enfance en danger et de la protection de l'enfance. Pour ce faire, chaque département a défini son propre schéma d'intervention. Il diffère selon les territoires mais est basé quasi exclusivement sur l'adhésion du jeune à un projet d'insertion en France. Ainsi, les dispositifs ne sont pas adaptés aux jeunes qui seraient en « transit ». D'autre part, la problématique des jeunes en situation de traite est très peu prise en compte. Si FTDA a mis en place un projet spécifique sur cette thématique¹²⁷ depuis janvier 2016, cette intervention reste trop limitée (voir partie sur la TEH).

LES DISPOSITIFS DE PROTECTION DE L'ENFANCE DU PAS-DE-CALAIS, DU NORD ET DE LA MANCHE

Les éléments et les dispositifs recensés ci-dessous sont ceux relevés et rencontrés au 1^{er} mars 2016.

UN DISPOSITIF SPÉCIFIQUE DANS LE PAS-DE-CALAIS

Deux procédures spécifiques ont été élaborées en fonction de l'âge des MNA concernés.

MOINS DE 15 ANS

Concernant les MNA de moins de 15 ans, l'Aide sociale à l'enfance du Pas-de-Calais a « bloqué » quatre places pour la mise à l'abri dans la M.E.C.S.¹²⁸ Georges Brassens à Calais (confiée en gestion à l'association La Vie Active).

129 Concernant notamment l'affaire médiatisée du Jardin des Ollieux.

130 45 places de mises à l'abri sont disponibles pour l'ensemble du département. Elles se répartissent sur tout le territoire dont quelques places à Dunkerque à l'Auberge de jeunesse, gérée par l'AFEJL.

Nous n'avons pas eu de précisions sur la durée moyenne de rotation des mineurs, ni sur le nombre de mineurs de moins de 15 ans passés par cette mise à l'abri, admis ou non par l'Aide sociale à l'enfance, mais il semble que ces 4 places soient occupées en permanence.

DE 15 ANS À 18 ANS

Concernant les mineurs de plus de 15 ans, la mise à l'abri se fait à FTDA via une structure d'hébergement, située à Saint-Omer. Quarante-cinq places sont prévues dont la plupart sont occupées en permanence. La prise en charge ne peut excéder cinq jours. Au-delà, le jeune doit avoir exprimé durant ce séjour son envie de vouloir rester en France pour être pris en charge par le droit commun. Il peut être mis à l'abri autant de fois qu'il le souhaite. À noter que l'évaluation de l'âge ne fait pas l'objet d'un examen osseux. Le parquet des mineurs se fonde sur l'évaluation sociale effectuée par FTDA : évaluation de l'âge, de l'isolement, de la vulnérabilité.

ACCÈS À LA PROTECTION DE L'ENFANCE SUR LES TERRAINS DU DUNKERQUOIS (59) : UN ACCÈS ENTRAVÉ

La question des mineurs isolés étrangers à Grande-Synthe s'inscrit dans un contexte particulier au niveau du département du Nord. En effet, depuis la fin d'année 2015 et le début d'année 2016, le Conseil départemental s'est vu condamner à plusieurs reprises pour non exécution des ordonnances de placement provisoire de jeunes mineurs isolés étrangers par le Tribunal administratif de Lille¹²⁹.

D'après les informations récoltées auprès des intervenants à Grande-Synthe, l'ASE du Nord n'a pas mis en place de dispositif spécifique. Si tous les acteurs rencontrés nous ont expliqué que l'UTPS de Dunkerque ne donne jamais suite aux informations préoccupantes, la procédure d'admission n'est, en théorie, pas fermée aux MNA de Grande-Synthe. Cependant, ils doivent nécessairement se présenter à Lille, à la cellule EMA (Évaluation Mise à l'Abri) en charge de l'évaluation des mineurs isolés étrangers du département. En pratique, elle est ouverte de 9h 30 à 20h 30 en semaine et de 10h à 16h le week-end. La détention de papiers d'identité semble être un critère d'admission. La PAF procède à l'examen des documents et à des entretiens avec les mineurs. Si, en théorie, les MNA de plus de 15 ans peuvent bénéficier d'une mise à l'abri, peu de places semblent disponibles. La plupart du temps, les MNA sont donc contraints d'attendre 12 jours avant d'être évalués. En attendant ils se retrouvent à nouveau en situation d'errance. Pour les mineurs non accompagnés de moins de 15 ans, le fonctionnement est le même. En revanche, dès qu'ils se présentent à Lille auprès de la cellule EMA, ils sont automatiquement mis à l'abri¹³⁰.

D'après nos entretiens auprès de l'association SPReNe qui copilote ce

131 *Exilés et droits fondamentaux : la situation sur le territoire de Calais*, rapport du Défenseur des droits, oct.2015.

132 Entretien avec JF Roger, directeur Maison du Jeune Réfugié de Saint-Omer, FTDA.

dispositif, un nombre très limité de mineurs se sont présentés à la cellule (moins de cinq) et aucun n'a pu être évalué et mis à l'abri, durant la période du diagnostic. À la date fixée pour leur rendez-vous d'évaluation (une dizaine de jours après leur premier rendez-vous), aucun des 5 mineurs ne s'est présenté.

ACCÈS À LA PROTECTION DE L'ENFANCE DANS LA MANCHE (50) : UN ACCÈS AU DROIT COMMUN SANS SUIVI ÉDUCATIF

Il n'y a pas de distinction entre les mineurs de moins ou de plus de 15 ans. D'après les informations récoltées auprès des acteurs intervenant à Cherbourg, l'ASE de la Manche n'a pas mis en place un dispositif spécifique. Les demandes sont orientées à la CRIP. La prise en charge se fait dans la journée. Les mineurs sont placés dans un hôtel Ibis situé à 10 kilomètres du centre de Cherbourg et le suivi éducatif semble très léger.

Si le mineur a été repéré par la police (Commissariat, PAF), ses documents d'état civil sont systématiquement contestés (faux et usage de faux) et une expertise osseuse est pratiquée. Actuellement, plusieurs mineurs (déclarés majeurs suite à l'expertise osseuse) sont en attente de réponse, suite à une saisine du juge des enfants, pour contester leur évaluation comme majeurs.

LES DYSFONCTIONNEMENTS DES SYSTÈMES DE PROTECTION DE L'ENFANCE

DES DISPOSITIFS DE PROTECTION INADAPTÉS

DES CENTRES DE MISE À L'ABRI ÉLOIGNÉS DES LIEUX DE VIE

Comme nous l'avons vu, chaque département dispose de son propre schéma. Même si le département de Pas-de-Calais a le mérite de mettre en place un dispositif tentant de répondre à la problématique des MNA, il n'est pas adapté à la situation. Comme l'a rappelé le Défenseur des droits dans son rapport¹³¹, « *le centre de Saint-Omer, du fait de sa distance par rapport à Calais, ne permet pas d'assurer la mise à l'abri effective de tous les jeunes qui pourraient y être accueillis (...). Le dispositif d'accueil pêche par là-même puisque cet éloignement géographique constitue un frein à la mise à l'abri des jeunes* ». Ainsi, comme nous l'a confirmé FTDA¹³², la majorité des jeunes qui acceptent de se rendre au centre de Saint-Omer le font le samedi soir, au

133 *Exilés et droits fondamentaux : la situation sur le territoire de Calais*, rapport du Défenseur des droits, oct. 2015.

134 *op. cité* P 553.

135 Entretien avec JF Roger, directeur Maison du Jeune Réfugié de Saint-Omer, FTDA.

136 Nous avons rencontré de nombreux mineurs de moins 15 ans, d'origine afghane, notamment, vivant près de Saint-Omer. Peu semblent connaître le dispositif de mise à l'abri.

137 342 jeunes en 2013, 1 365 en 2014, 1 403 en 2015.

138 Entretien avec JF Roger, directeur Maison du Jeune Réfugié de Saint-Omer, FTDA.

moment où les poids lourds ne circulent pas à destination de l'Angleterre. Ils profitent alors de ce temps pour se reposer, se doucher, mais sans volonté de rester¹³³. En 2015, 1 403 jeunes différents sont venus au centre de mise à l'abri de FTDA à Saint-Omer. Parmi eux, 84 % ont fugué. Le nombre moyen de nuitées passées au centre par jeune est de 2,5.

DES DISPOSITIFS INADAPTÉS À LA MOBILITÉ DES MNA

Les MNA, comme les autres migrants, sont extrêmement mobiles. Ils peuvent passer d'un département à l'autre. Ainsi, nous avons rencontré des MNA afghans en provenance de la « jungle » de Calais, à Cherbourg. Au-delà des trois départements du Littoral (Nord, Pas-de-Calais, Manche), il faut également inclure le département de Paris. Comme le constatait, Olivier Thomas : « *Paris est aussi une « base arrière » dans le passage. Les migrants y reviennent parfois après avoir passé plusieurs semaines ou plusieurs mois dans les squats du Littoral ; soit qu'ils vont repartir vers un autre port trans-manche, soit qu'ils vont mobiliser d'autres réseaux pour aller vers le nord de l'Europe via l'Allemagne et le Danemark. Les déplacements vers Paris, ou depuis Paris, se font essentiellement par le train. La ligne Paris-Cherbourg est fréquemment utilisée par les migrants, de la même manière que les lignes qui permettent de rejoindre Lille et Calais* »¹³⁴. Par ailleurs, aucun lien n'existe entre les différents services de protection de l'enfance des conseils départementaux et de l'État au niveau de ces territoires, rendant le suivi et l'accompagnement des MNA très problématiques.

L'IDENTIFICATION DES JEUNES LIMITÉE

Plus de 80 % des MNA qui arrivent dans les dispositifs de protection gérés par FTDA ont été contactés par les maraudes¹³⁵. Les équipes de FTDA se rendent quasi quotidiennement dans la « jungle » de Calais et ponctuellement sur les sites de Norrent Fontes et de Tatinghem¹³⁶. Même si le nombre de jeunes mis à l'abri a fortement augmenté à Saint-Omer¹³⁷, il ne semble pas que les équipes de FTDA soient en mesure d'avoir une capacité de maillage suffisante au regard du nombre de sites, de la diversité des langues et de la mobilité des MNA. De plus, peu de propositions peuvent être vraiment formulées par les salariés de FTDA, le dispositif de mise à l'abri étant très régulièrement saturé¹³⁸.

Hormis les acteurs mandatés, divers bénévoles associatifs, militants ou personnes agissant à titre personnel, interviennent dans les bidonvilles et sont régulièrement en lien, de manière informelle, avec les MNA.

Dans les départements de la Manche et du Nord, l'identification des jeunes se fait principalement par les acteurs associatifs, pour la plupart bénévoles.

139 Plusieurs acteurs avant notre visite des sites nous certifiaient qu'il n'y avait aucun mineur, ce que nous n'avons pas constaté.

140 Ce sont des abris de fortune, les structures peuvent fournir du matériel ou construire, elles-mêmes, des cabanes.

Elle semble donc être limitée, ces derniers n'étant pas formés aux techniques de repérage et aux procédures du système de protection de l'enfance¹³⁹.

À Grande-Synthe et dans la « jungle », beaucoup de bénévoles, souvent sans mandat associatif, le plus souvent Anglais, parfois Belges, Espagnols, Canadiens... et plus rarement Français, sont présents. La majorité reste quelques jours à quelques semaines, ne reçoit aucune formation, et ne parle pas la langue des migrants. Les informations qu'ils transmettent aux migrants, dont les MNA, sont de qualité inégale et partielle et concernent plus souvent les démarches possibles en Angleterre (comme la réunification familiale), les possibilités de protection en France pour un MNA semblent très rarement abordées. Un jeune nous a d'ailleurs confiés en entretien son sentiment: *« Ici il n'y a que les Anglais qui nous aident et nous expliquent comment c'est là-bas. Je n'ai jamais rencontré personne qui m'a expliqué mes droits ici. »*

Deux structures dans la « jungle » de Calais jouent un rôle primordial auprès des MNA: le Women & Children's Center (WCC) et le Refugee Youth Service dit le Baloo's Center. Elles sont situées dans le sud de la « jungle », le WCC a déménagé non loin du CAP dans un bus à étage récemment. Alors que le WCC accueille les femmes et les MNA de moins de 12 ans, le Baloo's Center se concentre sur les MNA de 12 à 18 ans. Ouvertes tous les jours depuis leur arrivée à l'automne 2015, ces deux structures proposent diverses activités sportives, occupationnelles et éducatives aux jeunes mais aussi s'assurent que les plus fragiles aient accès à un abri¹⁴⁰, à de la nourriture et aux besoins primaires.

Créées par des personnes emblématiques de la jungle, ces structures sont souvent les premières à identifier et à rencontrer les nouveaux MNA ou les migrants les plus fragiles. Certains de leurs membres dorment dans la « jungle » et sont amenés à rencontrer les jeunes, la nuit, avant leur tentative de passage ou après leur échec. Un lien de confiance se tissant, ils peuvent assurer une forme de suivi de plusieurs MNA, ce que n'assure aucune autre association.

LE RÔLE DES LEADERS COMMUNAUTAIRES

À Calais, dans la jungle, les leaders communautaires jouent un rôle important auprès des MNA. Cette organisation de représentants par communauté a été initiée avant la « New Jungle », par le Secours Catholique et Médecins du Monde, et a été renforcée depuis l'installation de la « New Jungle ». Lors de l'intervention d'Acted, les leaders se retrouvaient a minima une fois par semaine avec l'ensemble des intervenants, avec ou sans mandat associatif. Lors de ces réunions, tous les sujets pouvaient être abordés: violences inter-communautaires, répartition des points d'eau, organisation d'une défense

141 L'absence de lieux adaptés, ouverts à proximité des bidonvilles, ne permet pas au jeune de s'extraire de son groupe et de s'exprimer librement, pour évoquer sa situation, résoudre un problème ponctuel. Son discours en présence de membres de sa communauté tend à être alors stéréotypé et contraint.

142 Les critiques sur Saint-Omer sont revenues dans plusieurs entretiens avec des mineurs. Ainsi, un jeune Égyptien de 16 ans, qui avait passé une vingtaine de nuits à Saint-Omer sur trois séjours différents, était très critique vis-à-vis des contraintes et des qualités de l'accueil et déconseillait à ses amis de s'y rendre à leur tour.

juridique et de demandes d'aides juridictionnelles, situation des mineurs isolés, etc.

Ces leaders s'organisent comme ils le souhaitent. Souvent plus âgés ou plus instruits que les autres migrants, ils sont très respectés et servent de médiateurs en cas de conflits. La plupart ont une connaissance assez fine de la réalité des MNA propres à leur communauté.

Les restaurateurs et les tenanciers d'échoppes jouent aussi un rôle auprès des MNA. Plus âgés et plus installés (avec souvent des cartes de séjour dans d'autres pays ou plus de moyens financiers), ils ont une influence à la fois positive et négative sur les jeunes. Ainsi, c'est avec le soutien des restaurants que début 2016, les mineurs afghans ont bloqué la route dans la « jungle » pour obtenir une réorganisation des distributions de nourriture. Il semble qu'aucun mineur ne travaille en cuisine ou en salle mais de nombreux restaurateurs jouent un rôle de conseiller, de protecteur ou de soutien. Certains restaurants hébergent les nouveaux arrivés la nuit et c'est auprès des restaurateurs que certains jeunes revendent ou troquent la nourriture ou les affaires qu'ils récupèrent aux distributions.

« L'ACCROCHE » DES MNA GLOBALEMENT INEFFECTIVE

Au-delà de l'éloignement géographique des centres de mise à l'abri et du manque de places, la prise en charge des MNA est inadaptée à la réalité du terrain. L'impossibilité de pouvoir recueillir de manière confidentielle la parole du jeune¹⁴¹, le contrôle constant des adultes de la communauté, la promiscuité dans les bidonvilles, le bouche à oreille sur les conditions d'accueil¹⁴² empêchent le tissage de liens de confiance avec la majorité des intervenants et rendent l'accroche du mineur quasi impossible.

Pour garantir une bonne « accroche », il est nécessaire que des éducateurs puissent communiquer dans la langue maternelle des mineurs : lors de la rédaction du rapport, nous avons constaté qu'en majorité seuls l'anglais et l'arabe étaient parlés par les éducateurs. Il est également essentiel de leur proposer des activités dans des lieux réservés uniquement aux mineurs dans lesquels la confidentialité est garantie. De plus, le jeune peut être mis à l'abri pendant cinq jours. Au-delà de cette période, s'il souhaite rester, il doit s'inscrire dans une volonté d'installation en France. Or, selon FTDA, 84 % des jeunes fuguent. Le Défenseur des droits l'avait constaté dans son rapport : *« les raisons qui poussent ces jeunes à renoncer à une perspective de stabilisation pour rejoindre l'Angleterre à tout prix sont multiples : elles peuvent tenir à une communauté de langue ou à l'existence de liens familiaux Outre-manche, mais elles peuvent également résulter de l'absence d'information de ces jeunes sur leurs droits, les possibilités de*

143 Exilés et droits fondamentaux : la situation sur le territoire de Calais, rapport du Défenseur des droits, oct. 2015.

prise en charge ouvertes en France et, plus généralement, sur l'intérêt et les perspectives de la vie en France¹⁴³ ».

Ainsi, « la prise en compte de la spécificité des mineurs isolés étrangers présents à Calais, c'est-à-dire de leur volonté de parvenir en Angleterre, de leur refus, libre ou contraint, de s'établir sur le territoire français, doit donc devenir une considération préalable à toute réflexion concernant leur prise en charge. » Ce constat peut être fait sur l'ensemble des sites que nous avons étudié.

UN MANQUE DE VOLONTÉ DES ASE

Le niveau d'implication, comme nous l'avons constaté, varie énormément entre les différents conseils départementaux. Les sites plus petits et moins « médiatiques » sont, de manière générale, très peu suivis (seulement dans le Pas-de-Calais). Néanmoins, la présence d'un bidonville important et identifié n'incite pas forcément à l'intervention des services de protection de l'enfance. Ainsi, à Grande-Synthe, d'après l'association SPReNe, aucun MNA n'a bénéficié d'une mise à l'abri. De son côté, l'OFII indiquait dans une réunion début avril, que 3 MNA auraient bénéficié d'une mise à l'abri. Dans tous les cas, le nombre de MNA concernés demeurent extrêmement limité.

Dans la dernière semaine de janvier 2016, deux mineurs isolés de nationalité koweïtienne, installés à Grande-Synthe se sont cachés dans un camion frigorifique depuis la Belgique. Ils n'ont pu résister au froid en raison de la durée du trajet. Ils se sont donc signalés au chauffeur. Présentant des engelures, ils ont été hospitalisés (hôpital de Dunkerque). À la sortie de l'hôpital, malgré l'avis médical qui indiquait un besoin d'hébergement pour assurer une bonne convalescence et l'absence de membres de la famille constatée par les acteurs intervenant à Grande-Synthe, l'UTPAS 59 n'a pas répondu à la demande de mise à l'abri.

PEU OU QUASIMENT JAMAIS DE SIGNALEMENTS

Peu d'informations préoccupantes semblent être transmises directement aux CRIP ainsi que très peu de signalements sont transmis aux parquets compétents par les professionnels. Plusieurs facteurs peuvent expliquer ce constat :

- une méconnaissance des dispositifs par les acteurs associatifs, salariés ou bénévoles ;
- un certain fatalisme face aux réponses des acteurs institutionnels ;
- une acceptation de la présence de MNA, parfois très jeunes, qui ne seraient que de passage ;
- la mise en place de dispositifs spécifiques : dans le Pas-de-Calais, les orientations éventuelles vers les structures de mise à l'abri se font par l'intermédiaire de France Terre d'Asile.

144 Entretien avec JF Roger.

145 La procédure a été fluidifiée. Un officier britannique de liaison a passé plusieurs semaines à la direction de l'asile, ce qui a permis de fixer une procédure plus efficace (preuves et indices demandés) et plus rapide.

146 www.leparisien.fr/flash-actualite-monde/jungle-de-calais-depart-pour-la-grande-bretagne-de-quatre-mineurs-isoles-19-04-2016-5728307.php

147 CE, ord. réf., 23 nov. 2015, *Min. de l'intérieur, Commune de Calais*, n° 394540 ; voir ADL décembre 2015.

148 Des référés-libertés ont été introduits par des associations pour contraindre l'administration à enregistrer les demandes d'asile de mineurs en se rapprochant du procureur afin qu'un administrateur *ad hoc* soit nommé. Ord. réf., TA Lille 11 févr. 2016, n° 160087.

149 Tribunal pour Enfants de Boulogne-sur-Mer, Ordonnance aux fins de placement provisoire, 18 févr. 2016.

LA PROCÉDURE DE RÉUNIFICATION FAMILIALE PEU UTILISÉE JUSQU'À 2016

Comme nous l'avons déjà évoqué, quand des dispositifs existent, ils ne prennent pas en compte les jeunes qui seraient de « passage ». Depuis la décision de la Chambre de l'immigration et de l'asile de la Haute Cour de Justice anglaise, les acteurs associatifs se saisissent de la procédure de réunification familiale prévue dans le cadre du règlement de Dublin. En 2015, seuls 3 mineurs avaient été transférés. Cette procédure n'était pas utilisée car jugée trop complexe et trop longue (10 mois)¹⁴⁴. Depuis le début de l'année 2016¹⁴⁵, 52 saisines ont été adressées (dont 45 mineurs à Calais et 7 majeurs à partir des CAO), 24 décisions ont été prises (22 accords dont 20 mineurs) et 20 transferts ont été réalisés¹⁴⁶. À notre connaissance, ce travail de la réunification familiale ne semble se faire que pour les MNA installés à Calais.

L'ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE : UN MANQUE DE COORDINATION QUI NUIT À LA SITUATION DES MNA À CALAIS

Comme l'a rappelé le Conseil d'État, le simple fait pour un mineur d'habiter la « jungle » justifie sa protection et sa mise à l'abri au regard des conditions de vie¹⁴⁷. Il est en situation de danger au sens de l'article 375 du code civil. Depuis la décision de la chambre de l'immigration et de l'asile de la Haute Cour de Justice anglaise (Upper Tribunal) en janvier 2016, la situation des MNA est particulièrement suivie et beaucoup d'initiatives ont été lancées. Si certaines semblent réfléchies et coordonnées entre plusieurs acteurs associatifs¹⁴⁸, d'autres semblent plus « aventureuses » et peuvent laisser perplexes. Ainsi, avant le démantèlement de la partie sud de la « jungle » de Calais, le juge des enfants de Boulogne fut saisi par plusieurs MNA de la « jungle » de Calais, soutenus par une association intervenant sur le site. Cette dernière a sélectionné ces MNA sur le fait qu'ils habitaient la partie menacée d'évacuation de la « jungle » et qu'ils avaient des liens familiaux au Royaume-Uni. La saisine du juge des enfants soulignait le caractère de danger imminent que représenterait l'évacuation de la partie sud du bidonville. Dans ses ordonnances de placement, le juge des enfants de Boulogne-sur-Mer a suivi l'argumentation en soulignant que l'évacuation de la partie sud de la jungle « est un critère supplémentaire sur la notion de mise en danger du mineur¹⁴⁹ ». Si, en première lecture, cette ordonnance peut sembler intéressante en obligeant les autorités à mettre à l'abri des MNA, elle risque de créer un précédent fâcheux en circonscrivant l'intervention du juge des enfants à des critères supplémentaires au simple fait d'habiter dans une zone aux conditions de vie terribles.

150 Durant l'été 2015, face aux nombreuses demandes de prise en charge de la part de migrantes, le centre Jules Ferry a identifié, parmi les femmes déjà hébergées, les demandeuses d'asile susceptibles d'intégrer des Centres d'Accueil de Demandeurs d'Asile (CADA) et les MNA pouvant être mises à l'abri dans le centre de Saint-Omer. Celles qui sollicitaient l'asile ont pu vite intégrer les CADA. Devant la réticence des MNA, un délai de réflexion, le temps d'un week-end, leur a été accordé. Aucune n'a accepté la prise en charge proposée. Le lundi matin, les 20 mineures avaient quitté le centre par leurs propres moyens.

151 Pour rentrer dans le CAP, les MNA se présentent avec un « adulte » référent. Il n'y pas de vérification d'identité faite, il faut cependant donner son empreinte palmaire pour entrer sur le site, sauf pour les mineurs. Nous avons pu obtenir des témoignages qui nous confirment que des bandes de « jeunes » (jusqu'à huit MNA) se regroupent et se chargent de trouver un représentant adulte.

LA PHASE OPÉRATIONNELLE DU TRANSFERT HORS CADRE

Comme nous l'avons précisé, l'OFII devrait être mandaté par le juge des enfants afin d'assurer le transfert des MNA dans le cadre du règlement de Dublin. Nous n'avons pas pu obtenir plus de précisions mais il semble que pour les premiers départs des MNA en Grande-Bretagne, aucune procédure n'avait été mise en place bien que les enfants aient été accompagnés par un agent de l'OFII via l'EUROSTAR.

DES SYSTÈMES ALTERNATIFS IMPARFAITS ET INSUFFISANTS

À CALAIS : LE CENTRE JULES FERRY (FEMMES ET ENFANTS) ET LE CENTRE D'ACCUEIL PROVISOIRE

Le centre Jules Ferry et le CAP sont gérés par La Vie Active. Au centre Jules Ferry, environ 200 femmes avec leurs enfants sont hébergées dans des containers aménagés et 200 sous tentes chauffées. Elles ont accès à une cuisine collective, des machines à laver, des douches et des toilettes et peuvent prendre un petit-déjeuner et un repas par jour à l'accueil de jour (mixte) adjacent. Les conjoints ne peuvent pas rentrer dans le centre, ni les garçons « paraissant majeurs ». Il nous a été confié qu'il était évité autant que possible l'hébergement des jeunes garçons de 13/14 ans au sein de Jules Ferry si ces derniers « faisaient plus que leur âge ».

L'accueil des MNA n'est pas possible. Plusieurs jeunes femmes nous ont alors affirmé que des mineures se faisaient passer comme majeures pour être acceptées au sein du centre. Lorsque les équipes du centre Jules Ferry identifient une éventuelle mineure isolée, elles lui proposent une mise à l'abri dans le dispositif géré par FTDA. Le refus de la part des MNA semble systématique¹⁵⁰.

Le CAP quant à lui peut accueillir 1 500 personnes en containers. Il n'y a pas de distribution de repas sur le site, ni de coin cuisine aménagé, ni de douche. Le CAP est accessible en priorité aux personnes en situation de vulnérabilité. Au 24 février, 1 297 places étaient occupées. Si le CAP ne peut officiellement accueillir de mineurs isolés, nous avons toutefois constaté la présence de MNA dans le centre. Des salariés d'équipes de maraudes nous ont rapporté qu'ils ont conseillé à un jeune syrien de 14 ans de se présenter avec un adulte et de le faire passer pour son oncle afin d'obtenir la mise à l'abri souhaitée. Cet exemple ne semble pas isolé¹⁵¹. Face à ces situations, les salariés du CAP ont dû alors mettre en place des procédures afin de gérer au mieux ces situations, conscients d'accueillir des MNA mais sans possibilité de leur proposer un projet pérenne. À chaque arrivée d'un MNA, la préfecture et FTDA semblent être prévenus. Ensuite, on notifie au MNA la possibilité d'une mise à l'abri à FTDA et on lui remet une attestation précisant que ces informations lui ont été communiquées. Enfin, un adulte « tuteur »

152 Un projet de charte est en cours d'élaboration. Le document précisera les modalités de fonctionnement des centres d'accueil et d'orientation (CAO, en précisant les principales prestations devant y être délivrées et les principales règles relatives à la prise en charge et à l'orientation des personnes qui y sont accueillies.

est placé afin d'encadrer les mineurs isolés, pouvant renforcer l'emprise des adultes sur les enfants. Il nous a été rapporté que l'équipe avait pour projet de regrouper tous les conteneurs de mineurs dans un endroit pour les séparer des adultes, mais cela semble conditionné à l'obtention d'un agrément pour héberger des MNA.

LES CENTRES D'ACCUEIL ET D'ORIENTATION

Par instruction interministérielle du 9 novembre 2015, complétée par l'instruction du 7 décembre 2015, des centres de mise à l'abri dénommés « centres d'accueil et d'orientation » (CAO) ont été créés. Initialement prévus pour accueillir jusqu'à la fin de la période hivernale des personnes orientées depuis le campement constitué autour du centre d'accueil de jour Jules FERRY de Calais, le dispositif des CAO a été maintenu sur une période plus longue. Dans son projet de Charte de fonctionnement des CAO¹⁵², il est précisé que ces centres « ne sont (...) pas adaptés à l'accueil de mineurs isolés ». Or, plusieurs acteurs associatifs, suite à l'absence de réponse des acteurs de la protection de l'enfance nous ont confié avoir conseillé à des mineurs de se faire passer pour des majeurs afin d'y être orientés. En théorie, le MNA peut être identifié au sein des structures, au moment de l'évaluation sociale, médicale ou psychique qui est réalisée à son arrivée. Cette évaluation serait assurée par le gestionnaire au sein de la structure ou par des professionnels ou organismes extérieurs.

Pour le département du Nord, si deux initiatives ont été proposées par différents intervenants (permanence une fois par semaine de la cellule d'évaluation et d'orientation des MIE à Grande-Synthe et réservation d'une place de mise à l'abri pour les MNA présents sur le camp), début avril aucune n'avait encore été approuvée par le conseil départemental et la sous-préfecture.



05

SITUATIONS DE TRAITE DES ÊTRES HUMAINS

p. 81	LE CADRE JURIDIQUE	84	Incitation de mineurs à commettre des délits
p. 82	LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS À L'ÉGARD D'UN MINEUR	85	Exploitation économique
p. 82	FORMES D'EXPLOITATIONS RECENSÉES	p. 85	RISQUES D'EXPLOITATION AU ROYAUME-UNI
83	Exploitation sexuelle féminine	p. 87	ABSENCE DE PRISE EN COMPTE DU PHÉNOMÈNE PAR LES AUTORITÉS FRANÇAISES
84	Exploitation sexuelle masculine		

LE CADRE JURIDIQUE

153 Le protocole additionnel à la Convention contre la criminalité transnationale organisée, dit « protocole de Palerme », adopté par les Nations unies en décembre 2000.

Au début des années 2000, la qualification de traite des êtres humains (TEH) fut conçue par les États¹⁵³ comme un outil de lutte contre les réseaux criminels. À partir de 2005, le Conseil de l'Europe et l'Union européenne ont cherché à infléchir la position des États qui privilégiaient une approche sécuritaire au détriment de la protection des victimes. Afin que les nécessités de l'enquête ne priment pas sur toute autre considération, le droit des victimes à la protection a fait l'objet d'un rééquilibrage normatif conséquent. En mai 2005, l'adoption de la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains, dite « Convention de Varsovie », invite les États à renforcer les dispositifs de protection des victimes et insiste clairement sur la nécessité de protéger les victimes sans conditionner l'aide aux besoins de l'enquête. L'Union européenne va dans le même sens. Elle incite, à travers la directive 2011/36/UE, les États à élargir toujours davantage le champ des catégories de victimes de la traite et à les protéger davantage.

Ce changement de paradigme privilégiant la protection de la victime se retrouve, en France, dans le plan national de lutte contre la TEH 2014-2016 adopté en mai 2014 en conseil des ministres, qui fixe dans sa première priorité l'identification et protection des victimes de TEH. La loi n°2013-711 du 5 août 2013, transpose dans le code pénal la directive européenne 2011/36/UE et donne une définition de la traite des êtres humains plus large que la précédente.

« Art. 225-4-1. - I. – La traite des êtres humains est le fait de recruter une personne, de la transporter, de la transférer, de l'héberger ou de l'accueillir à des fins d'exploitation dans l'une des circonstances suivantes :

- 1 Soit avec l'emploi de menace, de contrainte, de violence ou de manœuvre dolosive visant la victime, sa famille ou une personne en relation habituelle avec la victime ;
- 2 Soit par un ascendant légitime, naturel ou adoptif de cette personne ou par une personne qui a autorité sur elle ou abuse de l'autorité que lui confèrent ses fonctions ;
- 3 Soit par abus d'une situation de vulnérabilité due à son âge, à une maladie, à une infirmité, à une déficience physique ou psychique ou à un état de grossesse, apparente ou connue de son auteur ;
- 4 Soit en échange ou par l'octroi d'une rémunération ou de tout autre avantage ou d'une promesse de rémunération ou d'avantage. »

L'exploitation mentionnée au premier alinéa du présent 1 est le fait de mettre la victime à sa disposition ou à la disposition d'un tiers, même non identifié, afin soit de permettre la commission contre la victime des infractions de proxénétisme, d'agression ou d'atteintes sexuelles, de réduction en esclavage, de soumission à du travail ou à des services forcés, de réduction en servitude, de prélèvement de l'un de ses organes, d'exploitation de la mendicité, de conditions de travail ou d'hébergement contraires à sa dignité, soit de contraindre la victime à commettre tout crime ou délit.

LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS À L'ÉGARD D'UN MINEUR

Comme le stipule l'article 225-4-1. – II du code pénal : « La traite des êtres humains à l'égard d'un mineur est constituée même si elle n'est commise dans aucune des circonstances prévues aux 1° à 4° du I ». Cela signifie que pour les mineurs, seule l'exploitation doit être prouvée pour ouvrir le bénéfice d'une protection et entraîner la poursuite de la personne qui les exploite, sans que la question du consentement ou de la rémunération n'entre en considération.

FORMES D'EXPLOITATIONS RECENSÉES

Au cours de notre diagnostic, plusieurs situations d'exploitation rentrant dans le cadre de la loi du 5 août 2013 concernant la traite des êtres humains nous ont été rapportées.

154 Julia Pascual et Matthieu Suc, « Dans la « jungle » de Calais, l'ombre de la prostitution », *Le Monde*, 13/08/2015.

155 Depuis mi mars-début avril 2016, des femmes rejoindraient Madrid, via Paris, pour rejoindre Londres en avion avec un faux passeport. La filière serait organisée par des Iraniens. Les femmes paieraient 9 000 € pour un passage assuré.

EXPLOITATION SEXUELLE FÉMININE

Les entretiens avec les jeunes filles éthiopiennes, érythréennes ou kurdes ont permis d'identifier des pratiques qui consistent en un échange de services sexuels contre la promesse d'un passage au Royaume-Uni ou en vue de payer leur passage et l'accès à certains terrains. À Norrent Fontes ou Steenvoorde, lors de nos entretiens, les hommes et quelques filles ont abordé le sujet. Les personnes résignées et sans argent se prostitueraient pour payer le droit d'entrée (autour de 500 €) puis leur passage. Si elles expliquent qu'elles peuvent refuser des clients, les tarifs qu'elles nous ont indiqués, autour de 5 € la passe, donne la notion du degré de contrainte exercée pour réunir les 5 000 à 7 000 € exigés pour le passage. Si cette exploitation concerne *a priori* peu de mineures, les personnes que nous avons interrogées ont expliqué que les mineures qui se prostituent se déclarent toutes majeures lors des contrôles de police.

Plusieurs acteurs de terrain, notamment les équipes du CAP, ont aussi observé des allers-retours occasionnels de jeunes filles disant partir pour se reposer à Paris. Des équipes de maraudes parisiennes auprès de personnes prostituées nous ont rapporté la présence de filles provenant de la Corne de l'Afrique disant venir de Calais et probablement encadrées par des proxénètes albanais. La présence d'organisations albanaïses est plausible ; déjà en août 2015, la police avait démantelé une filière albanaise à Calais mélangeant trafic de migrants et proxénétisme¹⁵⁴.

Une autre pratique observée récemment par le CAP interpelle. Des jeunes filles partiraient en Espagne contre la promesse d'un faux passeport leur permettant d'embarquer à Madrid sur un vol pour Londres. Le coût de l'opération serait d'environ 9 000 €. Bien que les éléments soient basés uniquement sur des déclarations, impossibles à vérifier, la présence dans certaines régions d'Espagne de maisons closes légales, accessibles aux prostituées contre le simple paiement d'un droit d'entrée et sans autre vérification, rend possible une exploitation sexuelle des jeunes filles.

La forme de contrainte commune à ces différentes situations s'apparente à de la servitude pour dettes. Les jeunes filles (mineures ou majeures) savent que si elles ne réunissent pas la somme requise par les passeurs, elles passeront avec beaucoup plus de difficultés au Royaume-Uni. En l'absence d'argent ou de proches pouvant financer leur passage, elles se retrouvent contraintes à être exploitées sexuellement. À partir des éléments récoltés, on peut supposer que deux formes de prostitution cohabitent sur le littoral : la première serait une prostitution « résignée » par certaines femmes pour accéder à une traversée plus rapide, sans nécessairement être organisée ; la seconde forme serait liée à des proxénètes qui exploiteraient les jeunes femmes en dehors du littoral (Paris, Lille, peut-être Madrid¹⁵⁵).

156 Se reporter à la partie 1.1. sur les MNA afghans.

157 En février 2016, bien que cette information n'ait pu nous être confirmée officiellement, plusieurs sources (policière et associative) ont indiqué que des adultes ont été arrêtés derrière le Kaboul Café suite à un viol collectif d'une vingtaine de mineurs afghans. Selon nos informations, cette interpellation n'aurait pas donné lieu à des mesures de protection pour les mineurs victimes de cette agression.

158 Majoritairement soudanais d'après nos entretiens, ce qui pourrait laisser à penser qu'une organisation recourant à des mineurs existe.

EXPLOITATION SEXUELLE MASCULINE

Parmi les mineurs afghans rencontrés en entretien, la peur du viol est ressortie comme l'une des craintes majeures. Les témoignages collectés parlent de la nécessité de se laisser abuser sexuellement, notamment quand le passeur et ses amis se sont alcoolisés. Bien qu'il soit impossible de quantifier le nombre de mineurs victimes, cette forme d'exploitation, tolérée socialement en Afghanistan¹⁵⁶, semble relativement fréquente sur les différents sites. La probable intervention¹⁵⁷ des services de Police, en février 2016, concernant des agressions sexuelles sur une vingtaine de mineurs afghans dans la « jungle » de Calais en est une triste illustration.

INCITATION DE MINEURS À COMMETTRE DES DÉLITS

Au cours de nos entretiens et de nos observations, il est apparu que des mineurs sont utilisés pour surveiller des aires de stationnement. Leur rôle est d'empêcher l'intrusion d'autres passeurs et de personnes n'ayant pas payé de passeurs. Des MNA sont aussi utilisés pour ouvrir des camions, aider des migrants à se cacher, faire diversion auprès des routiers et des forces de l'ordre. Les mineurs impliqués dans ces activités sont recrutés par les passeurs contre la promesse d'un passage ou d'une rémunération. Même si cela prend la forme d'une complicité avec les passeurs, d'après nos entretiens, il s'agirait la plupart du temps d'une incitation à commettre des délits qui relève de la traite des êtres humains.

D'autres situations évoquées sont plus difficiles à identifier. Toujours d'après nos entretiens et les observations des acteurs de terrain, des mineurs d'origine égyptienne seraient utilisés pour commettre des vols auprès d'autres migrants ou des différents intervenants présents sur la jungle de Calais. Une grande partie du produit de ces vols est vendue le soir sur place dans un marché improvisé tenu par des adultes¹⁵⁸. S'il ne nous a pas été possible de cerner la nature des liens entre les mineurs pratiquant le vol et les adultes en charge de la revente, les indicateurs de risque de TEH sont présents. Toujours parmi les mineurs égyptiens, la vente d'héroïne a pu être identifiée. L'une des situations a été signalée par le CAP à la Police. Elle a donné lieu à une intervention des forces de l'ordre pendant le week-end des 2 et 3 avril 2016. Les mineurs identifiés comme dealers étaient accompagnés par des majeurs. Si aucune forme de contrainte n'a pu être établie, des risques d'utilisation de mineurs pour la vente de stupéfiants existent.

Enfin, concernant la situation des Vietnamiens présents à Angres, et Grande-Synthe, si aucun témoignage direct n'a pu être recueilli au cours du diagnostic

¹⁵⁹ NCA Strategic Assessment, *The Nature and Scale of Human Trafficking in 2014*, déc. 2015, London.

¹⁶⁰ Derniers chiffres disponibles officiellement.

¹⁶¹ NCA Strategic Assessment, *The Nature and Scale of Human Trafficking in 2014*, déc. 2015, London.

¹⁶² Olivier Peyroux, *Fantasies and Realities Fueling Child trafficking in Europe*, ECPAT France, 2015.

¹⁶³ Réponse de la France au Questionnaire pour l'évaluation de la mise en œuvre de la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains - Deuxième cycle d'évaluation (Réponse soumise le 15 février 2016).

en raison de formes de contrôle de la parole des MNA, lors des entretiens (ce qui est indicateur de risque de traite), plusieurs affaires d'utilisation de mineurs vietnamiens dans des fermes de cannabis à Strasbourg et en région parisienne ont été recensées (voir la partie 1.6 sur les Vietnamiens). Par ailleurs, au Royaume-Uni, en 2014, les Vietnamiens représentaient la deuxième nationalité identifiée, avec 97 cas, parmi les mineurs potentiellement victimes de TEH¹⁵⁹.

EXPLOITATION ÉCONOMIQUE

Une partie des mineurs ont été victimes d'exploitation économique dans leur pays d'origine ou sur la route pour financer leur voyage. Travailler pour des adultes en échange d'avantages ou d'une protection est, d'après leur discours, davantage vécu comme une norme plutôt qu'une exploitation. Toujours d'après nos entretiens, une partie des MNA se préparent à travailler plusieurs mois au Royaume-Uni sans être payés pour rembourser leurs dettes de voyage. Au sein des différents sites, les MNA qui disposent de peu d'argent expliquent qu'ils doivent régulièrement faire des courses pour le passeur, préparer à manger, faire la lessive, etc. Ces situations s'apparentent alors à de la servitude domestique pouvant être combinée parfois à des abus sexuels.

RISQUES D'EXPLOITATION AU ROYAUME-UNI

Au Royaume-Uni, le système d'identification des victimes de la TEH est déconnecté de l'ouverture d'une enquête, ce qui n'est pas le cas en France. Cette disposition explique le nombre important de victimes reconnues officiellement. En 2014¹⁶⁰, le nombre de mineurs identifiés était de 732¹⁶¹. Deux circuits d'identification sont prévus par le *National Referral Mechanism*. La première entrée dépend du UKHTC (*UK Human Trafficking Center*) : cette agence est chargée d'évaluer les potentiels cas de traite signalés par les acteurs en contact avec les victimes (ONG, autorités locales, protection de l'enfance, police, hôpitaux, etc.). L'autre est liée au *Home Office* (service d'immigration) qui fait remonter les potentielles situations de traite repérées ou formulées dans les demandes d'asile¹⁶².

À titre de comparaison, d'après les chiffres officiels¹⁶³ communiqués par la France au Conseil de l'Europe en 2014, 50 mineurs victimes ont été identifiés, dont 21 par la Brigade de Protection des Mineurs de Paris dans le cadre de deux enquêtes sur l'incitation des mineurs à commettre des délits (seulement pour la région parisienne) et 29 par l'OCRETH concernant l'exploitation

164 Ibid p70, le rapport se contente de renvoyer aux rapports d'activités des associations sans plus de précision.

165 Informations données par le *Home Affairs* et le foyer de MilBank Reception Center lors de la mission UNICEF France / UNICEF UK en février 2016.

166 Informations données par la responsable de la TEH au service d'immigration de Douvres.

sexuelle de mineurs. Quant à l'assistance et la protection de ces mineurs victimes, aucune précision n'est apportée¹⁶⁴. Ces données démontrent, en creux, qu'en France, en l'absence d'une enquête pénale, les victimes de TEH ne sont pas reconnues officiellement. En 2014, aucune identification provenant de l'ASE, en dehors d'une enquête, n'a été recensée par la MIPROF. Cela explique, en partie, les différences entre le nombre de victimes de TEH au Royaume-Uni et en France.

POSITION IN 2104	COUNTRY OF ORIGIN	POSITION IN 2104	TOTAL 2104	CHANGE FROM 2103
1	United Kingdom	1	116	- 9 %
2	Vietnam	2	97	+ 26 %
3	Albania	6	83	+ 137 %
4	Slovakia	3	76	+ 36 %
5	Romania	4	51	+ 21 %
6	Nigeria	5	44	+ 22 %
7	Bangladesh	10	15	+ 67 %
8	Eritrea	26	11	+ 267 %
9	Hungary	22	11	+ 175 %
10	China	8	10	- 17 %
10	Pakistan	9	10	- 17 %

Le tableau ci-dessus, produit par la *National Crime Agency*, indique des risques de TEH importants parmi certaines nationalités de MNA présents à Calais : Vietnam, Érythrée et Albanie. Les formes d'exploitation pour les Vietnamiens sont l'obligation de travailler dans les fermes de cannabis, la servitude domestique, l'exploitation économique (bar à ongles) et l'exploitation sexuelle (féminine). Concernant les Érythréens, il s'agit principalement de servitude domestique et d'exploitation économique. Quant aux Albanais, les dettes contractées pour le voyage sont très élevées (entre 15 000 et 20 000 €) selon les informations du *Home Affairs*, les formes d'exploitation qui prédominent sont liées à la vente et au transport de drogue, à l'exploitation économique dans l'agriculture et à l'exploitation sexuelle pour les filles¹⁶⁵.

Lors de nos entretiens, une partie des mineurs d'Irak et d'Afghanistan nous ont expliqué qu'une fois passés de l'autre côté de la Manche, ils devront travailler pour rembourser l'argent prêté par des membres de la famille ou de la communauté installés en Angleterre. Si ces situations d'exploitation économique sont encore peu repérées, les autorités britanniques¹⁶⁶ nous ont dit avoir constaté, en 2015, des situations de ce type concernant des mineurs

PAYS D'ORIGINE
DES MINEURS
POTENTIELLEMENT
VICTIMES DE TEH
2013/2014
AU ROYAUME-UNI

afghans et iraniens ayant contracté des dettes importantes pour leur immigration. Les lieux d'exploitation étaient la restauration (restaurants kebabs et autres restaurations rapides), les *cars-wash*, les salons de coiffure et de barbiers.

ABSENCE DE PRISE EN COMPTE DU PHÉNOMÈNE PAR LES AUTORITÉS FRANÇAISES

Au cours de la recherche de terrain qui s'est déroulée de janvier à avril 2016, à notre connaissance, aucune situation de traite des êtres humains parmi les personnes majeures ou mineures vivant sur les différents sites n'a été identifiée par les autorités malgré une présence policière très importante. Au niveau associatif, un seul acteur intervient de manière opérationnelle sur financement unique du *Home Affairs* (Ministère de l'Intérieur britannique). Il s'agit de l'association FTDA qui effectue des maraudes régulières sur une partie des sites depuis janvier 2016. À noter que le site d'Angres, où se concentre la majorité des MNA Vietnamiens, ne fait pas partie du territoire couvert par les maraudes, ni le site de Cherbourg dans le département de la Manche. Fin avril 2016, il semble qu'aucune victime n'ait été identifiée ou référée aux autorités. De même, à notre connaissance, aucun financement ni aucune visite sur site n'a été effectuée par la MIPROF (Mission interministérielle en charge de la mise en œuvre de la stratégie nationale de lutte contre la Traite des êtres humains) dont la priorité affichée est l'identification et la protection des victimes de TEH.

Lors de la mission conjointe UNICEF UK / UNICEF France, en février 2016 auprès des autorités anglaises, le *Home Affairs* (Ministère de l'Intérieur britannique) nous a indiqué que 750 MNA sont passés par Douvres en 2015. Pratiquement tous provenaient des bidonvilles du littoral et 62 avaient été orientés pour risque de TEH (environ 8 %) uniquement sur les éléments donnés par les mineurs lors de leur entretien et bien qu'aucune exploitation sur le territoire britannique n'ait été constatée. Ces mineurs ont été orientés dans un circuit de protection spécialisée. Toujours d'après le *Home Affairs*, une fois ces mineurs placés, le taux de fugue est très faible (1 ou 2 situations).

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

La situation des mineurs non accompagnés sur le littoral de la Manche met en évidence une série de violations au regard de la Convention relative aux droits de l'enfant, ratifiée par la France. Les éléments développés dans cette étude démontrent que les conditions de vie observées, les violences subies sur la route, les risques liés au passage, les rapports monétaires au sein des bidonvilles et les formes d'asservissement qui en résultent constituent une mise en danger permanente des mineurs non accompagnés présents sur l'ensemble des sites étudiés.

Les dispositifs de protection de l'enfance ne sont pas adaptés aux profils de ces MNA. La prise en charge, quand elle est proposée, ne correspond pas aux réalités de terrain.

La mise à l'abri doit être indépendante d'une volonté affichée de l'enfant de s'intégrer dans un projet d'insertion, et donc inconditionnelle. Des expérimentations et des ajustements de la protection de l'enfance, telle qu'elle existe, sont absolument nécessaires afin de répondre à la nécessité de protection des MNA en danger.

L'intervention publique et associative varie énormément selon les sites. Les intervenants sont peu formés à la protection des MNA et au système d'identification des victimes de la traite. A Calais et à Grande-Synthe, le manque de coordination des acteurs impacte la prise en charge des MNA. Sur les autres sites, les bénévoles se retrouvent, seuls, souvent peu ou pas formés, confrontés à des situations complexes. Les réponses sont par conséquent diverses, inégales et contraires au principe d'équité.

Il ressort des entretiens que les mineurs ne sont majoritairement pas au courant du système de protection. Lorsqu'ils ont accès à des informations, ces dernières sont souvent partielles et contradictoires.

Face aux risques de violences et d'exploitations de plus en plus accrus du fait des séjours plus longs et des passages plus difficiles, il est essentiel que de nouvelles solutions soient proposées. Il s'agit de garantir aux enfants arrivants un cadre sécurisé pour leur éviter de se trouver dans des situations qui accentuent leur vulnérabilité. Afin qu'ils ne vivent pas ce qu'ont vécu les enfants non accompagnés lors de l'hiver 2015.

L'intérêt supérieur de l'enfant doit être pris en compte et ses droits toujours respectés, quels que soient sa situation et son lieu de vie, dans le Nord de la France comme dans les autres sites existants ou à venir.

L'UNICEF France et ses partenaires appellent la ministre de l'Enfance, la ministre de l'Éducation nationale et la ministre de la Santé, en coordination avec le ministre de l'Intérieur, à agir d'urgence pour garantir l'accès aux droits et aux services de base pour tous les enfants. Les droits à la protection contre les abus, la violence et l'exploitation, à la santé et à l'éducation sont autant de droits garantis par les textes internationaux et les engagements pris par la France. Ils s'appliquent à tous les enfants sous juridiction française, sans discrimination et de manière inconditionnelle.

DIX RECOMMANDATIONS

POUR UNE RÉELLE PROTECTION DES MINEURS NON ACCOMPAGNÉS (MNA)

1 Créer un lieu de « protection » sur sites, sécurisé et spécifique aux mineurs non accompagnés dans le Nord, sur le littoral de la Manche et au sein du camp envisagé à Paris, avec une prise en charge inconditionnelle permettant aux jeunes de se poser, dans la perspective ensuite d'un accès au droit commun.

En coordination avec l'État, les départements et les acteurs associatifs, la mise en place d'un accueil de jour, dit de « protection », doit être désormais prévue dans les sites existants et à venir. Sur le littoral comme à Paris et en Ile-de-France, cet espace doit permettre un moment de répit dans un endroit sécurisé et dédié, afin que le mineur isolé puisse prendre le temps de se fixer, bénéficier d'une écoute avec des adultes bienveillants et retrouver sa place d'enfant. Il doit favoriser la diffusion aux jeunes de l'ensemble des éléments d'informations concernant leur situation et les possibilités qui s'offrent à eux, qu'elles soient du ressort de l'État d'accueil ou de celui de destination. Cette mise à l'abri s'inscrit en amont d'une entrée dans le dispositif de protection de l'enfance de droit commun, ou le temps nécessaire pour enclencher les premières démarches visant la réunification familiale.

Il est également essentiel qu'un lien de confiance puisse être établi avec les intervenants, ce qui passe notamment par la mise en place d'activités psychosociales, dans des langues comprises par les enfants, dans des lieux d'accueil uniquement réservés aux mineurs, hors du contrôle des « passeurs » et des adultes, dans lesquels la confidentialité est garantie. À défaut d'une solution plus pérenne, la mise à disposition de places d'hébergement d'urgence inconditionnelles, en centre ouvert respectant

les standards internationaux de protection des MNA, est également une nécessité pour assurer des conditions de vie dignes aux mineurs non accompagnés, au moins de manière transitoire.

Il convient de rappeler à tous les intervenants que les CAO ne sont pas des dispositifs adaptés pour l'accueil et la prise en charge des (MNA). À titre préventif, et afin d'anticiper les cas où un MNA arriverait néanmoins de manière exceptionnelle en CAO, une coordination entre les gestionnaires des CAO et les services de la protection de l'enfance doit être prévue pour garantir une orientation et une prise en charge spécifique pour tout MNA.

2 Garantir à tous les enfants un accès équitable au droit à l'information et aux différents services, à travers des contacts réguliers avec des professionnels, en capacité de s'exprimer dans leur langue. L'âge des MNA doit être pris en compte à travers des outils et un discours adaptés.

3 Renforcer et coordonner les maraudes sur les sites de la région avec l'objectif d'unifier les pratiques, les informations diffusées et d'avoir accès à tous les enfants, y compris au sein des « petits camps ».

Il est indispensable d'augmenter l'investissement dans le dispositif des maraudes professionnelles en privilégiant l'accroche des jeunes, avec un personnel formé, ayant une approche psycho-sociale. Il s'agit de favoriser l'instauration d'un premier dialogue de confiance et permettant une première orientation vers le dispositif d'accueil le plus proche. Ces maraudes doivent également être mises en place sur les plus petits terrains, où certains enfants se trouvent dans une situation de vulnérabilité extrême. Afin de s'assurer que l'information soit comprise et qu'un lien de confiance soit développé, les intervenants doivent maîtriser les langues des enfants (l'anglais et l'arabe n'étant pas suffisants dans la plupart des cas).

4 Instaurer des formations régulières pour les intervenants associatifs, les forces de l'ordre, les administrateurs ad hoc et les bénévoles, sur la protection de l'enfance, l'identification de situations de traite (TEH) et élaborer un document pratique de référence facilement diffusable.

Il est primordial de se saisir des situations de violence et de traite documentées par la présente étude pour doter les intervenants des réflexes dans le repérage, l'identification et l'orientation des MNA.

Les pouvoirs publics doivent prendre en compte ce phénomène, afin de tout mettre en œuvre pour lutter contre les filières, en privilégiant sur toute autre considération la protection des victimes de TEH, comme stipulés par les textes internationaux. La question de la protection effective nécessite un travail spécifique avec les ASE, pour la mise en place d'une protection rapide, adaptée, dans des lieux demeurant confidentiels.

Il est également urgent d'assurer une meilleure diffusion des informations afin de diminuer de fait l'emprise des passeurs sur les MNA. Les passeurs accentuent leur emprise via la diffusion de fausses informations et l'utilisation de canaux de communication informels. Une déclinaison des différents supports dans les différentes langues est indispensable pour assurer un égal accès à ces informations.

5 Rappeler le cadre légal de la protection de l'enfance, dont l'importance des signalements aux parquets et des informations préoccupantes pour responsabiliser les Conseils départementaux dans leur mission de prise en charge des mineurs en danger.

Avec le soutien de l'État, les Conseils départementaux doivent jouer leur rôle en contribuant sur les sites à assurer l'identification, la mise à l'abri et l'accompagnement des MNA. La mise à disposition d'éducateurs au sein des structures dédiées est nécessaire pour assurer un bon encadrement des mineurs non accompagnés.

Par ailleurs, la nomination d'un tuteur (au sens de « guardianship »), pour accompagner l'enfant dans l'ensemble des procédures le concernant et chargé de veiller à sa protection, doit être réaffirmée.

Dans cette perspective, l'instauration d'une plateforme régionale entre le Pas-de-Calais, le Nord et la Manche, en concertation avec Paris ainsi que l'Assemblée des Départements de France, permettrait de favoriser la coordination de mise à l'abri et identifier un circuit fluide pour l'orientation des MNA dans les dispositifs de droit commun de protection de l'enfance.

6 Reporter toute évacuation en l'absence de mise en place d'un dispositif d'accueil et d'accompagnement des MNA adapté.

A minima, faire précéder toute évacuation des campements d'une évaluation sociale globale et individuelle (comme le prévoit la circulaire du 26/08/2012) et réfléchir à des solutions alternatives, afin de prévenir tout phénomène de dispersion et de rupture des liens que le jeune peut avoir noué avec des intervenants sociaux.

POUR L'APPLICATION DU DROIT À LA RÉUNIFICATION FAMILIALE

> À destination des gouvernements britannique et français :

7 S'assurer que les gouvernements français et britannique dédient suffisamment de ressources au système permettant la réunification familiale, incluant le financement d'employés du Home Office et du ministère de l'Intérieur, pour l'identification de manière proactive des enfants, afin de permettre notamment de réduire les délais des procédures (maximum trois mois). La notion de famille devrait par ailleurs être entendue au sens large, en prenant comme première considération l'intérêt supérieur de l'enfant.

S'assurer qu'un processus clair intégrant le transfert des cas de réunification, et qui prévoit des dispositions spéciales lorsque des éléments d'informations supplémentaires sont nécessaires, soit défini. Par ailleurs, il est essentiel que les autorités administratives, en charge des questions de l'enfance, dans chacun des pays concernés, soient impliqués et partagent leurs informations afin de s'assurer que l'intérêt supérieur de l'enfant soit au centre du processus mis en place.

8 S'assurer que les enfants aient des informations fiables relatives à la procédure de réunification familiale via le règlement Dublin. Ces informations doivent être communiquées dans une langue et un format que les enfants comprennent, et doivent inclure les étapes de la procédure, les détails et les critères sur lesquels la décision est basée.

9 Garantir aux mineurs non accompagnés l'accès à une assistance juridique de qualité afin que leur demande de réunification familiale au Royaume-Uni soit soumise dans les plus brefs délais.

> À destination du gouvernement britannique :

10 Publier des conseils pratiques sur la manière de traiter les cas de réunification familiale sous Dublin 3, comprenant une clarification des responsabilités et des procédures dans l'évaluation des familles des enfants non accompagnés en Grande Bretagne, en amont des transferts. Il est essentiel de s'assurer que les autorités locales aient des ressources financières et la capacité opérationnelle de permettre ces évaluations de manière rapide tout en préservant l'intérêt supérieur de l'enfant.

L'UNICEF France tient à remercier pour leur contribution :
Apprentis d'Auteuil, DEI-France, la FNARS, France Terre d'Asile,
INFOMIE, Médecins du Monde, Médecins sans frontières,
le Secours catholique, Solidarité laïque, La Vie Active, la Voix
de l'enfant et la Mairie de Grande-Synthe, ainsi que François
Duchamp, Sandrine Lerenard, Émilie Monod et Laurence Geai.

ANNEXES

- p. 95 SITES ÉTUDIÉS**
- p. 98 INTERVENANTS ET ACTEURS
SUR LES SITES**
- p. 101 LISTE DES ENTRETIENS
MENÉS AVEC LES MINEURS**
- p. 102 LISTE DES INTERVENANTS
RENCONTRÉS ET INTERVIEWÉS**

SITES ÉTUDIÉS

	CALAIS Pas-de-Calais (62)	GRANDE-SYNTHE Nord (59)
Composition	Entre 3 000 et 6 000 personnes. Majorité d'hommes, quelques femmes, familles et mineurs isolés.	Entre 1 500 et 3 000 personnes, majoritairement en situation familiale.
Origines	Afghanistan, Syrie, Irak, Iran, Koweït, Égypte, Soudan, Éthiopie, Érythrée	Kurdes d'Irak et d'Iran, Afghanistan, Vietnam, Koweït
Historique	Après la fermeture du Centre de Sangatte en 2002, de nombreux migrants se sont installés à Calais, dans la lande ou en squats. En septembre 2009, ce qui est alors appelé la « jungle » de Calais est évacuée. On compte alors environ 700 personnes. Dans l'immédiat, les chiffres de personnes en transit baissent ; on ne parle alors que de 300 à 500 migrants en transit chaque année dans la région. Jusqu'en mars 2015 et l'ouverture officielle de la « new jungle » (terrain sablonneux de 18 hectares autorisé attenant au Centre Jules Ferry), les campements et les squats sont régulièrement évacués et expulsés par les forces de l'ordre. On parle alors de 500 à 700 personnes concernées installées dans le centre de Calais ou dans la lande des environs. En novembre 2015, on parle de 6 000 personnes vivant sur ce terrain. En janvier 2016, la Préfecture annonce l'ouverture d'un premier centre pour les femmes et les plus fragiles de 1500 places dans des containers aménagés. En mars 2016, après l'ouverture de containers pour les familles et les hommes, la partie sud de la jungle est démantelée.	Depuis plus d'une dizaine d'années, des populations d'Irak et d'Iran comprenant des mineurs isolés, sont présentes dans le Dunkerquois. Dès 2006, Médecins du Monde ouvre une mission à Dunkerque pour venir en aide à ces populations vivant en bidonville et en squat. La situation et la composition de la population s'est considérablement modifiée. Jusqu'en juillet 2015, le nombre de personnes présentes ne dépassait pas 80 sur le bidonville du Basroch à Grande-Synthe, ainsi que sur le bidonville de Tétéghem (distant de quelques kilomètres). C'est à partir d'août 2015 que le nombre de personnes a considérablement augmenté avec une prédominance de kurdes d'Irak. En janvier, après la fermeture du bidonville de Tétéghem (18 novembre 2015), la préfecture effectue un comptage. Elle recense 2 400 personnes. Plus de 80 % sont de nationalité irakienne dont 230 mineurs. De l'autre côté, les associations parlent de 3 000 personnes avec un nombre de MNA compris entre 250 et 350. À la mi-mars 2016, suite à l'ouverture du camp humanitaire financé par Médecins Sans Frontières et l'abandon du bidonville du Basroch par les migrants, le nombre de personnes auraient diminué de moitié. Le nouveau comptage réalisé par la sous-préfecture via la police des frontières fin mars 2016 faisait état de 1 276 personnes à 90 % de nationalité irakienne. Le nombre de MNA reste assez flou, les associations parlent d'une cinquantaine avec un turn over important.
Mode et conditions d'habitats	Tentes, cabanes, magasins, restaurants et lieux de cultes construits par les migrants avec le soutien de certains intervenants. Toilettes, eau et ramassage d'ordures. Générateurs installés par les migrants pour certains lieux collectifs.	Tentes de type igloo sur le site du Basroch. Cabanons de bois dans le camp humanitaire financé par MSF.
Intervenants	La Vie active, France Terre d'Asile, Acted, SOS Solidarité, Médecins du Monde, Médecins Sans Frontières, Auberge de la Solidarité, Women & Childrens Center, Gynécologie Sans Frontières, Youth Baloos' Center, Appel des 800, Secours Catholique, des militants et indépendants belges et anglais...	Utopia 56, Médecins du Monde, Médecins Sans Frontières, Gynécologie Sans Frontières, Youth Baloos' Center, Appel des 800, Fulgence, SOS Solidarités, des militants et indépendants belges et anglais...
Type d'intervention	Distribution, accompagnement juridique, assistance médicale et psychologique, hébergement d'urgence...	Distribution alimentaire et de vêtements. Suivi médical et accompagnement juridique, cours de français et d'anglais.

SITES ÉTUDIÉS (suite)

	NORRENT FONTES Pas-de-Calais (62)	STEENVOORDE Nord (59)	TATINGHEM Pas-de-Calais (62)
Composition	Entre 150 et 250 personnes. Hommes, femmes (40 à 50 %).	Entre 80 et 150 personnes. Hommes, femmes et mineurs.	Environ 40 hommes, plutôt jeunes.
Origine	Corne de l'Afrique (Soudan, Éthiopie, Érythrée)	Corne de l'Afrique (Soudan, Éthiopie, Érythrée)	Afghanistan
Historique	L'aire de St Hilaire Cottes, à proximité de Norrent Fontes, a été utilisée très tôt pour le passage, avant la fermeture de Sangatte, mais pendant plusieurs années les migrants sont restés très peu visibles et n'ont pas suscité de mobilisation au sein de la population. Quelques habitants leur venaient en aide de façon isolée. Ce n'est qu'à la fin de l'année 2006 qu'un premier squat a été recensé, et c'est à partir de ce moment que la présence des migrants s'est inscrite dans l'espace local.	Les migrants utilisaient l'aire d'autoroute de Steenvoorde depuis la fermeture de Sangatte en 2002. Ils venaient de façon épisodique à proximité de la commune, et s'installaient dans un bois situé entre l'aire d'autoroute et le village. Ils en seront « délogés » par la police en 2008. Au mois de novembre 2008, des habitants ont organisé une réunion d'information à destination de la population. Des représentants des associations qui interviennent à Calais, Dunkerque et Norrent-Fontes avaient été invités. En quelques semaines, une mobilisation s'est organisée, soutenue par la municipalité. L'objectif était d'accueillir les migrants le temps de la période hivernale. Au début du mois de décembre, deux tentes ont été installées sur un terrain communal.	Les premiers migrants seraient arrivés dans l'Audernois avant la fermeture de Sangatte. Ils ont d'abord squatté une maison abandonnée (2002-2003) avant que les autorités n'en demandent l'évacuation. À cette époque, les compagnons d'Emmaüs de Saint-Omer avaient déjà engagé des actions auprès d'eux (nourriture, vêtements, matelas, etc.). Au cours de l'hiver 2007-2008, ils se sont installés dans un fossé à la limite entre les communes de Longuenesse et de Tatinghem.
Mode et conditions d'habitats	Tentes, baraques en bois pour les femmes et pour la cuisine construite par Terre d'Errance en 2012. Eau livrée sous forme de citerne, toilettes sèches sur place mais pas utilisées. Douche une fois par semaine à Isbeegues pour les hommes et à Ilères pour les femmes.	Tentes et bâches. Ni eau, ni toilettes ni électricité sur place.	Baraques en bois rudimentaires et autoconstruites avec l'aide des associations. Une baraque sert de cuisine. Pas d'eau. Une citerne remplie chaque semaine par les associations et un générateur par les associations.
Intervenants	Terre d'Errance (membre de la plateforme des migrants France Terre d'Asile), France Terre d'Asile, Gynécologie Sans Frontières	Terre d'Errance (membre de la plateforme des migrants France Terre d'Asile), Gynécologie Sans Frontières	Emmaüs, France Terre d'Asile, Secours Catholique, Croix Rouge, Médecins du Monde
Type d'intervention	Distribution alimentaire et de vêtements. Suivi médical et accompagnement juridique.	Accueil dans une salle paroissiale en ville depuis 5 ans ouvert de 8h à 19h et 7j /7. Distribution d'un repas quotidien et de vêtements. Bobologie.	Fourniture alimentaire, douches (notamment à Emmaüs avec une navette organisée), veille médicale, lavage de linge..

SITES ÉTUDIÉS (suite et fin)

ANGRES Pas-de-Calais (62)		CHERBOURG Manche (50)
Composition	Entre 40 et 200 personnes. Majoritairement des hommes.	Entre 60 et 100 personnes, majoritairement des hommes.
Origines	Vietnam	Majoritairement d'Afghanistan, Iran, Irak, Syrie
Historique	Les migrants présents à Angres n'ont été « découverts » que récemment. Ce sont deux habitants, aujourd'hui membres du Collectif Fraternité Migrant, qui les ont vu pour la première fois en août 2008 lors d'une ballade en vélo. Les migrants vivaient dans un bosquet à proximité de l'aire d'autoroute d'Angres. Un campement s'y est progressivement constitué. Il a été rasé et brûlé le 8 septembre 2009 par les autorités, quelques jours après qu'un affrontement violent a opposé les migrants à des membres d'un réseau organisé de « passeurs ». Le jour même, le Collectif a installé un camp sur la place d'Angres. Les migrants n'y sont restés que quelques jours. Le 12 septembre 2009, les membres du Collectif disposaient de suffisamment de matériel et un nouveau camp a été établi dans un bois sur un terrain appartenant à la commune. Puis en 2009, un terrain municipal a été mis à disposition par la mairie. Deux grandes tentes avaient été installées. Un grand bâtiment délabré a été petit à petit investi par les migrants.	Présence depuis longtemps (premier squat recensé en 2002 par la Croix Rouge) mais avec une évolution des nationalités.
Mode et conditions d'habitats	Dans un hangar, 3 dortoirs aménagés sous tente : 1 pour les filles, 1 grand et 1 petit pour les hommes. 1 coin cuisine a également été aménagé. Les personnes ont également à disposition une table de ping-pong, quelques appareils de musculation. Eau et bois distribués. Poules et potager attenant. L'ensemble du site est clôturé.	3 pièces avec des couchages. Lieu ouvert en continu.
Intervenants	Mairie, Gynécologie sans frontières, Collectif Fraternité migrants (membre de la plateforme des migrants)	Itinérance (membre de la plateforme des migrants), SAO (Service d'Accueil et d'Orientation).
Type d'intervention	Une maison désaffectée a été mise à disposition par la mairie sans eau courante. Elle fournit de l'eau et 80 % du bois de chauffage. Le collectif assure une veille sanitaire, organise des navettes chaque semaine pour que les migrants prennent une douche (roulement entre quatre villes) et mène le plaidoyer politique.	Lieu à proximité d'accueil de la chapelle désacralisée, le SAO (Service Accueil Orientation) propose un espace pour se reposer et prendre une douche. Le lieu fonctionne du lundi au vendredi et se décline en trois phases : - l'accueil, - l'entretien d'évaluation, - l'orientation. Le collectif de bénévoles assure un accompagnement juridique, une veille sanitaire et propose des cours de français Langue Etrangère (FLE).

INTERVENANTS ET ACTEURS SUR LES SITES

ACTEURS	PRÉSENCE	INTERVENTIONS	LIEUX D'INTERVENTIONS
Acted	Janvier - Avril 2016	Extension de 720 m du réseau d'approvisionnement en eau et accroissement du nombre de points de distribution (8 rampes de 8 robinets en cours d'installation) à l'intérieur du site. Augmentation du nombre de latrines disponibles (60 supplémentaires installées en divers emplacements du site), de leur vidange et nettoyage régulier. Viabilisation de voies d'accès internes (552 m à ce jour) afin de faciliter l'accès des camions de vidanges à ces latrines. Gestion des ordures, mise en place d'un système de collecte et implication des communautés elles-mêmes dans ce processus (capacité de stockage des déchets sur site de 90 m ³ et vidage quadrihebdomadaire des réceptacles). Production de cartes du site	Calais
Appel des 800	Depuis octobre 2015 après l'appel des 800. Cabane de conseils juridiques ouvert le 11 janvier 2015 et brûlée.	Volet médiatique : faire venir des personnalités signataires de l'Appel des 800 (cinéastes, dessinateurs, écrivains, photographes etc). Volet juridique : mise en place d'un centre juridique sur le site qui vise à informer les exilés sur leurs droits en qualité de migrants en Europe. Avocats et juristes.	Calais Grande-Synthe
Auberge des migrants	Fin 2008	Construction d'abris. Distribution de vêtements et de nourriture pour 1 000 à 1 200 personnes. Accompagnement et suivi de quelques situations.	Calais
Collectif Fraternité Migrants		Aide alimentaire, sanitaire, matérielle et administrative.	Angres
Ecole du Chemin des Dunes	2015	École dans le camp de Calais accueillant enfants et adultes de toute nationalité : cours de français, cours d'anglais, activités artistiques, atelier SLAM, atelier couture.	Calais
France Terre d'Asile	2009	Maraude d'identification et d'information à destination des mineurs isolés étrangers (Pas-de-Calais). Dispositif de mise à l'abri des MNA de 15 à 18 ans à Saint-Omer : 45 places en foyer (Pas-de-Calais). Évaluation de la minorité et de l'isolement des MNA (Pas-de-Calais). Dispositif de stabilisation des MNA de 15 à 18 ans à Saint-Omer : 38 places en appartement de semi-autonomie (Pas-de-Calais). Accueil de jour pour MNA à Saint-Omer : 50 places (Pas-de-Calais). Dispositif de stabilisation des MNA de 15 à 18 ans à Arras : 30 places en appartement de semi-autonomie (Pas-de-Calais). Bureau d'information France Terre d'Asile/HCR. Maraudes d'identification des victimes de traite dans le cadre du projet d'aide aux victimes de traite des êtres humains.	Calais Norrent Fontes Tatinghem

INTERVENANTS ET ACTEURS SUR LES SITES (suite)

ACTEURS	PRÉSENCE	INTERVENTIONS	LIEUX D'INTERVENTIONS
Fulgence	Depuis mars 2016	Tentative de scolarisation à travers des cours de français et d'anglais.	Grande-Synthe
Gynécologie Sans Frontières	2015	Propose des consultations gynécologiques et obstétriques. Composée d'un gynécologue et de deux sages-femmes.	Calais Grande-Synthe Angres
Itinérance		Aide alimentaire, sanitaire, matérielle et administrative aux populations migrantes, non accueillies sur la communauté urbaine de Cherbourg	Cherbourg
Jungle Books	Depuis mai 2015.	Autogéré avec l'aide des migrants. Bibliothèque et cours de français et d'anglais du lundi au vendredi. Musique, art, conseils juridiques le week-end. Accès à internet, ordinateurs. Ouverture en janvier d'une « bibliothèque familiale ». En avril 2016, la Jungle books a ouvert un restaurant pour les mineurs dans la rue principale.	Calais
La Vie Active - Centre d'accueil provisoire	2016	Ouvert 24h/24h. Entrée avec un code et l'empreinte palmaire. Liste déclarative avec photo des personnes. Hébergement en containers. WC et lavabo. Pas de cuisine ni de douche. Pour les familles, hébergement à part et création (courant mars) d'un espace sanitaire (entre autres pour douches enfants). Depuis l'ouverture en mars : 272 mineurs passés, 72 départs vers UK ou ailleurs. Au 24 février : 1 297 places étaient occupées. Depuis le 11 janvier, 341 personnes sont reparties.	Calais
La Vie Active - Centre Jules Ferry	2014	Ouvert 24h/24h. À proximité du Centre tout public, ouvert de 9h à 17h30. Ouverture en janvier 2015 en forme provisoire avec un hébergement (200 places en containers et 200 places sous tentes chauffées installées par Sécurité civile) pour femmes et enfants. Douche, cuisine partagé, lavabo, toilettes, machine à laver. Quelques temps d'animation collective. Femmes majeures et enfants pris en déclaratifs.	Calais
Médecins du Monde	2005 : Calais 2006 : Dunkerque	Clinique mobile et soins sur place entre juin et novembre 2015. Maraudes : sensibilisation et informations. Maraudes soins spécifiques et paramédicales. Veille sanitaire et orientation. Recueil des témoignages des personnes ayant subi des violences. En lien avec MSF et la Pass de l'hôpital.	Calais Grande-Synthe
Médecins Sans Frontières	Depuis novembre 2015	Dispensaire avec des consultations médicales du lundi au vendredi de 9h30 à 16h30 : 3 médecins, 6 infirmières, 1 kinésithérapeute, 1 psychologue, 7 médiateurs sociaux. En priorité : Femmes, enfants, personnes vulnérables, urgences 3 points d'eau, la moitié des latrines, ramassage de déchets, distribution des sacs poubelles. Construction d'abris en collaboration avec L'Auberge des Migrants	Calais Grande-Synthe

INTERVENANTS ET ACTEURS SUR LES SITES (suite et fin)

ACTEURS	PRÉSENCE	INTERVENTIONS	LIEUX D'INTERVENTIONS
OFII		Information sur asile, retour. Orientation et accompagnement en Centre d'Accueil et d'Orientation. Maraudes tous les jours (sauf le week-end). 2 maraudes CAO par semaine.	
Plateforme de services aux migrants	2011	Réseau d'associations intervenant dans les camps d'exilés du Nord-Pas-de-Calais. Aider les associations à travailler ensemble. Formations, ateliers de réflexion et conférences à destination des bénévoles et des militants. Appui juridique aux associations bénévoles et militantes. Mise en place d'outils de communication : Journal des Jungles.	Calais Grande-Synthe Tatinghem Angres Norrent Fontes
Salam	2003	Distribution d'un repas par jour sur le Centre Jules Ferry. Distribution de vêtements. Distribution de bois de chauffage - 1 x par semaine.	Calais
Secours Catholique	Depuis 2005. Évolution du positionnement : passage d'une logique distributive il y a 7 à 8 ans à une logique davantage tournée vers l'accompagnement et le plaidoyer.	Informations générales. Informations sur l'asile : aide au dépôt de la demande, aide au récit, recours CNDA et recours Dublin. Cours de français, alphabétisation tous les jours et atelier vélo sur un accueil de jour ouvert et non distributif dans le centre de Calais. Tournées de rue sur les sites. Fin février 2016 : ouverture d'une baraque pour favoriser l'action collective sur la « jungle » qui a brûlé lors de l'expulsion de la zone sud.	Calais
Terre d'Errance		Association de solidarité avec les migrants. Grande liberté selon les sites : distribution alimentaire et de vêtements, accueil, veille sanitaire, aide juridique, accompagnement vers le droit commun...	Steenvoorde Norrent Fontes
Women & Childrens Center	Centre ouvert tous les jours depuis novembre 2015.	Après avoir eu un lieu d'accueil dans le sud de la « jungle », le WCC s'est déplacé dans un bus à étage. Accueille les jeunes jusqu'à 13 ans maximum car après difficile par rapport aux femmes.	Calais
Youth Baloos' Center	Présent depuis novembre.	Ouvert tous les jours de 11h à 5h. Activités culturelles, détente, sportives à destination des garçons de 12 à 18 ans. Système de priorité d'allocation de logement pour mineurs non accompagnés. Programme de nutrition. Accueil sur la zone sud de la jungle maintenue après l'expulsion du sud.	Calais Grande-Synthe

LISTE DES ENTRETIENS MENÉS AVEC LES MINEURS

JOUR	LIEU	NATIONALITÉ	ÂGE	JOUR	LIEU	NATIONALITÉ	ÂGE
26/01/2016	Cherbourg	Syrien	17	10/03/2016	Calais	Afghan	17
26/01/2016	Cherbourg	Afghan	16	10/03/2016	Calais	Afghan	16
26/01/2016	Cherbourg	Afghan	17	10/03/2016	Calais	Afghan	15
26/01/2016	Cherbourg	Congolais	16	10/03/2016	Calais	Afghan	16
26/01/2016	Cherbourg	Pakistanaï	16	18/03/2016	Tatinghem	Afghan	14
08/02/2016	Calais	Égyptien	15	18/03/2016	Tatinghem	Afghan	15
08/02/2016	Calais	Égyptien	17	25/03/2016	Calais	Éthiopienne	17
08/02/2016	Calais	Égyptien	14	25/03/2016	Calais	Éthiopienne	16
08/02/2016	Calais	Égyptien	17	26/03/2016	Calais	Égyptien	14
08/02/2016	Calais	Égyptien	14	26/03/2016	Calais	Syrien	17
08/02/2016	Calais	Égyptien	12	26/03/2016	Calais	Syrien	15
22/02/2016	Grande-Synthe	Irakien	15	26/03/2016	Calais	Égyptien	16
22/02/2016	Grande-Synthe	Irakien	17	01/04/2016	Angres	Vietnamien	NC
22/02/2016	Grande-Synthe	Irakien	17	01/04/2016	Angres	Vietnamien	NC
24/02/2016	Calais	Syrien	17	04/04/2016	Calais	Syrien	11
24/02/2016	Calais	Égyptien	16	04/04/2016	Calais	Syrien	12
24/02/2016	Calais	Syrien	16	04/04/2016	Calais	Syrien	16
24/02/2016	Calais	Syrien	16	04/04/2016	Calais	Syrien	17
24/02/2016	Calais	Égyptien	15	04/04/2016	Calais	Soudanais	16
24/02/2016	Calais	Égyptien	15	04/04/2016	Calais	Soudanais	17
25/02/2016	Calais	Syrien	14	05/04/2016	Grande-Synthe	Irakien	15
25/02/2016	Calais	Afghan	14	05/04/2016	Grande-Synthe	Irakien	16
25/02/2016	Calais	Afghan	16	05/04/2016	Grande-Synthe	Irakien	15
05/03/2016	Norrent Fontes	Érythréenne	15	05/04/2016	Grande-Synthe	Irakien	17

INTERVENANTS ET ACTEURS SUR LES SITES (suite et fin)

JOUR	LIEU	NATIONALITÉ	ÂGE	JOUR	LIEU	NATIONALITÉ	ÂGE
05/03/2016	Norrent Fontes	Érythréenne	15	05/04/2016	Grande-Synthe	Irakien	16
05/03/2016	Steenvoorde	Soudanais	13	05/04/2016	Grande-Synthe	Irakien	15
05/03/2016	Steenvoorde	Éthiopien	14	05/04/2016	Grande-Synthe	Iranien	16
05/03/2016	Steenvoorde	Éthiopien	15	05/04/2016	Grande-Synthe	Iranien	17
10/03/2016	Calais	Afghan	16	05/04/2016	Grande-Synthe	Iranien	17
10/03/2016	Calais	Afghan	14	23/04/2016	Paris	Soudanais	16
				23/04/2016	Paris	Soudanais	17

LISTE DES INTERVENANTS RENCONTRÉS ET INTERVIEWÉS

CALAIS

Acted
 Secours Catholique
 Jungle Books
 Youth Baloo's Center
 Gynécologie Sans Frontières
 Woman & Childrens Center
 Médecins du Monde
 L'Auberge des Migrants
 Médecins Sans Frontières
 La Vie Active / Centre Jules Ferry
 La Vie active / CAP
 Centre juridique de la jungle /
 Appel des 800
 École du Chemin des Dunes
 Plateforme des Migrants
 France Terre d'Asile

GRANDE-SYNTHÉ

Médecins Sans Frontières
 Médecins du Monde
 OFII
 Groupe SOS
 Emmaüs
 Carrefour des Solidarités
 Salam
 Fulgence
 Maire de Grande-Synthe
 Utopia 56
 SEPreNe (Lille)

NORRENT FONTES

Terre d'Errance

STEENVOORDE

Terre d'Errance

ANGRES

Collectif Fraternité Migrants
 Directeur des services techniques
 de la mairie d'Angres

CHERBOURG

Itinérance
 Service d'Accueil et d'Orientation

TATINGHEM

Collectif de bénévoles

REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE SUR LES ENFANTS RÉFUGIÉS ET MIGRANTS NON ACCOMPAGNÉS DANS LE NORD DE LA FRANCE

LAURENCE GEAI

*Ahmed, 16 ans,
Soudan.*
↓





De mars à mai 2016, la photographe Laurence Geai a réalisé un reportage sur les enfants non accompagnés dans le Nord de la France dont certaines photos illustrent la présente enquête (les personnes photographiées ne sont pas celles interrogées dans l'enquête; les prénoms des enfants ont été changés).

↑
Iyad, 11 ans,
Syrie.

À 25 ans Laurence Geai décide de devenir journaliste. Elle débute à la télévision puis découvre le photo-reportage. En mars 2013, elle part couvrir la guerre en Syrie. Depuis elle travaille pour les grands médias français, en particulier sur les conflits et leurs conséquences. En 2015, elle a suivi l'errance des migrants à Paris.

Démantèlement
de la zone Sud
de la « jungle »,
1^{er} mars 2016.
↓





↑
Jeune afghan
non accompagné
dans le bidonville
de Calais,
février 2016.



←
Tentative
de passage
en Angleterre,
mai 2016.
↓





↑
Démantèlement
de la zone Sud
de la « jungle »,
1^{er} mars 2016.

Ahmed, 16 ans,
Soudan.
↓





*Bidonville de Calais,
février 2016.*

